

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 21 mars 2018 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 21 mars 2018 te 19u00**

**M. le président, Michel Eylenbosch :**

Messieurs, dames, bonsoir, je déclare la séance du conseil communal de ce jour ouverte. Je voudrais rappeler à tout le monde, puisque nous sommes quand-même relativement nombreux dans la salle et qu'il y a une résonance, que le public est normalement censé se taire pendant le conseil communal, de telle façon que vous puissiez profiter des bonnes paroles des conseillers, mais qu'eux aussi puissent s'entendre et que cela se fasse dans la bonne humeur.

J'ai d'abord une demande aux conseillers, étant donné l'ordre du jour, on vous propose d'inverser les deux interpellations citoyennes et de commencer par « la rue de Bonne » et puis ensuite d'aller vers « Molkenbeek-Saint-Jean, commune hospitalière », dans le sens que nous avons la motion que nous discuterons après cette interpellation citoyenne et de telle façon que les deux points puissent être accolés l'un à l'autre. Est-ce que j'ai l'accord des conseillers pour cette modification de l'ordre du jour ? Oui, merci.

*L'ordre du jour comme suit :*

*Point 1 : Interpellation citoyenne relative aux nuisances sonores rue de Bonne*

*Point 2 : Interpellation citoyenne - Molenbeek, commune hospitalière*

*Point 3 : Motion - Molenbeek, commune hospitalière*

*De voorzitter van de zitting vraagt om de dagorde te wijzigen als volgt :*

*Punt 1 : Burgerinterpellatie betreffende de geluidshinder Bonnestraat*

*Punt 2 : Burgerinterpellatie - Molenbeek, gastvrije gemeente*

*Punt 3 : Motie - Molenbeek, gastvrij gemeente*

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Monsieur le président, moi, j'avais introduit déjà une question écrite qui n'a pas encore, enfin, je n'ai pas encore reçu de réponse et c'était quand-même...

**M. le président :**

C'est le mail que vous avez envoyé dans la journée ?

**M. Vossaert :**

Oui, mais que j'avais déjà transmis il y a quelques jours et donc...

**M. le président :**

Est-ce que je peux vous proposer de faire ça juste avant qu'on ne parle des questions d'actualité ? Parce que théoriquement, la priorité est donnée aux interpellations citoyennes.

**M. Vossaert :**

Et par rapport aux questions d'actualité ?

**M. le président :**

Elles se feront après la motion.

**M. Vossaert :**

OK, très bien, ça va.

**M. le président :**

Je vous en prie, il n'y a pas de souci.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne relative aux nuisances sonores rue de Bonne. (Complémentaire)  
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie betreffende de geluidshinder Bonnestraat. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Monsieur, vous avez la parole pour votre interpellation, je vous en prie.

**Le citoyen interpellant, M. Ferrari :**

Bonsoir à tous. Je me présente, Michaël Ferrari.

**M. le président :**

Est-ce que je peux vous demander de rapprocher le micro, oui allez-y, bougez-le, il y a du câble.

**M. Ferrari :**

Comme ça, ça va ?

**M. le président :**

Parfait.

## **M. Ferrari :**

Je suis membre du conseil de gérance de la copropriété « De Bonne », située entre le coin de la rue de Birmingham 72 et la rue de Bonne 99.

Notre copropriété compte 57 appartements, 57 appartements qui ont été subsidiés par la SDRB, c'est bien de tenir ça à l'esprit. Moi, je suis ici comme porte-parole des habitants de la copropriété. Je vais vous faire un rapide topo sur la rue de Bonne. La rue de Bonne fait 450 mètres de long, de la Gare de l'Ouest au canal. Elle est en sens unique du canal vers la Gare de l'Ouest. Dans la rue se trouvent deux cafés, une carrosserie, deux garages qui font les entretiens et les réparations de voitures, une crèche, une antenne de l'ONE, un dépôt de la STIB, un grossiste pour boulangeries, un snack, trois vendeurs de voitures d'occasion, l'école n°6, deux salles de fêtes et tous les weekends, il y a deux, trois camionnettes qui partent vers la Roumanie ou la Bulgarie, qui viennent prendre les colis et des passagers. Et il y a un nouveau projet de 22 ou 23 appartements juste en face de l'école n°6.

Il faut savoir que dès le début, on a dû faire plusieurs plaintes à l'IBGE pour l'école de maréchalerie qui ne respecte pas les normes de pollution et la carrosserie Dimacar qui ne respectait pas les normes de pollution. Maintenant, notre problème principal vient de la Salle Royale située au 101. Le permis d'environnement initial date de 2006 et est valable jusqu'en 2020, c'est ce que j'ai trouvé sur Bruxelles-Environnement. Le problème est que depuis le changement de propriétaire, celui-ci a procédé à des travaux de ravalement de façade avec échafaudages, il a mis un nouvel éclairage, tout cela sans permis, parce qu'il n'y a jamais eu de placards dans la rue, le signalant, un permis pour faire des transformations. Donc l'unique salle s'est transformée tout d'un coup en deux grandes salles, plus des annexes, et quand vous allez sur le site Facebook de la salle, elle a une capacité de 650 personnes. Donc dans une rue où il n'y a déjà pas de places de parking, 650 personnes, c'est un peu grand. La salle, qu'est-ce qu'il y a eu aussi récemment, il y a eu des activités religieuses dans cette salle. On ne sait pas comment, on ne sait pas qui a permis cela. Il faut savoir aussi qu'au 59 rue de Bonne, il y a une autre salle, parce que des salles, il n'y a que cela dans cette rue, donc la Salle Impériale a une capacité de 250 personnes, elle engendre les mêmes problèmes que je viens d'énumérer. Là, il y a un permis d'urbanisme, il y avait des placards, ça a été mis dans la rue. Maintenant ils ont demandé un permis pour exploiter la salle alors qu'ils le font, c'est un peu comique, on met la charrue avant les bœufs. Un permis d'urbanisme, ça je n'ai pas trouvé sur Bruxelles-Environnement, je ne sais pas si ça existe.

Donc les nuisances que nous supportons, depuis des années, on va dire cela comme ça, ce sont les enfants qui jettent les déchets dans les jardins des voisins, dans la rue... Evidemment, la rue, les gens qui urinent sur la façade, sur les véhicules, les soubassements en pierre bleue cassés parce qu'une voiture, quelqu'un qui est rentré dedans, cela n'a jamais été réparé par le propriétaire, la charge et décharge de matériel, les chaises, les tables, à toute heure du jour et de la nuit... Le jour, on comprend encore, la nuit on se demande pourquoi. Puis, l'équipe de nettoyage qui nettoie la salle évidemment après que la salle ait été vidée de ses occupants, donc bien souvent à 4-5 heures du matin, on commence à nettoyer, on fait du bruit. La contamination lumineuse, évidemment, il y a des spots, mais ces spots, ils donnent dans tous les jardins du 1<sup>er</sup> étage de notre copropriété. Le cortège de voitures lors des mariages qui bloquent toute la rue, vous savez, comme on a vu à la télé il y

a deux semaines, sur l'A12, on bloque, on fait marche-arrière, on fait crier les pneus et ça c'est ce qu'on a, souvent. La musique, les groupes de chants et de danses folkloriques avec percussions jusque tard dans la nuit, même avec les fenêtres fermées, on entend, c'est comme les avions. Bon les avions, ça on ne sait rien faire, mais peut-être qu'ici on saura faire quelque chose, je ne sais pas, les chants et danses ayant lieu dans la cour extérieure qui est juste devant la salle. Notre porte de garage, de la copropriété, ça c'est systématiquement bloqué, donc vous arrivez, vous savez ouvrir la porte du garage mais vous ne savez pas rentrer, donc vous êtes obligés de rentrer dans la salle et d'essayer de trouver le propriétaire du véhicule et, selon son bon vouloir, il viendra retirer le véhicule ou pas. C'est souvent, c'est systématiquement des frictions. La porte d'entrée de la salle et les portes de secours, évidemment, imaginez-vous, 300 personnes ou 350 personnes dans une salle qui n'est pas très grande, il faut que les portes soient ouvertes sinon, ils vont tous mourir de chaud, donc ça aussi, les portes ouvertes, ça veut dire que nous le bruit, c'est comme si on avait la sono dans son living. Donc voilà, la liste non exhaustive des troubles rencontrés. Nous aimerions savoir maintenant si la Commune a reçu une demande de permis d'urbanisme pour les travaux qui ont été effectués, si une demande de modification du permis a été demandée. Il faut savoir que le but de la SDRB, quand ces 57 appartements ont été construits, Citydev comme on appelle ça maintenant, c'est de ramener la classe moyenne à Bruxelles. La classe moyenne, dans ces conditions-là, qu'est-ce qu'elle fait la classe moyenne ? Elle quitte Bruxelles. Ce qui se passe, c'est déjà 10% des habitants qui sont partis, ont déménagé, sont partis sur Dilbeek et d'autres communes de la périphérie. Ce qui se passe, c'est que maintenant, certains appartements sont loués aux AIS, donc la mixité sociale, où est-elle ? Voilà.

**M. le président :**

Merci monsieur Ferrari.

Maintenant, j'ai les chefs de groupes qui ont la possibilité d'intervenir, chacun 3 minutes, pour ceux qui le souhaitent.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le président, Ici vous avez, je pense, des citoyens, des habitants de la commune qui font part de constats qui sont très importants dans leur quotidien, vous avez parlé de tapages nocturnes, mais aussi de délabrement, de problèmes de stationnement pendant la journée. Vous avez aussi ici plutôt des, je dirais, différents intérêts qui sont en train de se confondre, c'est-à-dire, est-ce que, et vous l'avez bien mentionné, est-ce que quand je viens habiter à Molenbeek, dans un cadre de vie sécurisant, de qualité, et bien je n'ai pas envie de le quitter, je n'ai pas envie de quitter la commune. Et c'est un peu ce que j'entends aujourd'hui, c'est que vous n'avez pas envie de quitter la commune parce que vous voulez vous sentir bien dans cette commune et c'est votre message aujourd'hui. Donc il n'y a pas de polémique je pense, c'est plutôt de trouver des solutions et c'est ici, donc nous en tant que conseillers communaux, on se tourne vers le collège parce qu'il y a des questions que vous posez concernant les demandes de permis d'environnement, des permis d'urbanisme, nous on ne peut pas y répondre. Mais par contre, ce qui est intéressant, c'est

de voir comment on peut à tout le moins construire un dialogue avec les autres acteurs, ceux qui occupent aujourd'hui une salle de fêtes et qui causent des dommages ou pas, mais en tous les cas, il faut un dialogue entre ces personnes. Et je pense qu'aujourd'hui, c'est ça qui fait le relais de votre interpellation citoyenne, c'est bien de dire qu'il faut ce moment de solution, mais il faut surtout avant tout, une concertation, et c'est là où je pense que vous avez bien fait de vous tourner vers les autorités communales. Et donc, nous suivrons ça de près bien sûr, donc je vous remercie d'avoir relayé ces préoccupations aujourd'hui.

**M. le président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci pour votre intervention, mais moi, j'aimerais bien que les deux parties soient présentes pour entendre l'autre partie, aussi parce qu'apparemment vous avez beaucoup de griefs. Vous gonflez aussi un peu le dossier en allant vers le terrain de l'urbanisme...

Attendez, je n'ai pas fini, laissez-moi juste...

**M. le président :**

On ne rentre pas dans un dialogue, laissez les conseillers répondre, le collège, ensuite, vous aurez la possibilité de reprendre la parole, merci.

**M. Ait Jeddig :**

Simplement, la question de l'urbanisme, la question des activités qui se développent, notamment quand vous dites activités religieuses, je pense que c'est un sujet à part. Simplement, les nuisances bien entendu, il ne doit pas y avoir des nuisances, il doit y avoir des règles à respecter de voisinage. Ça, c'est tout à fait logique et moi, de ce côté-là, je vous appuie en demandant qu'il y ait un respect effectivement des règles, un respect du voisinage, du stationnement, des heures, on ne peut pas avoir une activité qui se prolonge tard dans la nuit en semaine ou autre. Alors bien sûr le weekend, on peut prolonger cette activité au-delà de minuit. Moi, ce que je demande plutôt, c'est qu'il y ait un dialogue entre vous. Apparemment, je ne sais pas ce qui s'est passé entre vous et les tenanciers de la salle, est-ce qu'il y a un début de dialogue, est-ce qu'il y a une entente ? Je crois qu'il faut aller vers la concertation, vers un dialogue d'abord. Ecoutez-moi.

Ensuite demander très certainement au collège qui a les compétences nécessaires pour amener à respecter des règles, à respecter des règles. Quand à fouiller, je ne sais pas, les autorisations, enfin, les questions d'urbanisme etc., là vous allez peut-être un peu trop loin. C'est ce que je voulais dire.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Mahy, pardon, à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Très rapidement, monsieur le président, puisque ce n'est pas à moi à répondre à cette interpellation citoyenne légitime. Je voudrais poser simplement une question, et en fait je la pose à la fois aux habitants et au collègue. En fait, avant l'interpellation citoyenne de ce soir, il y a eu combien de plaintes et qu'est-ce qu'il y a eu comme réactions suite aux plaintes ? J'aimerais bien savoir.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Mahy ou peut-être monsieur Ferrari ? Vous savez déjà répondre à cette question ?

**M. Ferrari :**

Pour les plaintes, moi, je sais qu'il y a certains propriétaires qui sont déjà allés voir madame Schepmans, dont un qui est présent dans la salle, donc il y a déjà eu des dialogues. Parce que le problème, il vient du changement, quand la salle de fêtes a été vendue, et ça a été racheté par une autre personne. Avec le premier propriétaire, il y avait, il faisait tout son possible, donc il mettait un garde devant la copropriété pour empêcher que les gens entrent dans les garages, il avait des heures raisonnables, ce qu'il n'y a pas ici.

Mais comment avoir un dialogue avec quelqu'un qui ne respecte déjà pas les règles d'exploitation ?

**M. le président :**

Merci monsieur Ferrari.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Je vous remercie, monsieur Ferrari, de votre intervention posée compte tenu des circonstances. Je vais faire le topo d'un point de vue réglementaire.

Un permis d'urbanisme a été délivré en 2005, pour une salle polyvalente au 1<sup>er</sup> étage, c'est important de le dire. Deux permis d'environnement sont délivrés en 2005 et 2006, pour une salle de fêtes, toujours au 1<sup>er</sup> étage. La salle est donc bien présente avant le développement du projet Citydev.

Une première plainte a été enregistrée le 5 novembre 2015, ça a été le détonateur quelque part. L'urbanisme réagit relativement vite puisqu'il envoie une inspection le 10 novembre, 5 jours après. Il est constaté une extension de la salle de fêtes au 2<sup>ème</sup> étage, c'est le lieu dont vous parlez, ainsi qu'une salle de prières et une salle de classe, de cours de langues, je pense. La Commune convoque la SPRL qui gère la salle, la réunion se tient fin janvier 2016, donc grosso modo un bon mois et demi après la visite. Le message est que nous leur interdisons d'utiliser les surfaces en dehors de celles qui sont affectées légalement en salle de fêtes et on leur demande de cesser les nuisances, tout de suite. Les gérants s'engagent à l'époque à respecter nos exigences, nous les enjoignons en plus de se régulariser. Une demande de permis d'urbanisme est introduite par les gestionnaires de la salle, pour notamment agrandir la salle de fêtes, un dossier est déposé exactement le 7 octobre 2016. Trois avis, trois avis de dossier incomplet ont été émis en novembre 2016, en juillet 2017 et le 12 mars, récemment, 2018.

Vous parliez du nombre de constats faits par la police, nous avons reçu les chiffres, les chiffres de la police m'ont été communiqués, ils ont fait 3 visites en 2016 et 5 en 2017 pour du tapage nocturne.

Effectivement, la rue de Bonne, vous l'avez dit, fait partie d'une zone de forte mixité avec beaucoup d'activités. Elle connaît une métamorphose que l'on peut dire positive dans le sens où de nouveaux projets sont venus agrémenter cette rue. Le projet Citydev de logements, l'école et la crèche au coin Mariemont/De Bonne. Effectivement, cela chamboule l'ordre établi, clairement, ces nouvelles fonctions positives chamboulent l'ordre établi des activités présentes sur place. Il faut ajouter que ce quartier, cette rue, fait partie d'un contrat de quartier et vous l'avez dit, nous avons en face un projet, nous sommes en passe de délivrer un permis pour de nouveaux logements en lieu et place du commerce de voitures qui fait le coin rue de Bonne et Mariemont. Pour ce dernier commerçant de voitures, nous avons dans ce dernier cas, par exemple, pris un arrêté, vous allez comprendre ce que je veux dire par après, nous avons pris un arrêté de fermeture sur base de la police administrative environnementale, il y a quelques années, pour cesser l'activité. Hélas, le marchand de voitures d'occasion a eu gain de cause en recours à la Région et a pu rouvrir son installation, c'était Auto-Safi, Auto-Sam, vous le connaissez bien. Nous sommes rarement gagnants lorsque nous fermons des commerces pour des raisons d'ordre environnemental. C'est comme ça, la législation environnementale est en faveur des commerçants en général, il faut le savoir, c'est une réalité. C'est pourquoi nous privilégions, on l'a dit, le dialogue, première chose, c'est très important, ça a marché avec l'ancien propriétaire apparemment et si le dialogue ne suffit pas, nous agissons via la législation urbanistique. Le dernier avis de dossier incomplet, il n'est pas lié avec votre intervention, c'est le demandeur, il tente de compléter son dossier de demande de permis d'urbanisme, récemment, et le 12 mars, on a dû émettre encore, une fois de plus, le troisième avis de dossier incomplet. Pour nous, c'était l'avis de dossier incomplet de trop et nous avons demandé aux agents du service de l'Urbanisme de se rendre sur place et ils ont prononcé l'arrêt des actes et travaux. Maintenant la réactivité rapide sera certainement provoquée par cette décision dans le chef des gestionnaires de la salle, c'est ce que nous espérons. Voilà, j'ai fini.

**M. le président :**

Merci monsieur Mahy.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je pense que la réponse de l'échevin de l'Urbanisme a été fort complète.

Je peux vous assurer que la revitalisation du canal est une priorité, c'est une priorité pour tous les acteurs bruxellois, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition. J'avais déjà eu des contacts et des mesures avaient été prises et nous avons toujours souhaité le dialogue avec nos interlocuteurs. Force est de constater que ce dialogue n'a pas été suivi de faits concrets positifs. Et donc, en tant que bourgmestre, je prendrai toutes mes responsabilités, si tapage nocturne il y a encore, et je ferai mettre les scellés tant que ce dossier ne sera pas régularisé.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Ferrari, le mot de conclusion.

**M. Ferrari :**

Ici, je n'ai parlé que des problèmes de bruit de la salle, parce que de la journée, moi j'ai été gardien de prison à Forest, je travaillais la nuit, mais la journée, c'est impossible de dormir parce qu'il y a justement ces marchands vers l'Afrique et c'est au moins 10 camions qui restent là pendant des heures. Donc le bruit, et la journée, ça on supporte parce qu'il n'y a pas d'autre..., c'est un ensemble de choses, c'est comme les avions qui passent, quand ils atterrissent, de gauche ou de droite, on ne sait rien y faire. Ici, c'est la goutte qui fait déborder le vase, si je peux m'exprimer ainsi, mais je suis content que, allez je sais qu'on sait dialoguer avec le conseil, il n'y a pas de souci, mais c'est vraiment pénible. Moi ça fait 7 ans que j'habite là, mais ça fait 7 ans qu'on se bat, contre l'école de maréchalerie, contre ces, allez, moi, ce n'est pas mon boulot, moi je suis citoyen, j'ai mon boulot de la journée et le soir, ça me casse les pieds de devoir aller et de perdre mon temps, et ça fait des années que ça dure. J'espère qu'on pourra avoir un dialogue avec cette personne, mais le dialogue, il est très agressif, il y a des copropriétaires qui ont eu affaire avec lui, ce n'est pas une personne de dialogue. Mais voilà, merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Ferrari.

L'incident est clos et je vais vous demander de bien vouloir céder la place à monsieur Brasseur, pour l'interpellation citoyenne concernant « Molenbeek commune hospitalière ».

## **2. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Molenbeek, commune hospitalière. Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Molenbeek, gastvrije gemeente.**

---

**Le citoyen interpellant, M. Brasseur :**

Comme j'avais prévenu le secrétaire communal, je ne serai pas tout seul, on parlera à deux, on le fera aussi bien.

**M. le président :**

Il n'y a pas de souci.

**M. Brasseur :**

Merci beaucoup, leden van de gemeenteraad, dames en heren de schepenen, mevrouw de burgemeester, beste molenbeekenaren.

Deze interpellatie maakt deel uit van een groot campagne die overal in België wordt gevoerd. Zij wordt "commune hospitalière" genoemd. In Vlaanderen heet het "gastvrij gemeente". Veel gemeenteraden hebben zich al gebogen op de kwestie van een beter ontvangst op het gemeentelijk grondgebied. U bent vanavond aan de beurt. Opmerkelijk en hopelijk buiten verband, deze 21 maart is de internationale dag tegen racisme en discriminatie. Dans le contexte, il faut comprendre que notre motion, que nous avons introduite au collège, n'a pas été retenue. Il introduira ce soir sa propre motion. Nous invitons les conseillers communaux à débattre de ces différences que nous allons vous souligner maintenant.

De burgers van Molenbeek zijn inderdaad bijzonder begaan met de situatie van migranten. Deze burgers willen dat hun gemeente zich vastberaden inzet voor de verdediging van mensenrechten. Zij willen dat er een toekomst gebouwd wordt waar elke inwoner van Molenbeek zijn plek heeft. Gemeentes zijn een essentiële halte in migratietrajecten. Deze trajecten worden langer en langer en zijn zelden lineair. De federale regering heeft maatregelen genomen die penalisierend zijn omdat ze de zwakste mensen van onze samenleving treffen. Dit heeft ernstige consequenties voor de gezondheid, voor het leefmilieu, voor het leefniveau, voor de arbeid, voor onderdak en opvoeding. Dit zijn ernstige maatregelen omdat ze mensen in preciaire situaties dwingen om werk aan te nemen in hartelijke situaties. Hierdoor ontstaat een parallel systeem zonder enig zekerheid en die daarboven oneerlijk concurreert met andere preciaire werkers die wel regulair in Molenbeek verblijven. Wij verwijzen naar successen. Wij verwijzen naar het succes van de manifestaties van 12 november 2017. Van de andere manifestaties nog succesvol van 25 februari 2018. Van de campagnes door activisten in de metro's en ten slotte de opvang van vluchtelingen in het Maximiliaan park door burgers.

Même si certaines décisions dépendent d'autres niveaux de pouvoir, nous sommes persuadés que les communes peuvent faire la différence. Nous vous demandons donc aujourd'hui de soutenir une motion relative à la situation des migrants et des migrantes vivant dans notre commune, quel que soit leur statut juridique. Et nous souhaitons que vous preniez à cet égard les engagements suivants, ils sont divisés en quatre points.

### 1<sup>er</sup> point : soutenir et améliorer l'accès à un logement décent

Dans notre commune, nombreuses sont les personnes qui sont aujourd'hui confrontées à la difficulté de se loger. La commune de Molenbeek, comme l'ensemble du territoire de la région bruxelloise, compte des bâtiments et des logements inoccupés. La nouvelle loi anti-squat rend encore plus difficile l'accès au logement et précarise davantage les migrants et les migrantes sans papiers. Nous demandons de faire une ou des conventions avec une ou plusieurs agences immobilières sociales, des AIS, pour le logement d'un quota de demandeurs d'asile ou de réfugiés. La bourgmestre peut réquisitionner des immeubles de logement manifestement inoccupés depuis une durée supérieure à 6 mois. Nous demandons que la commune de Molenbeek fasse usage de ce droit de réquisition pour faciliter l'accès des personnes sans abri, en ce compris des personnes sans papiers. Vu les manques de connaissance de cette piste par les propriétaires, la Commune pourrait également assumer un rôle de médiation entre les propriétaires et les locataires pour faciliter la conclusion de baux précaires.

Je vais passer maintenant la parole à Sarah, Sarah Djebara, elle est médecin-interniste, elle travaille aussi pour Médecins du Monde ce qui, vous en conviendrez, a tout son sens dans ce contexte.

### **La citoyenne interpellante, Mme Djebara :**

#### Le 2<sup>ème</sup> point : une aide médicale urgente de qualité

Il est selon nous indispensable de garantir à Molenbeek l'accès à une aide médicale urgente de qualité et dans le but de favoriser, renforcer l'accès à la santé et aux médicaments des migrants et ce, de manière inconditionnelle, quel que soit leur statut juridique, comme le précise le droit international des droits de l'homme. Le but est d'œuvrer pour une couverture médicale universelle. Dans le cas d'un besoin urgent de santé, il est nécessaire aussi de garantir l'accès aux soins, sur base d'une procédure rapide et simplifiée. Il faut faciliter, renforcer l'accès à l'aide médicale de qualité, uniformiser l'accès à la carte médicale urgente pour les sans-papiers n'ayant pas de domicile, sur base de la procédure qui existe par exemple déjà pour les sans-abris. Il ne faut donc pas lier une aide médicale urgente à un domicile ou à une résidence. Au niveau régional, il nous semble important de pousser à la gestion régionalisée de l'aide médicale urgente afin de répartir l'effort sur toutes les communes bruxelloises. Il faut uniformiser les soins sur toutes les communes, quel que soit le statut des bénéficiaires. Il faut s'opposer dès maintenant aux contrôles de l'application de l'aide médicale urgente qui pourraient non seulement mener à une réduction du niveau des soins, mais aussi à une criminalisation des médecins soignant cette population vulnérable. Je fais évidemment référence à la proposition de loi Ducarme. En cas de relocalisation vers une autre commune, le passage du dossier CPAS doit continuer à être assuré. Enfin, pour le CPAS de Molenbeek, il faut réinstaurer un médecin-consultant au sein du CPAS ainsi qu'un dialogue avec les médecins de première ligne afin d'améliorer l'accès, la qualité et le suivi des soins et il nous semble fondamental de maintenir et de renforcer la cellule du CPAS qui centralise tout ce qui concerne l'AMU. A cet égard, je voudrais rappeler une chose, c'est que les migrants qui logeaient jusqu'en 2016 au boulevard Léopold II, certains de ces migrants n'ont toujours pas de carte médicale et ça, depuis 2016. Ces personnes ont déménagé depuis leur expulsion de Molenbeek, 11 fois.

Il faut également, en troisième point, pour nous, favoriser l'accès à la scolarité des personnes en séjour précaire. En matière de scolarité, nous vous demandons de favoriser l'inscription des personnes en situation de séjour précaire et sans papiers dans les écoles, les bibliothèques, les centres sportifs de la commune. Il faut permettre aux jeunes scolarisés sans papiers en cours de scolarité secondaire, de terminer le cycle entamé, même après 18 ans et de voir leur diplôme homologué sans devoir payer de droits d'inscription spécifiques. De plus, nous souhaitons que le principe de gratuité de l'école obligatoire soit pleinement respecté. L'intérêt de l'enfant doit être pris en compte dans toute décision qui le concerne. Les communes doivent appliquer cette disposition sans aucune discrimination.

En quatrième point, il nous semble indispensable de demander une concertation entre la commune et la police zonale afin de garantir la protection de la personne qui porte plainte, quel que soit son statut de séjour. On a assisté ces dernières années à l'adoption de mesures sécuritaires liberticides justifiées par la lutte antiterroriste. Ces mesures ont mené entre autres à une forte répression et à une augmentation des arrestations des personnes sans papiers semant ainsi la peur ou la méfiance. Rappelons-nous de ce qui s'est passé il y a peu à Globe Aroma. Ces arrestations signifient souvent l'expulsion vers des pays où règne la misère, la guerre ou la dictature. Notre commune ne peut en aucun cas collaborer à cela. Les fonctionnaires doivent pouvoir refuser de collaborer à la mise en œuvre de rafles. Nous souhaitons savoir, à cet égard, de quelle manière notre commune collabore avec les autorités fédérales et l'Office des Etrangers dans le cadre du CEFOR.

Enfin, la police et l'administration communale doivent s'engager à préciser les motifs exacts de convocation dans les courriers qu'ils adressent aux migrants. Nous connaissons la résolution sur les visites domiciliaires adoptée récemment par notre conseil communal, nous vous demandons également de faire aussi respecter le principe de Safe Haven dans des lieux de culte reconnus, dans les écoles et leurs abords ainsi que dans les associations sociales et culturelles reconnues. Toute personne a le droit de se marier et de fonder une famille et a le droit d'exercer pleinement en Belgique son droit à la vie privée et familiale. L'exercice de ces droits ne peut dépendre de la situation de séjour des personnes. Et la seule situation de séjour précaire ou irrégulière ne peut contribuer en soi à un indice de complaisance. De ne pas permettre à la police zonale par exemple, à la demande de l'Office des Etrangers, de procéder à l'arrestation de personnes ayant fait la demande de regroupement familial ou ayant un ou des enfants résidant sur le territoire. Finalement, nous vous demandons, nous demandons à la Commune d'agir fermement, et le cas échéant, de sanctionner tout comportement raciste au sein de personnel ou de tout service annexe.

Nous voudrions terminer par la réflexion suivante qui place la problématique de l'accueil local dans son contexte mondial. Les flux de populations depuis des pays en guerre ou économiquement précaires ne s'arrêteront pas tant que nous n'aurons pas réfléchi et travaillé sérieusement à leurs causes. Il est donc fort probable que nous devons encore assumer longtemps les flux migratoires. Est-ce qu'il n'est pas grand temps que les partis politiques réfléchissent à cela et encouragent la solidarité plutôt que le repli sur soi ?

Je voudrais souligner une dernière chose, comme l'a rappelé Emmanuel Brasseur, la motion qui est proposée par le conseil communal n'est pas notre motion citoyenne, en ce sens qu'il manque des engagements, des engagements forts que nous vous demandons

aujourd'hui d'avoir le courage de prendre. Nous espérons qu'un débat aura lieu. Merci, merci de nous avoir donné la parole.

**M. le président :**

Merci madame, merci monsieur.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci monsieur le président, d'abord je tiens à féliciter les citoyens qui se sont exprimés, puis les citoyens qui vous accompagnent, associations et ONG que vous représentez et évidemment, en ce qui me concerne, en ce qui concerne mon groupe, nous adhérons totalement à tout ce que vous venez de dire et on aurait pu encore vous donner la parole pendant encore longtemps pour pouvoir expliquer certaines situations dramatiques que nous connaissons aujourd'hui. Félicitations et bravo pour votre initiative !

Première remarque, je ne comprends pas pourquoi, pourquoi ce n'est pas la motion citoyenne qui est à l'ordre du jour ? A partir du moment où des citoyens font une démarche positive et constructive, qui vient d'ailleurs à la suite de ce que nous avons voté le mois passé, cette motion contre la loi des visites domiciliaires, pourquoi ce n'est pas la motion citoyenne qui est à l'ordre du jour ? Si la majorité souhaitait introduire une motion, c'est son droit, mais je trouve que par respect pour les citoyens, c'est de cette motion-là que nous devons partir, c'est à partir de celle-là que nous devons discuter. Le reste, je suis désolé, c'est un manque de respect et c'est même de la récupération. De plus, j'aurais compris si les membres de la majorité nous avaient contactés pour nous associer et demander de faire un texte ensemble, pour le porter ensemble pour qu'il n'y ait aucune équivoque et qu'il n'y ait aucune polémique surtout sur des sujets pareils. Je pense que dans ce conseil communal, on a déjà montré à plusieurs reprises qu'on était capable, ensemble, majorité et opposition, gauche, droite, de pouvoir porter des projets qui vont bien au-delà de nos appartenances politiques, il me semble. Donc première remarque, c'est celle-là, je trouve cela scandaleux qu'il n'y a pas à l'ordre du jour l'interpellation citoyenne et que je considère que c'est à partir de celle-là qu'il faut discuter. D'ailleurs, c'est pour cette raison-là que je n'ai pas voulu en introduire une autre, pour collectionner les interpellations, les motions à l'ordre du jour, première remarque.

Deuxième remarque, la commune de Molenbeek-Saint-Jean, je pense, a toujours été une commune hospitalière en réalité, par sa politique, par sa pratique, par sa pratique novatrice, sa pratique qui lui a parfois valu des critiques et des attaques. Et je vais vous donner deux exemples et je pense qu'il faut en parler. Vous avez parlé de l'enseignement, vous avez parlé des écoles, c'est extrêmement important. Les classes d'accueil ici à Molenbeek-Saint-Jean, où très tôt à Molenbeek-Saint-Jean on a créé des classes d'accueil. Deuxième exemple, je pense que cela fait 15 ans, si je ne me trompe pas, cela fait presque 15 ans que l'on a créé, ici à Molenbeek-Saint-Jean, à l'initiative de l'ancien bourgmestre, le SAMPA, le service d'accueil aux molenbeekois primo-arrivants. Rien que l'appellation, elle est déjà respectueuse à l'égard des gens qu'on appelle des sans-papiers, service d'accueil aux Molenbeekois, parce qu'on les considère et on les a toujours considérés comme des

Molenbeekois, primo-arrivants. Le SAMPA qui fête ses 15 ans et aujourd'hui nous avons le BAPA.

Troisième remarque que je voudrais faire, c'est par rapport à l'aspect médical. Alors je ne suis pas un grand spécialiste, mais j'écoute les spécialistes parler. Et dernièrement, au parlement bruxellois, on a auditionné des acteurs qui s'occupent des gens qui errent dans les rues, ceux que nous appelons SDF. Et dans les SDF, il y a la moitié de personnes qui ont des papiers, enfin qui ont des papiers, qui sont des citoyens belges et la moitié ce sont des illégaux, ceux qu'on appelle des illégaux et des gens sans papiers, donc la moitié, contrairement à ce qu'on pense. Et on a auditionné les acteurs de Médihalte pour ne pas les citer. Et j'ai posé la question de savoir, « tiens, quand vous prenez en main et vous prenez en charge les sans-papiers notamment, qu'est-ce qu'il y a comme problématiques que vous gérez, qu'est-ce qu'il y a comme soins que vous apportez ? ». J'ai posé la question justement, pensant à cette loi, à cette proposition de loi horrible que vous avez appelée Loi Ducarme, cette loi contre les soins de complaisance. Et on m'a expliqué qu'en réalité, les soins qui sont prodigués, et entendez-moi bien chers collègues, chers membres du conseil communal, les soins qui sont prodigués à ces gens qui errent dans les rues, c'est quoi ? Ce sont très souvent des fractures, des traumatismes, des femmes enceintes qui ont quitté la guerre, qui ont traversé des mers et qui se retrouvent à devoir finalement être accompagnées pour leur grossesse, et au fédéral certains considèrent une échographie comme un soin de complaisance, entendez bien ce que je vous dis, ce n'est pas de ma bouche, ce sont des spécialistes qui le disent. Et alors des problèmes d'oncologie, l'oncologie c'est le traitement des cancers, pour ceux qui ne savent pas.

Voilà, je suis également, dernière remarque que je voudrais faire, je suis assez choqué, assez surpris, de vous entendre à la fin, vous avez pris l'exemple de ces personnes qui ont été expulsées, qui ont été délogées il y a quelques années, 2016 je pense, du bâtiment, du squat boulevard Léopold II. Je suis choqué d'entendre que ces gens-là n'ont même plus le droit à rien, n'ont même plus le droit à la carte médicale, c'est ce que vous avez dit alors qu'il me semble qu'ici-même, nous avons adopté une motion ici, tous ensemble, et cela nous a pris beaucoup de temps, où notamment on a voulu et on a veillé à ce qu'on continue à encadrer ces gens, qu'on continue à aider ces gens. Donc 11 ou 12 d'entre eux se sont retrouvés en centre 127bis, et notamment au niveau du CPAS, et je me souviens parce qu'on a eu un débat très long par rapport à ça, par rapport à au moins le minimum qu'on peut demander au niveau de notre humanité, c'est de prendre en charge au niveau médical. Alors moi, la question que je pose, c'est que si ces informations qui viennent d'être révélées sont exactes, et je n'ai aucune raison d'en douter, alors pourquoi diable votons-nous des motions ici, pourquoi votons-nous des motions, si on ne les applique pas, si on ne les exécute pas ?

Alors moi, deux choses, et je conclus là-dessus, je veux qu'on vote à partir de la motion citoyenne et qu'on se prononce sur cette motion-là, quitte à ce qu'on fasse paragraphe après paragraphe, si certains paragraphes dérangent certains, mais je voudrais surtout qu'on m'assure et qu'on me garantisse que quand le conseil communal vote quelque chose, la majorité en place et le collège appliquent nos décisions. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

Je rappelle qu'il y aura une motion qui sera présentée tout de suite et que nous avons encore un débat sur la motion.

**M. Ait Jeddig :**

Je viens d'apprendre que la motion déposée par le groupe citoyen n'est pas acceptée. Je ne comprends pas parce qu'elle se base sur le même texte, CNCD, donc je ne comprends pas pourquoi elle est refusée. Moi, j'allais dans le sens de l'interpellation citoyenne parce que j'avais préparé un petit texte, je vous le lis.

En tant que chef de groupe Islam, je vous remercie pour avoir déposé cette motion dont le texte a été écrit par le CNCD qui lutte pour un monde juste et durable. Parce qu'au fond, ce qu'on demande, c'est le respect des droits fondamentaux des personnes présentes sur le territoire communal, le respect des traités européens et des conventions internationales signées par notre pays. Toute personne a le droit d'être traitée dignement, sans discrimination, le migrant, le réfugié, comme le citoyen, toute personne a droit à l'instruction, à un logement, à des soins de santé, à une sécurité réelle. Vous savez, à notre population communale, nous n'avons pas besoin de leur apprendre l'hospitalité, soit ils le sont par culture, par tradition ou par humanisme. La population belge dans son ensemble est une population accueillante, un petit nombre d'entre eux reste fermés, j'attribue cela à l'ignorance, aux discours politiques et médiatiques clivants. C'est pourquoi je distingue la motion, quand la motion a été présentée parce que moi, je n'étais pas au courant du rejet de votre motion et de l'appropriation, j'estime que c'est une appropriation par le collège. Alors c'est pourquoi je distingue la motion lorsqu'elle est portée par les citoyens et lorsqu'elle est portée par les partis politiques. Venant des citoyens, elle vient du cœur, elle est plus sincère, j'ai quelques doutes par rapport aux politiques parce qu'ils sont plein de contradictions, ils ont un double langage selon qu'ils soient proches de vous, à votre proximité ou selon qu'ils soient éloignés. On le voit avec la proposition de réforme de l'aide médicale urgente de Denis Ducarme, désastreuse pour les sans-papiers, avec les nombreux contrôles de police en collaboration avec la STIB dont le conseil d'administration est composé aussi de politiques. Je ne reviens pas sur les visites domiciliaires, sur le manque de volonté du Ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale dans la mise à disposition pour les migrants du parc Maximilien, d'un bâtiment pour les accueillir, accueillir ces réfugiés. D'ailleurs, pour ces personnes, une plate-forme citoyenne s'est elle-même constituée pour pallier les déficiences de l'état. Donc, c'est pourquoi j'appelle les autorités communales à lever ces doutes, à faire sienne cette motion. Mais voilà, j'ai écrit cela avant de savoir que votre motion a été rejetée, c'est quand-même aberrant, on l'apprend ici au conseil alors que je la trouve complète, je la trouve bien faite et c'est sur ce texte-là qu'on devrait se baser et c'est celle-là que moi je soutiens parce que je n'accepte pas, on est dans une période pré-électorale, on a un double langage, je viens de le souligner. Je souhaite que je me trompe et qu'effectivement le collège adhère à ces engagements, à ce texte qui a été écrit par le CNCD, je souhaite qu'il le fasse, mais j'ai des doutes. Moi, mon groupe, en tant que chef de

groupe Islam, je sais ce que c'est l'accueil, l'hospitalité, c'est dans nos traditions, c'est la recherche de la justice, de l'égalité entre tous les citoyens. Voilà, c'est ce que je voulais dire, je vous remercie pour votre interpellation.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

**M. Lakhroufi :**

Merci monsieur le président, je remercie les citoyens par rapport à leur intervention que nous avons écoutée attentivement. C'est un sujet qui est complexe, qui est compliqué, évidemment.

Moi je vais tout simplement dire, il y a des choses sur lesquelles je vous rejoins totalement. Et puis il y a d'autres points qui me semblent un peu, où là il y aurait du débat. Parce que, finalement, apporter une aide médicale d'urgence à des gens qui en ont besoin, apporter un hébergement à des personnes qui se retrouvent dans le froid, dans la pluie, à la rue, protéger des enfants, des mineurs d'âge, ça je pense que là-dessus, il ne doit pas y avoir de débat. C'est une question d'humanité, il faut être humain et là, il n'y a pas de question « quel statut juridique vous avez, est-ce que vous avez vos papiers ou pas ? ». Je crois que là-dessus, de mon point de vue à moi, il ne doit pas y avoir de débat. S'il y a des personnes qui sont en détresse, elles doivent avoir droit à une assistance, elles doivent avoir droit à un logement, enfin à un hébergement plutôt et également droit à la protection et à la sécurité.

Par rapport aux autres points que vous avez évoqués, là il y a des débats à avoir, plus que des débats, il y a des budgétisations à faire. Parce qu'il faudra à un moment donné parler chiffres, parler sous et comment on finance tout ça. Ça, c'est le plus important.

Maintenant, moi ce que je voudrais savoir, c'est quel est l'objectif de ces motions ? Parce que, ce que monsieur Ikazban a dit, finalement il y a des motions qui sont parfois prises mais elles ne sont pas suivies de faits. Alors est-ce que ce qu'on souhaite, c'est être dans le symbole pour pouvoir dire demain dans la presse, Molenbeek commune hospitalière, on a le logo, on a tout ce qu'il faut, mais dans la vie des migrants, il n'y a rien qui va changer ? Et je l'ai déjà dit dans plusieurs débats ici, concernant la question des sans-papiers ou des personnes en situation irrégulière ou illégale, on les appelle comme on souhaite, la chose qui m'horripile, c'est de prendre une décision mais qui finalement ne va rien changer dans la vie des gens. Il y a des gens qui sont sortis d'ici à un conseil communal, des dizaines et des dizaines de personnes, qui étaient venues avec un espoir et qui sont sorties d'ici avec plein d'étoiles dans les yeux, en se disant qu'il y a quelque chose qui va changer dans leur vie, mais finalement, il n'y a rien qui a changé. Ça moi, je ne prends pas la responsabilité de ça.

Moi je m'interroge sur la forme, est-ce que la motion, une motion, que ce soit la vôtre ou celle qui est présentée par la majorité, par le collègue, est-ce que c'est la meilleure forme

pour discuter de ces questions-là ? Est-ce qu'il n'aurait pas peut-être fallu que vous veniez avec un mémorandum par exemple, avec un listing de choses, avec des témoignages, avec des argumentations, avec des chiffres et des choses comme ça ? En disant, ça c'est la problématique que nous connaissons en tant que personnes de terrain, et on sait qu'au niveau communal on peut faire des choses, dans notre idée, il faudra mobiliser ça, ça et ça et ainsi de suite. Et à ce moment-là, on pourrait parler de cadre juridique parce qu'il faudra, une commune doit respecter des règles, respecter un cadre juridique, mais elle doit respecter également un budget, combien cela va coûter, ces nouvelles missions pour le CPAS, ces accompagnements, ça coûte combien ? C'est ça pour moi l'important, l'important c'est l'objectif, ce n'est pas la forme, c'est le fond, bien qu'il y a des choses, comme je vous l'ai dit en introduction, des choses que je partage dans ce que vous dites, il y a des choses sur lesquelles je suis un peu plus réticent.

**M. le président :**

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

A quoi ça sert une motion ? A avoir ce genre de débat. Un débat nécessaire. Je voudrais un petit peu continuer la discussion qu'on a eue la fois passée sur les visites domiciliaires. Je pense qu'on doit vraiment faire très attention quand on vit dans une société où les droits de l'homme ne vont pas pour tout le monde, où il y a des citoyens de deuxième degré ou de second degré. Tout le monde veut aimer, veut se loger, veut être utile pour la société, veut subvenir à sa famille, veut aimer, veut jouer, veut apprendre. Tout le monde. Et donc les droits de l'homme ils ont été écrits, pas avec une grosse virgule à côté pour les premiers citoyens ou les citoyens de première zone. Il fut une époque où c'était le cas, où la société était divisée vraiment en citoyens qui avaient des droits et ceux qui n'en avaient pas. Il y a 200 ou 300 ans, selon votre statut, selon votre religion, votre mariage était reconnu ou non. Vous étiez, vos enfants pouvaient jouir de droits ou non. Cela fait 200 ans qu'on mène le combat pour finir avec ce genre de raisonnement et donc actuellement, on est face à une situation où des gens sont ici en Belgique, se lient avec la population, on a pris la défense collectivement ici pour des enfants, des élèves, des mineurs qui étaient actifs dans l'associatif, dans leurs conseils de jeunesse, qui bougeaient, qui enseignaient, qui s'engageaient pour cette société. Alors je trouve logique et normal qu'une motion comme celle-ci pose la question. Au moment où d'autres autorités veulent abandonner des gens, veulent créer des citoyens de seconde zone, je pense que les communes, oui les communes, comme elles étaient en fait les premières il y a deux siècles, il y a trois siècles, à défendre les droits des citoyens contre un pouvoir féodal, contre un pouvoir absolu, de reprendre ce rôle. Et elles le reprennent un petit peu partout dans le monde, quand les gouvernements fédéraux abandonnent les localités vis-à-vis des flux des migrants, ce sont les communes qui assument, ce sont les citoyens qui assument. Et ce qui est dégoûtant c'est qu'en fait, actuellement, ce sont nos autorités publiques qui abandonnent le droit, qui abandonnent les droits de l'homme et ce sont les citoyens qui doivent assumer ces choses-là, c'est le monde à l'envers. Et donc oui, j'aimerais bien avoir une commune, comme la nôtre, qui protège, qui défend, les droits de l'homme de ses habitants, n'importe quel statut,

et qui défend ses habitants contre les autorités publiques qui essaient de criminaliser même la solidarité et qui mettent sous pression des communes qui prennent leurs responsabilités, à défendre et à assurer les droits des gens. Moi, je rêve effectivement d'une situation comme aux Etats-Unis où des bourgmestres, j'aime bien la bourgmestre Schepmans qui toujours quand ça convient, donne des exemples ailleurs où cela se passe bien, eh bien madame la bourgmestre, il y a des libéraux aux Etats-Unis qui font mieux leur boulot de bourgmestre libéral, à défendre tous leurs citoyens et qui refusent que leur police participe à des rafles de la police fédérale, qui assurent que tous leurs citoyens aient accès au service public et d'administration et s'il manque une pièce d'identité, la commune leur offre une pièce d'identité, pour que les gamins puissent participer au transport public, pour que les gamins puissent participer à emprunter un livre à la bibliothèque. Oui, en tant que commune, prenons nos responsabilités, prenons notre responsabilité pour tous nos citoyens. Et donc là je trouve que c'est important, le manque que vivent les gens sans papiers, en fait beaucoup de gens le vivent. Le manque de logement, le manque d'emploi. Et on doit se battre tous ensemble pour que cette société devienne chaleureuse et généreuse. Et où on va chercher l'argent, monsieur Lakhroufi ? Peut-être si on ne faisait pas le choix d'investir dans des avions de guerre qui coûtent probablement, ou chaque bombe qu'on pose sur la tête des gens coûtent plus qu'un logement ici, ça serait peut-être dans le bon sens.

Et donc je voudrais effectivement appuyer quelques changements, un, je voudrais soumettre une motion d'ordre, c'est-à-dire que, et je voudrais soumettre au vote, que le conseil commence à s'exprimer et à prendre comme base de discussion la version des citoyens. Donc c'est un vote que je propose, monsieur le président.

**M. le président :**

Monsieur De Block, non, non, nous sommes dans une interpellation citoyenne. Non, s'il-vous-plaît, si vous voulez faire cela, vous le faites au moment de la discussion sur la motion, mais pas dans le cadre d'interventions citoyennes.

**M. De Block :**

Je le referai, ne vous inquiétez pas. Et donc, je trouve que c'est vraiment important qu'on doit faire attention. On est dans une situation où on est en train de criminaliser la solidarité, le plus beau dans cette société, ce qui est le plus humain, on veut le criminaliser. Il faut se mettre dans la tête que quand les premiers esclaves étaient envoyés en Amérique, c'était à côté des serfs ou des travailleurs irlandais et qu'ils y travaillaient dans les mêmes conditions de deuxième degré, de second degré. Et il y avait une solidarité, et les gens aidaient les esclaves qui étaient en fuite. Et ils ont dû criminaliser pendant un siècle et demi cette solidarité pour arriver à une situation où la ségrégation et où le racisme sont institutionnalisés à tous les niveaux. Et donc, je ne veux pas, vraiment je voudrais refuser et je voudrais que vous refusiez ce genre de logique, ce genre de direction et où un matin, nos enfants, nos petits enfants vont se lever dans une société ségrégée, où il y a des gens de droit et des gens de non-droit. C'est maintenant qu'on doit se poser les questions !

**M. le président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le président, dans ce débat, il faut éviter plusieurs choses. Déjà la caricature et aussi le double discours. Et donc, moi ce qui m'a, effectivement, je l'ai entendu de la part d'autres conseillers, c'est de ne pas discuter de votre motion, votre motion que vous portez ici au conseil communal. Je pense, peut-être que je fais une erreur, c'est peut-être une première, qu'on va, suite au dépôt d'une motion citoyenne, que des groupes politiques déposent des contre motions. Je pense qu'ici on se trompe, on se trompe parce qu'on peut co-construire. Certains diabolisent les partis politiques, moi je ne suis pas de ce côté-là, je pense que dans chaque parti politique, nous sommes avant tout des êtres humains et beaucoup l'ont rappelé. Ici, il y a des demandes que vous portez qui sont totalement légitimes concernant les droits fondamentaux, l'accès aux soins de santé. C'est vrai que, vous avez même rappelé la nécessité de l'aide médicale urgente et notamment par les dispositifs mis en place au sein de notre CPAS. Il faut être assuré, il y a des représentants qui sont au CPAS, je ne suis pas membre du CPAS, mais peut-être que dès aujourd'hui, on pourra déjà peut-être vous rassurer ou expliquer pourquoi il y aurait une lacune ou pas. En attendant, ce qui est important aujourd'hui, et ça c'est vrai, ce que monsieur De Block dit qu'il faut une motion d'ordre. Moi je pense qu'il faut, on l'a eue dans l'autre débat, ce dialogue nécessaire entre nous pour éviter je pense d'avoir, parce que, OK, une motion, c'est du débat entre nous, ça on peut l'entendre, quand nous, on dépose et qu'on doit arriver à un objectif, voire, une concrétisation. Ici, je pense que ce qui est important, c'est de faire en sorte qu'on puisse adopter la motion citoyenne et que par la suite, on puisse mettre en place un groupe de travail de suivi de cette motion. Et c'est là où j'entends d'autres qui parlaient de l'efficacité. Ce n'est pas, encore une fois, de rejeter votre proposition, c'est de voir la faisabilité des choses. Donc je crois qu'on peut prendre un peu, je dirais, de hauteur dans ce débat et de grandir et de faire de ce que nous sommes véritablement, parce que certains l'ont encore dit, il y a déjà des dispositifs en place pour l'accueil et nous sommes une commune hospitalière, mais c'est important de trouver maintenant un moyen de continuer ce travail. Je ne veux pas non plus de contradiction, contradiction, peut-être que madame la bourgmestre va peu apprécier ce que je vais dire, mais c'est que nous avons voté cette motion contre les visites domiciliaires et nous avons été peut-être divisés, je l'avais regretté, mais je pense qu'on avait aussi lancé un signal de Molenbeek. Je crois qu'aujourd'hui, on ne doit pas manquer ce signal et donc ne pas aller tout de suite vers un vote, je dirais, prématuré, mûr, laissons maintenant, je pense important de prendre en considération cette initiative louable, mais il faut qu'elle soit suivie des faits par la suite et ce n'est pas ça le rôle des motions politiques, c'est plutôt le politique qui doit se saisir de votre initiative et d'ensuite la concrétiser pour les prochaines semaines, prochains mois et prochaines années. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Merci monsieur le président, je voulais prendre la parole parce qu'à plusieurs reprises on a parlé du CPAS de Molenbeek.

Donc nous sommes ici à plusieurs à être conseillers au CPAS. J'ai eu le plaisir de vous recevoir au CPAS et de vous expliquer, longuement je pense, la manière dont le CPAS de Molenbeek travaillait. Je pense que c'est un CPAS particulièrement hospitalier qui fait énormément de travail, qui au niveau médical a une cellule de plus en plus élargie, d'ailleurs au niveau de l'aide médicale urgente, et je crois que pas mal de personnes qui sont dans des situations extrêmement limites, je dirais, peuvent bénéficier de l'aide médicale urgente, de la carte etc., et donc ont au niveau santé vraiment une aide importante aussi bien pour les adultes que pour les enfants. Donc je crois que là, le CPAS de Molenbeek fait vraiment un maximum. Maintenant, comment est-ce que c'est géré autre part, et dans d'autres communes ? Ça, je n'en sais rien. Mais nous sommes vraiment, je crois, très pilotes dans toute une série d'activités que nous avons mises sur pied. Je m'en réjouis d'ailleurs, je suis très fière de la manière dont le CPAS de Molenbeek travaille parce que c'est vraiment dans le souci de l'accompagnement. Et les assistantes sociales, qui sont dans une cellule qui s'élargit de plus en plus, étant donné que nous avons de plus en plus de personnes qui nous sollicitent, accompagnent les personnes immigrées et essaient de les guider vers toute une série d'organismes et de services administratifs, qu'ils ne connaissent pas d'ailleurs, mais auxquels ils peuvent s'adresser pour essayer soit de régulariser, soit d'avoir des aides complémentaires etc.

Donc je voulais tout de même vous dire qu'au niveau du CPAS, je crois que vous avez eu des informations relativement précises concernant la manière dont nous travaillons et je crois que « CPAS hospitalier » cela peut être dit à Molenbeek. Merci monsieur le président.

**M. le président :**

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci, dank u wel, tout d'abord j'aimerais remercier en tout cas les personnes qui ont introduit cette motion, merci pour cette intervention.

Effectivement, quelqu'un l'a dit, que lorsque cela vient du citoyen, il n'y a pas d'ambiguïté effectivement bien qu'il faut toujours garder confiance en la politique. Je pense que sans la politique non plus ce n'est pas possible. Il faut que les citoyens et les politiques puissent aller la main dans la main pour arriver à un résultat. Comme ça, il n'y a pas d'ambiguïté.

Moi, j'ai beaucoup entendu ce soir des termes comme « immigré », « primo-arrivant » etc. Alors tous ici, je suis certain que nous connaissons des gens qui n'ont pas de papiers,

pour parler des gens qui sont sans papiers. Moi je connais des gens qui sont là depuis 15 ans, 20 ans, oui effectivement sans papiers, ils ont eu des enfants, les enfants sont nés ici en Belgique, on ne sait pas, on verra lorsqu'ils seront majeurs quel statut ils auront. Moi je préférerais plutôt parler de l'être humain. De l'humain de manière générale et ne pas parler de sans-papiers, immigrés, primo-arrivants, plein de termes, plein de noms qui ne veulent finalement rien dire. Parce qu'aujourd'hui nous parlons du soin médical, nous parlons d'un soutien, nous parlons d'aide, d'aide à qui ? A l'être humain finalement. Est-ce que nous ici un jour, nous avons pris la peine de nous mettre à la place de ces gens-là, de ceux qui sont partis un jour de chez eux parce que tout simplement ils n'avaient pas le choix, ils n'avaient aucun choix que de tout simplement s'évader, s'enfuir pour espérer trouver mieux ? Ils sont arrivés ici chez nous. A l'époque, il y a 50 ans d'ici, mes parents, mon papa, que Dieu ait son âme, il est venu en Belgique, il n'a pas fui, à l'époque il y avait un contrat, on pouvait venir en Europe pour une situation entre guillemets économique meilleure. Et il était venu avec l'idée de repartir un jour, mais finalement il n'est pas reparti, il est resté ici et il a eu des enfants etc. Est-ce que ces gens-là aujourd'hui, qui sont là quand-même depuis 15 ans, parfois j'en connais qui sont là depuis 20 ans, toujours sans papiers, entre guillemets aucun statut, ils sont inconnus au bataillon, ils ne sont pas reconnus par notre pays, est-ce que ces personnes-là n'ont pas le droit de rêver, de tout simplement être considérés comme des êtres humains à part entière ? Voilà ce que je voulais dire, c'est que tout simplement si nous nous mettons nous à la place de ces gens-là un jour, je suis certain que cette motion ou d'autres motions qui iront dans ce sens-là, elle aura un sens, c'est certain, je suis même certain que nous allons prendre des solutions et je suis même certain que le débat que nous mènerons ensemble sera un débat qui sera limpide et honnête. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci monsieur le président, je voulais juste vous signaler que déjà maintenant l'épicerie sociale Amphora distribue avec l'aide du CPAS, de la Commune de Molenbeek, de la Région et de l'Europe pour 540 personnes des colis et ça, c'est Molenbeek, c'est sur la commune de Molenbeek. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci madame Evraud.

Je n'ai pas redonné la parole à monsieur Ikazban parce qu'on est dans le cadre de l'interpellation citoyenne et donc chacun n'a le droit d'intervenir qu'une seule fois.

Et donc maintenant je donne la parole à madame la bourgmestre qui répondra, pardon, d'accord, j'aurai d'abord, un petit instant monsieur Ikazban, laissez-moi terminer ma phrase, madame Turine et puis ensuite madame Gilles-Goris et puis ensuite la bourgmestre. Et monsieur Ikazban, je sais que j'ai donné la parole à madame Evraud et à monsieur Rahali

mais, s'il-vous-plaît, j'ai volontairement laissé la parole à d'autres personnes que les chefs de groupes, non, non, j'ai laissé, non, mais vous êtes déjà intervenu monsieur Ikazban, on ne va pas polémiquer. Allez-y, attendez, s'il-vous-plaît, qu'on allume le micro à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Les choses doivent être claires. Moi je pensais qu'on avait une discussion d'ensemble, ce n'est pas le cas, soit. Je respecte votre opinion. Mais je dis, ou bien on est dans une interpellation citoyenne, mais alors là il n'y a que les chefs de groupes qui peuvent s'exprimer, ici, je n'ai rien contre mesdames Evraud et Bastin, mais il y a déjà deux membres du groupe MR qui se sont exprimés. Ou bien, c'est la discussion générale, et là, tout le monde a le droit de prendre la parole. C'est tout, moi je dis juste ça, c'est l'un ou l'autre. Ici on respecte le règlement à géométrie variable par moments, et ça me désole.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Bonsoir, merci aux citoyens d'avoir fait ce travail et de venir nous interpellé ce soir. Merci également au CNCD qui est porteur de ce mouvement de solidarité par rapport aux réfugiés depuis de nombreux mois.

L'un d'entre vous l'a dit, effectivement les communes peuvent faire la différence. On sait que la question des migrations est une question qui va depuis le niveau international jusqu'au niveau local et que les premiers lieux réceptacles de la question des migrants dans les questions positives, mais dans les difficultés qu'ils éprouvent également, c'est évidemment le niveau local. Donc oui, les communes peuvent et doivent faire la différence et c'est en ça qu'un mouvement comme le mouvement des communes hospitalières qui rejoint des mouvements, qu'il peut y avoir dans d'autres régions du monde. Et ça a été évoqué notamment par monsieur Ikazban, on sait qu'aux Etats Unis, il y a le mouvement des villes sanctuaires, ce sont des mouvements importants pour essayer de renverser l'image négative qui est véhiculée par certaines de ces populations qui, si elles se retrouvent sur le chemin de l'exil ou de la migration, n'en n'ont pas toujours fait le choix ou en tout cas, ce n'est pas toujours un choix positif pour elles. Cela a été dit également par monsieur Ikazban, la commune de Molenbeek n'a pas à rougir de tout ce qu'elle met en place depuis toujours, le SAMPA qui a été cité, donc le service d'accueil molenbeekois des primo-arrivants est un service unique. C'est sans doute la seule commune en Belgique qui offre depuis le niveau communal un service intégré, donc transdisciplinaire pour les primo-arrivants. Ça va évidemment, il y a des cours de français, mais il y a également des cours de citoyenneté et il y a surtout un accompagnement psychologique, un accompagnement juridique individuel et personnalisé pour toute personne primo-arrivante qui arrive à Molenbeek. Alors vous savez que ce qui n'est pas évident par rapport à toute une série de pouvoirs subsidiants, c'est que les migrants selon le statut qu'ils ont, les pouvoirs subsidiants vont exiger certains statuts.

Donc on doit, nous, jongler, au niveau local, avec toute une série de pouvoirs subsidiaires différents, qui fait qu'on peut apporter certaines aides à certains, certaines aides à d'autres. Mais on essaie toujours en faisant preuve d'un peu de créativité de pouvoir au moins offrir un minimum à chacun et je pense notamment dans le cadre des cours de français où on a développé notamment dans les maisons de quartier, à la Maison des Femmes, des cours de français pour un public qui n'y avait pas droit parce qu'il n'était pas dans le statut stricte au sein de primo-arrivants. Donc on essaie de développer pas mal de choses. Dire aussi que la commune, depuis septembre 2016, est la seule ville de Belgique à participer à des réunions au niveau international pour essayer d'influer sur ce qui est en train de se passer au niveau des Nations-Unies, ce qu'on appelle le global compact, qui est un accord qui ne sera pas contraignant, mais néanmoins qui va pousser les pays à se positionner de manière plus positive par rapport à la question des réfugiés et la question des migrants. Et la commune de Molenbeek a participé activement depuis septembre 2016 à toutes les négociations pour faire remonter l'expertise de terrain, faire remonter la réalité vécue au quotidien par les migrants et aussi comment les communes pouvaient ou ne pouvaient pas, avec leurs petits moyens, répondre aux besoins de ces migrants.

Dire aussi que quand le CNCD nous a approchés il y a un peu plus d'un an maintenant, je pense que c'était déjà à l'automne 2016, en nous parlant de leur future campagne sur les migrants et en demandant un partenariat avec la commune de Molenbeek, la Commune n'a pas hésité à répondre positivement et c'est dans ce cadre-là qu'on a notamment mis en place la sensibilisation avec les écoles et qu'il y a encore un événement le 18 avril qui va avoir lieu. C'est dans ce cadre-là aussi qu'est venue la question de la motion ville hospitalière où, de nous-mêmes, on a dit l'importance qu'elle soit portée par les citoyens, cette motion. On aurait pu directement dire, quand le mouvement a été lancé, dire, on va déposer notre motion nous-mêmes, non, c'est important que les citoyens s'en saisissent et il y a eu les réunions d'information organisées par le CNCD et c'est ainsi que votre groupe s'est mis en place, et on s'en réjouit.

Maintenant, la motion ville hospitalière, en quoi est-elle importante ? Elle est importante à deux niveaux. Elle est d'abord importante parce que ça fait partie, ça permet aux communes d'être de plus en plus nombreuses à montrer leur solidarité à l'égard des migrants et donc à renverser la vapeur en termes d'image, en termes de récit, en termes de discours par rapport à la question des migrants. En ça, c'est important qu'un maximum de communes participe et essaient de s'attribuer, avec l'aide du CNCD, ce label commune hospitalière. Mais ça doit dépasser évidemment la question uniquement du symbole. Le symbole est important, parce qu'on sait qu'il faut renverser la vapeur en termes de discours par rapport aux migrants, mais il faut évidemment ne pas s'arrêter au symbole et il faut évidemment que ce qui est proposé dans la motion soit réalisable par la Commune. Et c'est en ça que dans ce que proposait la CNCD, c'était assez intéressant puisque sur le site du CNCD, au niveau des villes hospitalières, il est proposé trois grands engagements et en disant qu'une commune peut avoir le label ville hospitalière si elle s'engage sur deux de ces trois grands engagements. Et en-dessous de ces trois grands engagements, il y a toute une série de propositions extrêmement concrètes. Dès lors, quand j'ai eu l'occasion de rencontrer pour la première fois certains représentants de votre groupe de citoyens, je leur ai dit « attention, le mieux peut devenir l'ennemi du bien » parce tout ce qui est proposé dans les actions qui sont proposées sur le site du CNCD, c'est très très large. Certaines sont plus adaptées à des communes de région wallonne, des communes rurales, d'autres sont

adaptées à la ville, certaines sont déjà mises en place, chaque commune doit trouver là-dedans ce qui est possible pour elle d'être mis en place. Et donc venir avec, enfin vouloir demander à la Commune de pouvoir mettre tout en place dans tout ce qui est proposé par le CNCD, c'est un petit peu irréaliste. Donc voilà, deux engagements sur les trois, sachant que la commune de Molenbeek met déjà énormément de choses en place et sachant aussi, et je pense qu'on doit tous le reconnaître, nous sommes en fin de législature, cela veut dire qu'il y a des engagements que l'on prend maintenant, on peut dire qu'on les prend pour les six mois qui viennent, mais qu'est ce qui va se passer dans six mois ? Donc dire à un moment donné, il y a des choses dont on sait qu'il faut bien plus que six mois pour les mettre en place, dire maintenant à un moment donné, « oui ça, on va le décider », il y a des choses qui peuvent être mises en place effectivement par l'Administration et où finalement le politique joue peu. Et puis, il y a d'autres choses où on sait que ce sont des choix politiques. Et là, il ne faut pas leurrer le citoyen et il faut être attentif à ne pas faire croire qu'on a des engagements pour des années et des années alors que dans six mois, il y a un scrutin électoral qui va changer vraisemblablement les rapports de force et la composition de ce conseil communal et même du collège. Et donc ce sont des choses auxquelles on doit être attentif.

L'autre chose, et là je voudrais qu'on soit quand-même, parce que j'ai entendu certains conseillers communaux s'étonner, mais ce qui est sûr, c'est que la loi communale ne permet pas à ce que les citoyens déposent une motion. Les citoyens ont le droit d'interpeller le collège et suite à cette interpellation, le collège répond et éventuellement prend des engagements. C'est donc pour ça que nous avons effectivement déposé une motion, puisque nous savions qu'il y allait avoir l'interpellation et sur base de votre interpellation, nous déposerons une motion. Alors bien sûr que cette motion ne répond pas à 100% à vos attentes. Maintenant je regrette néanmoins que vous n'avez quand-même pas dit que dans la motion que nous déposons, il y a les  $\frac{3}{4}$  de ce que vous demandez qui est dedans. Donc oui, on n'a pas repris 100%, on a repris les  $\frac{3}{4}$ , nous basant sur ce qu'il nous paraît possible de faire à l'heure actuelle à Molenbeek et tenant compte déjà de tout ce qui est fait.

Je voudrais donner néanmoins encore deux, trois exemples qui ne sont peut-être pas dans la motion, mais néanmoins je pense que Molenbeek a été très attentive à ça. Vous avez évoqué ce qui s'est passé à Globe Aroma, qui est quelque chose de dramatique où effectivement, il y a eu une collaboration entre les services de police et les services de l'Office des Etrangers qui se sont introduits dans une association, donc en brisant quelque part le sanctuaire que sont les associations, vous dire qu'à Molenbeek, on a évité ce cas-là, vous savez que dans le cadre du plan canal et de Belfi, Molenbeek a été quand-même fameusement contrôlée, il y a eu énormément de contrôles de police et notamment un contrôle de police qui s'est justement déroulé dans l'ASBL LES qui est la para-communale de la Commune et dans laquelle se trouve notamment le SAMPA qui accueille énormément de personnes qui sont sans papiers. Et donc, la police a fait un contrôle avec l'Office des Etrangers et avec toute une série d'autres services. Avec une quinzaine de policiers, ils ont bouclé le bâtiment. Dès que nous avons été informés, je me suis rendue sur place avec le chef de cabinet de madame la bourgmestre pour rencontrer les policiers et bien leur rappeler ce pour quoi ils étaient là. Ils étaient là pour contrôler les documents et ils n'avaient pas à contrôler les usagers. Et donc nous avons pu, avec l'association, mettre à l'abri les personnes sans papiers qui étaient présentes dans le bâtiment pour ne pas qu'il y ait de

contrôle et pour ne pas qu'ils subissent ce qu'ils ont subi à Bruxelles-Ville. Tout ça pour dire que nous sommes très attentifs au niveau du collège à ce que des dérapages comme ils se passent sur le territoire de la ville de Bruxelles ne se passent pas à Molenbeek.

Je voulais juste citer encore un autre exemple, oui, par rapport à la question de la scolarité, rappeler quand nous avons eu le débat ici en conseil communal, puisqu'à un moment donné une jeune femme qui allait avoir 18 ans et qui était scolarisée à Serge Creuz risquait effectivement de perdre son droit de séjour puisqu'elle venait d'atteindre ses 18 ans, que la commune s'est mobilisée en soutien. Et donc il y a une motion qui a été votée ici.

Voilà, vous dire que je pense que la Commune, le Collège et l'Administration, au-delà des motions etc., oui c'est ce que je dis, au-delà des motions, je pense que nous sommes attentifs au quotidien, à faire en sorte, dans la mesure de nos capacités, de nos possibilités, à aider les personnes qui sont en situation irrégulière et qui sont sur le territoire de la commune à pouvoir profiter de toute une série de services et surtout de les protéger au maximum de dérives qui pourraient y avoir, menées par d'autres corps de police ou d'institutions qui ne dépendent pas de la Commune. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci madame Turine.

Je donne la parole à madame Gilles-Goris.

**Mme l'échevine Gilles-Goris :**

Bonsoir tout le monde, mesdames, messieurs, chers membres du collectif, nous nous sommes déjà rencontrés longuement, chers habitants, d'abord je voudrais également vous remercier pour la démarche citoyenne que vous avez accomplie et le travail sérieux, fouillé que vous avez réalisé. Vous avez ainsi démontré que des hommes et des femmes sont aujourd'hui interpellés, mobilisés, sensibles à la vie d'autres êtres humains et c'est déjà un très bel acte important que vous avez posé. Vous avez pris du temps pour chercher à lutter ainsi contre la discrimination, la peur et le rejet.

Je voudrais dire, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, qu'il est important aussi de reconnaître que Molenbeek est une commune hospitalière comme plusieurs l'ont déjà redit avant moi. Hospitalière par le nombre d'associations qui œuvrent au quotidien pour accompagner, nous avons parlé du SAMPA par exemple, mais on peut parler du Foyer, on peut parler de la Porte Verte, on peut parler de nombreuses associations, pour accompagner au mieux les personnes démunies ou étrangères dans leurs démarches. Hospitalière aussi par le nombre de maisons médicales et de soignants qui collaborent avec le CPAS et appliquent régulièrement l'aide médicale urgente. Hospitalière dans l'accueil que les enfants reçoivent dans nos écoles et dans l'investissement que les instituteurs font pour vivre au mieux cet accueil et permettre à ces enfants de s'épanouir ici. Hospitalière aussi dans les mariages célébrés de personnes qui n'ont pas de titre de séjour. Hospitalière enfin par le nombre de personnes étrangères et réfugiées reconnues sur le territoire de la commune.

Je voudrais vous donner quelques chiffres. Vous savez que Molenbeek, c'est plus ou moins 96.000 habitants, 73% sont de nationalité belge, 15% de nationalité européenne, 12% de nationalité non européenne. De ces 12%, actuellement, 1.489 sont des réfugiés qui ont obtenu leur statut et jouissent ainsi de tous les droits qui en découlent. De ces 1.489, 721 sont syriens. De ces 12% également, 1.600 sont en registre d'attente, ce qui veut dire évidemment qu'ils ont encore un chemin à faire, qu'ils doivent faire des démarches, beaucoup de patience et en tout cela représente donc près de 3.000 personnes sur le territoire de Molenbeek. Il est clair que nous pouvons toujours nous améliorer, qu'une commune doit chercher à toujours faire davantage, à ce que les services doivent être plus performants, à ce que les services doivent veiller à être accueillants, doivent communiquer les informations, les services doivent être au service, c'est sûr. Et on ne pourra jamais dire que nous sommes parfaits, que nous avons été au bout, mais je pense que nous pouvons aussi être fiers de ce qui a été accompli avec les moyens qui sont les nôtres. Et au-delà de déclarations, et cela rejoint un peu ce que certains ont dit avant moi, une commune ne sera réellement hospitalière, non pas si une motion est votée, mais surtout et surtout si ses habitants s'engagent et nous faisons tous partie de ces habitants. Si les habitants s'engagent au quotidien, à tisser des liens de respect, de soutien, de solidarité, pour accueillir l'autre, c'est vrai, il faut accepter de perdre quelque chose de soi, mais je pense sincèrement que donner, c'est aussi recevoir. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je pense que dans ces échanges, beaucoup a déjà été dit.

Molenbeek est une commune hospitalière, Molenbeek est une terre d'immigration, nous le partageons, nous le savons, c'est une fierté, c'est une hospitalité qui conduit nos services communaux et du CPAS à s'adapter depuis des années aux besoins au fil du temps. Et que ce soit dans l'Administration, le contact avec les citoyens se fait également dans nos écoles, dans nos crèches et partout nous accueillons les gens en veillant évidemment au respect de leurs droits. Je rappelle aussi à cette occasion que Molenbeek a été pionnière en ouvrant il y a deux ans, avec la commune de Schaerbeek, le bureau d'accueil francophone pour les primo-arrivants. Et en deux ans, plus de 2.500 dossiers ont été ouverts, dont près de 2.000 sont toujours en cours, VIA a ainsi permis à 200 personnes de réaliser un véritable parcours d'accueil, d'intégration. Donc j'entends bien les propos qui sont repris dans votre motion, mais moi, ma crainte est que vous allez plus loin dans vos assertions que beaucoup d'autres motions qui ont été présentées dans des communes qui ont le même profil sociologique que le nôtre. Et je ne voudrais pas qu'on en retire le sentiment que Molenbeek connaît une situation particulière, que Molenbeek une fois de plus n'est pas une commune comme les autres. Et donc, cette motion est importante, mais je crois qu'il faut aussi être prudent et qu'il faut être réservé par rapport aux propositions qui sont faites. Je pense aussi que, et ça a été le cas jusqu'à présent, il ne faut pas politiser le débat et qu'au contraire, il faut en revenir aux fondamentaux.

Et c'est vraiment le message que je voudrais lancer ce soir, que le débat qui se fait maintenant se poursuive dans le respect et qu'on en arrive à une motion qui recueille le consensus le plus large possible.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre.

Voilà, monsieur, madame, vous avez le mot de la fin, de la conclusion de votre intervention.

**M. Brasseur :**

Merci à tous, d'abord pour vos paroles qui m'ont personnellement souvent touché, c'est à peu près le reflet du trajet que nous avons fait pendant les mois passés pour préparer cette interpellation et la motion aussi que nous avons formulée.

Je vais revenir sur plusieurs points qui ont été dits. Oui, il est évident que Molenbeek est une terre d'accueil, une commune généreuse, une commune chaleureuse et une commune solidaire. Je crois que c'est très important d'être dit et d'être souligné. Dans le travail que nous avons fait, on a rencontré toutes les associations, tous les échevins concernés, le CPAS, des fonctionnaires, beaucoup de fonctionnaires aussi, j'en oublie la bourgmestre et le CPAS. Ce ne sont pas des dizaines d'heures, ce sont des centaines d'heures qu'on a passées ensemble, ce sont des réunions, ce sont des rencontres, c'est un chemin qui nous a beaucoup appris, vraiment. On voit à Molenbeek énormément de choses qui se passent bien, soulignons ça. Est-ce que pour autant il faut en rester là ? Madame la bourgmestre a utilisé les mots prudence, crainte, je ne vaud pas aller là, au contraire, il faut soulever le débat, il faut être optimiste, il faut être courageux. On peut changer les choses, vraiment. On ne parle pas de groupes, de masses, on parle d'individus, si on les prend un à un, on peut améliorer ce monde vraiment. On a parlé de budget, de réalisme, nous sommes dans une commune pauvre, oui c'est la réalité, elle est pauvre, mais elle est très grande, on est une des plus grandes communes de Belgique. On a donc une certaine force, une force d'exemple, je crois aussi que c'est le moment de montrer l'exemple, d'être fier d'être Molenbeekois et de montrer qu'on peut donner l'exemple aussi à Molenbeek.

Madame Gilles-Goris nous a donné les chiffres, on est beaucoup beaucoup d'étrangers, mes propres grands-parents ont été migrants plusieurs fois, chassés par les guerres, je crois que tout le monde dans cette salle a été migrant une fois dans sa famille, dans les cent années précédentes, cela peut encore nous arriver, ne l'oublions pas. Ce n'est pas un débat politique, absolument pas, c'est un débat humain et j'espère, j'ai entendu beaucoup de paroles qui vont vers un mieux, ce n'est pas une motion contre une autre, c'est une idée d'avoir une motion, et je vais un peu revenir sur la méthodologie, oui c'est un canevas et vous l'avez tous lu probablement, si vous avez visité le site. Nous sommes partis de là, on a, après toutes les rencontres qu'on a faites, on a formulé nos propres points sur cette motion et c'est donc absolument adapté aux réalités de Molenbeek. Il faut être réaliste mais ambitieux, choisir, c'est renoncer, on en est bien conscient.

**M. le président :**

Vous avez terminé ?

**M. Brasseur :**

Je regarde juste mes points parce qu'il y avait dix intervenants avant moi.

Encore une petite chose, Sarah Turine a parlé de fin de mandat. Je ne suis absolument pas d'accord avec elle. Vous êtes là pour représenter la commune. La plupart d'entre vous, et vous le savez bien, seront encore là dans la prochaine législature. Nous serons là pour vous regarder, tout le monde est là pour vous regarder et donc ce que vous décidez aujourd'hui n'a pas une fin à six mois. On ne peut pas dire cela, ce n'est pas très courageux, je vous demande d'être courageux et de prendre des points réalistes aujourd'hui et de les mettre dans une motion et de la voter. Ça ne s'arrêtera pas, on a une certaine connaissance et on veut continuer ce dialogue, au-delà de ce soir, c'est important, ce sont des petits pas, un à la fois, et on est là avec le recul qu'on a comme citoyen et la franchise comme vous l'avez dit, un peu moins langue de bois et pas ce poids politique derrière nous, de pouvoir vous aider à faire les bons choix et c'est ça que nous voulons faire dans cette démarche.

Dernière chose, plusieurs d'entre vous sont aussi dans d'autres niveaux de pouvoir. Molenbeek paie beaucoup pour soutenir les migrants. Vous avez tous voté le budget du CPAS il y a deux mois, vous savez exactement combien on paie, 28 millions si je ne me trompe pas. Non pas voté, il n'a pas encore été voté ?

**M. le président :**

Si si, il a été voté.

**M. Brasseur :**

OK, il y a eu des abstentions. Mais c'est exactement de cela qu'on parle, 28 millions pour une commune de 100.000 habitants, c'est de cela qu'on parle. Il n'est pas juste que ce soit seulement Molenbeek qui prenne tellement sur son dos, il faut étaler ces coûts à travers la région bruxelloise et à travers la Belgique. Et je vous demande, ceux qui sont à d'autres niveaux de pouvoir, de rapporter ce message, surtout au niveau de l'AMU, où souvent le CPAS avance les sommes, la commune avance les sommes et on n'est pas toujours remboursé. Je crois qu'on a estimé ça à 20% des sommes qui ne sont pas remboursées ? Voilà, je laisse la parole à Sarah, merci beaucoup.

**Mme Djebara :**

Je veux juste préciser une chose, et une chose concrète par rapport à l'AMU. Il y a un rapport du KCE qui est sorti il n'y a pas très longtemps, et donc pour que vous vous représentiez un peu le budget, et ce que cela représente parce qu'on parle beaucoup de l'aide médicale urgente en ce moment, c'est moins de 0,5% du budget de l'Inami. Et il y a presque la moitié des personnes qui pourraient avoir droit à cette aide médicale urgente, qui

pour des tas de raisons, parce qu'ils ont peur, parce qu'ils ne savent pas, parce qu'ils ne sont pas informés, presque 40% des personnes qui peuvent y avoir accès, qui n'y ont pas accès. Et donc je pense qu'il y a des solutions concrètes. Et pour rejoindre ce que disait mon collègue, bien sûr qu'on n'a pas envie de s'arrêter là et qu'on n'a pas envie d'une motion vide de sens, cela n'a effectivement aucun intérêt, pour qui que ce soit et pour les migrants en premier, on est tout à fait d'accord. Le Ciré propose et le CNCD propose un suivi, on sait très bien qu'on est dans un contexte pré-électoral, mais la première des choses qu'on voudrait, c'est que tout le monde soit d'accord et on voit que c'est déjà un débat de juste dire « OK, ce sont des droits humains et ils sont acquis ».

Et ensuite, il y a une étude de faisabilité comme vous l'avez dit, et je suis tout à fait d'accord avec vous, qui doit se faire, et nous citoyens qui sommes engagés, on est tout à fait d'accord pour continuer et pour aussi comprendre comment ça fonctionne, comment est-ce qu'on doit voir les choses et les porter au plus concret. Ça, c'est un engagement de notre part également évidemment.

**M. le président :**

Merci beaucoup.

L'incident est clos.

### **3. Secrétariat communal - Motion - Molenbeek, commune hospitalière. Gemeentelijk secretariaat - Motie - Molenbeek, gastvrij gemeente.**

---

**M. le président :**

Nous allons reprendre la suite de notre conseil communal avec la motion qui concerne le même sujet, mais je me souviens que monsieur Ikazban a demandé une motion d'ordre.

**M. Ikazban :**

C'est plus qu'une motion d'ordre. D'abord de un, vous n'avez pas le droit de mettre à l'ordre du jour votre motion en deuxième position. La loi communale prévoit que les motions, c'est à la fin de l'ordre du jour réglementaire. Pour la mettre en avant, il aurait fallu demander le vote des conseillers communaux. Premièrement.

Deuxièmement, moi je répète à nouveau ma demande, je pense que par respect pour les citoyens, par respect pour les associations, il faut mettre à l'ordre du jour la motion qui est présentée et qui est défendue par eux. Même si j'ai entendu les arguments des uns et des autres. Libre à vous, majorité, d'introduire une seconde motion. Entre parenthèses, je regrette à nouveau que vous n'avez pas eu la présence d'esprit de penser à contacter les membres de l'opposition pour éventuellement aboutir à un texte qui pouvait nous convenir à toutes et tous.

Maintenant, je pense qu'on met la charrue avant les bœufs également et qu'on mélange un peu les discussions et les débats. Je m'explique. J'ai entendu Sarah Turine dire,

expliquer de manière factuelle pourquoi c'est impossible pour elle d'envisager la motion CNCD, je vais l'appeler comme ça.

**M. le président :**

Monsieur Ikazban, non, non, attendez monsieur, non, non.

**M. Ikazban :**

Ça fait partie de ma motion d'ordre. Laissez-moi terminer le raisonnement. Pourquoi je trouve, c'est une des raisons pour lesquelles, je pense que ça justifie l'inscription à l'ordre du jour de la motion citoyenne. Je dis simplement que c'est une erreur, il faut d'abord inscrire la motion et puis alors après, vous venez avec vos arguments. Et je préciserais simplement qu'une motion, c'est aussi, ce n'est pas une obligation de résultats immédiats, une motion, ça indique aussi une marche à suivre, ça indique aussi un fil conducteur, ça indique aussi des rêves, de l'utopie parfois, si on n'en avait pas eu ici à Molenbeek-Saint-Jean, s'il y a vingt ans on était venu en motion, avec une motion citoyenne me dire, il faut créer un SAMPAs, il faut créer un service pour accueillir les primo-arrivants, la plupart des conseillers auraient dit « mais non, ce n'est pas possible, c'est illégal, ça ne va pas, on n'a pas les moyens ». Il a fallu qu'à un moment donné des gens ici rêvent et rêvent de ce genre de choses et puis trouvent le moyen de les réaliser parce qu'on peut chercher des excuses, il y a certains qui cherchent des moyens pour réaliser.

**M. le président :**

Vous êtes dans le débat, monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Oui, c'est dans le débat.

**M. le président :**

Oui vous êtes dans le débat, mais on n'est pas dans le débat.

**M. Ikazban :**

Je pourrais prendre plein d'exemples. Moi je pense qu'on a inversé les discussions et ce n'est pas correct, on n'a pas répondu à l'interpellation citoyenne, on a déjà commencé à répondre sur la motion qui est déposée. Moi je ne suis pas d'accord de travailler comme ça. On ne travaille pas de cette façon-là, je suis désolé, ce n'est pas correct, c'est un irrespect à l'égard des citoyens, c'est un irrespect à l'égard du règlement. Non, je suis désolé, vous avez fait en douce une motion pour venir remplacer l'autre, sans concertation avec l'opposition, enfin ça ne va pas quoi, je veux dire sur ce genre de sujets-là, on a eu toujours l'habitude, plus ou moins, de travailler ensemble et d'essayer de trouver un consensus large au-delà de l'aspect majorité/opposition. Et je termine avec une dernière remarque qui a été faite par les citoyens et qui est vraiment très juste et ça, on doit avoir à l'esprit. Il y a monsieur qui était présent, qui a dit en s'adressant à Sarah Turine, à un moment donné

« mais on n'est pas là juste pour travailler pendant la durée de son mandat », d'abord parce qu'on ne sait pas pendant combien de temps on est là, mais on est censé être là pour travailler pour des années, des années, pour mener des politiques qui vont être utiles aux générations futures, même si on n'est plus là. C'est ça qu'il faut faire. Venir dire, on ne va pas inscrire la motion parce qu'on n'est pas sûr de pouvoir tout faire et que ça, ça, ça, c'est impossible, ça ne va pas comme raisonnement, ce n'est pas un raisonnement qui est logique. Je ne défends pas, je répète ce que monsieur a dit...

**M. le président :**

S'il vous plaît, pas d'apartés. Merci monsieur Ikazban, l'incident est clos.

La seule chose, je précise un point de la nouvelle loi communale, pour qu'il n'y ait pas de faux débat. L'interpellant au niveau citoyen a la possibilité d'interpeller mais ne peut pas introduire lui-même une motion. Voilà. C'est parce que ce débat-là a démarré et je en veux pas qu'on continue là-dessus, on est bien d'accord, donc tout le monde est conscient de cela. Oui, c'est autre chose, mais eux ne pouvaient pas le faire, ils devaient passer par l'intermédiaire des conseillers communaux, de l'une ou l'autre façon. Et donc, ils ont rencontré des personnes et ces personnes ont rentré une motion sur base de leurs discussions.

Madame Tamditi, vous êtes la personne qui présentez la motion et donc je vous donne la parole.

**Mme Tamditi :**

Merci.

**M. Ikazban :**

Et donc, vous n'avez pas répondu à ma question.

**M. le président :**

Quelle question ?

**M. Ikazban :**

J'ai demandé simplement que le conseil communal dépose la motion citoyenne, tout simplement.

**M. le président :**

Vous l'avez demandé.

*(On entend quelqu'un dire « Et c'est quoi la réponse ? » - Men hoort iemand zeggen « En wat is het antwoord ? »)*

**M. le président :**

On est dans le point et madame Tamditi présente la motion qui a été déposée par madame Tamditi. Vous ne savez pas introduire un point en séance comme ça. Mais non, le point est introduit, il est à l'ordre du jour, vous ne savez pas le remplacer monsieur Ikazban, vous le savez, c'est un faux débat, vous le savez.

*(On entend beaucoup de protestations - Men hoort veel protesten)*

**M. le président :**

Je donne la parole à madame Tamditi. Non, il n'est pas question de le mettre au vote, vous ne pouvez pas remplacer un point. Il fallait le faire en début de séance alors.

*(Beaucoup de bruit et d'interventions - Veel lawaai en protesten)*

**M. le président :**

Madame Tamditi, vous avez la parole.

**Mme Tamditi :**

Rien ne vous empêchait, cher conseiller, de vous saisir de la motion et de la déposer.

Non ce n'est pas de la récupération.

**M. le président :**

Madame Tamditi, ne les écoutez pas et faites votre présentation, merci, avancez.

**Mme Tamditi :**

Je souhaite, nous souhaitons... Non ce n'est pas de la récupération puisque les citoyens n'ont pas le droit de déposer une motion...

**M. le président :**

Madame Tamditi, continuez.

**Mme Tamditi :**

Donc il y a eu une mobilisation citoyenne que nous soulignons et que le collège a déjà eu l'occasion également de remercier. Cette mobilisation citoyenne a généré des contacts avec l'ensemble des échevins concernés et donc, suite à ça, il y a eu effectivement une réflexion qui a été apportée et pour aboutir à un texte qui au-delà de nos divergences pouvait tous nous rassembler, pouvait tous, nous espérons qu'on sortira des clivages puisque nous avons travaillé dans ce souci. Nous avons travaillé dans l'optique d'avoir une motion, d'aboutir à une motion que finalement le collège pouvait assumer, à laquelle il

pouvait s'engager pleinement, pouvait s'engager pleinement de respecter. Je rappellerais quand-même qu'on a effectivement voté le mois dernier la motion « visites domiciliaires », mais elle n'a malheureusement pas fait l'objet d'une unanimité puisque bien sûr il y a des divergences de points de vue. Et donc, nous espérons que cette motion qui a été travaillée fera l'objet d'un large consensus, fera l'objet d'une unanimité et sera portée par l'ensemble des conseillers de cette assemblée.

Je rappelle aussi qu'il s'agit d'une motion qui était déposée par l'ensemble des groupes de la majorité et qu'à cet égard, nous avons décidé que je lirais une partie du document et que monsieur Papadiz lira également une partie du document.

Considérant que la Belgique est marquée et traversée par l'histoire des migrations; que Molenbeek, comptant plus de 140 nationalités, en est une parfaite illustration ;

Considérant que la mobilisation actuelle autour des communes hospitalières a pour objectif de défendre une vision des communes qui soient véritablement terres d'accueil et d'hospitalité; que la peur, le rejet de l'étranger et le repli sur soi doivent être repoussés pour laisser la place à la solidarité, aux rencontres et aux partages, à la dignité ;

Considérant que si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont purement fédérales, que l'intégration des personnes étrangères est une compétence régionale et communautaire, les collectivités locales sont néanmoins un acteur-clé de l'accueil, l'hospitalité et les droits de ressortissants étrangers peuvent, de manière générale, participer à l'amélioration de l'accueil et du séjour des ressortissants étrangers qui résident légalement sur leur territoire et créer un cadre qui permette de sensibiliser leur population sur les valeurs d'hospitalité et d'altérité qui participent à une meilleure cohésion sociale. Les personnes étrangères doivent pouvoir y jouir des droits qui leur sont donnés et participer pleinement aussi à la vie locale ;

Considérant que les collectivités locales ont une influence importante sur le climat social général et qu'elles peuvent le rendre plus positif encore vis-à-vis des personnes étrangères (notamment en favorisant la rencontre), le Conseil communal a, en sa séance du 21 mars 2018, décidé de préparer une motion «Molenbeek, commune hospitalière» ;

Considérant que cette décision s'est prise à la suite d'une interpellation citoyenne durant le même Conseil communal ;

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (on cite par exemple la déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ...)

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951 ;

Vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisation et de réinstallation ;

Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de jouir de droits économiques, sociaux et culturels ;

Considérant, que dans un souci pédagogique, il convient d'apporter certaines précisions en termes de définitions dont ...

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

Je continue le texte, on précise les définitions :

- Demandeur d'asile : personne en cours de procédure d'asile ;
- Réfugié : personne qui a fui son pays d'origine et qui a obtenu une protection internationale, y compris les personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire ;
- Personne en situation illégale : personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour valable en Belgique ;
- "Ressortissant étranger" ou "personne d'origine étrangère" : personne qui jouit d'un droit de séjour ;

Considérant qu'il convient également de préciser que la loi ne confère aucun pouvoir aux Bourgmestres en matière d'arrestation et d'expulsion de personnes en situation illégale ;

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les migrants sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés ;

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits amenant des femmes, des hommes et des enfants à prendre des routes migratoires de plus en plus dangereuses, parfois au péril de leurs vies ;

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées - ou comme c'est souvent le cas - un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que l'institution communale est le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance dans les pouvoirs publics est fondamentale pour le vivre ensemble et le respect des valeurs et des règles de la vie commune ;

Considérant que les communes - certes avec des moyens souvent limités - peuvent permettre aux ressortissants étrangers d'être mieux accueillis et soutenus, quand leur statut le permet ;

Considérant qu'un accueil de qualité peut faire la différence dans le parcours d'intégration des primo-arrivants en leur donnant toutes les chances et leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale ;

Considérant la note d'orientation politique dont un chapitre est consacré à renforcer la cohésion sociale et l'égalité des chances, avec, notamment la création de l'asbl VIA : Bureau d'accueil pour primo-arrivants (BAPA) et la continuité du travail du Service d'aide aux molenbeekoïses primo-arrivants (SAMP) ;

Considérant la motion de soutien relative aux sans-papiers votée par le Conseil communal le 28/09/2016 ;

Considérant la motion rejetant le Projet de loi fédéral autorisant les visites domiciliaires, votée par le Conseil communal le 21/02/2018 ;

Considérant la déclaration du Conseil communal du 21/06/2017 apportant son soutien à une jeune molenbeekoise afin qu'elle puisse terminer sa scolarité et ses jours en Belgique ;

Pour ceci le Conseil communal :

Article 1 :

Adopte le texte repris ci-après de la motion visant à déclarer Molenbeek comme Commune Hospitalière.

Article 2 :

Prend la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des ressortissants étrangers présents sur son territoire.

Article 3 :

S'engage à des actions concrètes visant à :

**1. SENSIBILISER LA POPULATION SUR LES MIGRATIONS ET L'ACCUEIL**

En poursuivant les actions basées sur le vivre ensemble et les valeurs communes d'égalité et de tolérance, en particulier dans les écoles et organisations communales mais aussi au travers de l'organisation d'événements fédérateurs;

En continuant à développer une politique de dialogue et de diversité interculturels et à encourager les initiatives citoyennes et associatives qui participent au vivre ensemble ;

En continuant à organiser et soutenir des rencontres interculturelles et de moments visant à la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les résidents de la commune (Belges, Européens, étrangers avec ou sans papiers) ;

En continuant à promouvoir dans les centres culturels et les écoles la richesse de la diversité culturelle ;

En continuant à informer les entreprises locales sur les droits des migrants et leur accès au marché du travail (en collaboration avec les associations SAMPA et VIA et BON);

En continuant à sensibiliser les propriétaires des biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement ;

**2. AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LE SÉJOUR DES MIGRANTS, DANS LE RESPECT DES DROITS HUMAINS**

**2.1 UN ACCUEIL ADMINISTRATIF DE QUALITÉ DES ÉTRANGERS RÉSIDANT DANS LA COMMUNE ET DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Fournir un accueil administratif et une information de qualité aux ressortissants étrangers résidant dans la commune et aux nouveaux arrivants ;

Permettre aux usagers de continuer à effectuer leurs démarches dans un climat de confiance et de sérénité ;

Continuer à veiller au respect des délais légaux des procédures, du principe des droit de la défense, veiller à donner une information complémentaire sur leurs droits et devoirs et à assurer autant que possible un accompagnement des citoyens dans leurs démarches ;

Continuer la diffusion d'une information utile à toute personne étrangère fraîchement arrivée sur le territoire communal, via notamment, le SAMPA, VIA, BON ou encore les soirées d'accueil des nouveaux habitants indifféremment de leurs nationalités ;

Poursuivre le travail mené par la commune, le CPAS et l'ensemble des organisations précitées, les actions et synergies qui en découlent ;

Organiser une campagne d'information complète, ciblée et régulière des habitants qui rentrent dans les critères prévus par la loi pour participer aux élections communales, de manière à augmenter la participation des habitants européens et non européens à l'exercice de la démocratie locale ;

Maintenir la cohésion des différents services communaux et associatifs et encore améliorer la communication et l'orientation des usagers des différents services ;

Continuer à communiquer une information correcte sur les procédures de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité, des droits d'accès aux soins de santé (carte médicale, AMU,...) et s'assurer que les étrangers en comprennent les procédures ;

Continuer à communiquer une information correcte sur les services existants au sein de la commune ;

Maintenir à jour de la liste de tous les services existants et la mettre régulièrement à disposition des usagers (SAMPA, BON, VIA, LES, Solidarité Savoir, associations d'interprétariat social, CPAS, services communaux,...) ;

En même temps le soutien à l'intégration des migrants

Maintenir l'orientation régulière vers les cours de FLE (Français Langue Etrangère) et/ou le néerlandais, contribuant fortement à l'intégration sur le territoire ;

Soutenir l'intégration socio-professionnelle des migrants via les organismes communaux compétents (missions locales, bureaux d'aide aux entrepreneurs) et orienter vers les organismes régionaux compétents (VDAB, Actiris, FOREM et guichets entreprise) ;

Rester ouvert à la possibilité de développer des initiatives locales d'accueil (ILA) ;

Donner une information complète sur les parcours d'intégration ;

Soutenir des initiatives d'accès au logement digne, et utiliser le droit de réquisition ou de gestion publique lorsque cela s'avère pertinent et possible ;

Assurer les mêmes droits aux primo-arrivants en séjour légal et aux réfugiés qu'au reste de la population molenbeekoise ;

## 2.3 L'ACCUEIL SPÉCIFIQUE DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

Continuer à favoriser les rencontres entre les habitants ;

Avoir une attention spécifique pour les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) en assurant un suivi approprié ;

Informers la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA ;

Favoriser l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des MENA ;

Pour les personnes en situation de séjour illégal :

- Délivrer les informations utiles concernant les organismes auxquels elles doivent s'adresser au niveau fédéral ;
- Poursuivre la diffusion de ces informations également par un accès direct via internet ;
- Continuer d'assurer l'accès à l'aide médicale urgente ;
- Respecter leurs droits fondamentaux ;
- Soutenir les démarches nécessaires pour permettre un droit au séjour jusqu'à la fin de la scolarité ;
- Continuer à s'assurer que les motifs de convocation sont bien repris dans les convocations envoyées ;

### 3. MONTRER SA SOLIDARITÉ ENVERS LES COMMUNES EUROPÉENNES ET LES PAYS CONFRONTÉS À UN ACCUEIL DE NOMBREUX MIGRANTS

Ces engagements permettent aux communes de se positionner en faveur d'une politique migratoire plus juste :

- La commune se déclare solidaire des communes européennes et des pays voisins des crises confrontées à un accueil important sur leur territoire de demandeurs d'asile et de réfugiés que ce soit en Italie, en Grèce mais aussi au Liban et qui tentent de faire face avec dignité et respect des personnes ;
- La commune réitère son engagement pour une politique migratoire belge digne et respectueuse des personnes en assurant les droits fondamentaux des migrants.

#### Article 4 :

Refuse tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires.

#### Article 5 :

Marque sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui n'observeraient pas scrupuleusement la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

#### Article 6 :

Marque sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraîneraient des violences telles qu'on peut le voir en Europe et ailleurs dans le monde.

#### Article 7 :

Pour l'ensemble de ces raisons, déclare Molenbeek-Saint-Jean Commune Solidaire et Hospitalière.

**M. le président :**

Merci monsieur Papadiz.

Monsieur De Block, vous avez introduit un texte de remplacement, je vous laisse le présenter.

**M. De Block :**

Je ne vais pas lire le texte complet, mais je voudrais signaler quelques points de différence entre le texte déposé par la majorité et le texte version citoyen que le PTB et le PS ont introduit.

Je voudrais signaler que j'ai demandé qu'on se voie encore. En introduisant cette note, cette version alternative, celle des citoyens j'ai proposé qu'on se voie, qu'on crée un groupe de travail pour encore aboutir à une version unie. Malheureusement, ça n'a pas été suivi et c'est dommage.

Je vous rappelle que quand il y a eu le cas de la fille, de l'élève qui risquait d'être expulsée, qu'on a obtenu qu'une rencontre soit organisée avec les chefs de groupe, ou en tout cas avec les conseillers, à deux reprises.

On parle de deux élèves. On a même fait une présentation avec le délégué des droits de l'enfant à l'époque, pour que les chefs de groupe et les conseillers puissent prendre connaissance de tout le dossier. Deuxièmement, nous l'avons fait avec le dernier cas où on a été joint à la rencontre du collège avec les personnes concernées, ainsi que les profs.

Je regrette vraiment qu'ici, cela n'a pas été fait de cette façon avec cette motion-ci, mais donc entamons le débat et j'espère qu'en trois minutes, ça va être fait.

Les gens posent la question pourquoi la dernière motion que nous avons votée ici sur le groupe des sans-papiers qui a occupé le bâtiment au boulevard Léopold II n'a pas été suivie à la lettre. Une des raisons, c'est que la Commune s'est limitée au strict nécessaire légal et je vois que la conséquence est que certains sans papiers ne pouvaient pas obtenir de l'aide médicale urgente.

Je pense que monsieur Roland Vandenhove l'avait déjà dit à l'époque, il l'avait signalé et je pense que ce même genre d'initiative, le même genre de raisonnement est en train de saper les sens ou en tout cas beaucoup de ce que cette motion peut apporter.

A plusieurs reprises, les changements entre la version citoyenne et la version qui est soumise par la majorité appuie le cadre légal, appuie ceux qui résident légalement, renforce l'amélioration de l'accueil, mais uniquement pour ceux qui y résident légalement. A plusieurs moments, dans ce texte, de cette façon-là, tous les apports qu'ils donnent en fait, ils les conditionnent spécifiquement au statut des gens.

Donc, je crois qu'une des raisons pour laquelle l'initiative a vu la lumière, c'est justement parce qu'il y a une demande et une réalité qui nécessite de dépasser ce cadre légal proprement dit, que les contraintes légales empêchent de garantir les droits fondamentaux, les droits de l'homme à toute une série de gens.

Je ne vais pas énumérer tous les points qui dans cette note-là répètent que chaque fois qu'on parle de, par exemple, des procédures de mariage légal, des droits actuels aux soins de santé. On parle beaucoup des ressortissants étrangers, on a évité le mot

« migrants » à plusieurs reprises parce que « ressortissants étrangers », ce sont évidemment uniquement les gens qui ont le statut légal d'être ici.

Donc voilà, comment dans toute une série de choses, cette motion prépare déjà la prochaine discussion que si on accepte que cette motion soit votée en tant que telle, en fait, tout un groupe de personnes pour lesquelles les gens, les citoyens se mobilisent, sont de nouveau exclues par toutes les contraintes légaux. Ceci-dit, je ne vais pas lire six pages de texte qui manquent dans cette motion, je vais résumer.

Il y a dans toute une partie des considérants, un amendement qui reprend toutes les références vers le texte de loi, vers les conventions internationales que la Belgique s'engage à garantir les droits de l'homme en tout genre. Je trouve que c'est un signe que toute cette matière-là, qui justement dépasse parfois littéralement le cadre légal et le statut des gens, et bien, c'est à enlever. Ça c'est mon premier amendement.

Deuxième amendement, très court, je ne comprends pas pourquoi on l'enlève, on ne le mentionne pas. On dit vouloir soutenir les initiatives citoyennes, mais on ne met pas dans la motion de la majorité la simple phrase « soutenir les initiatives citoyennes, les bénévoles souhaitant venir en aide aux migrants et aux primo-arrivants de la commune ». Qu'est-ce que notre majorité trouve de dangereux à cette toute petite phrase ? Je me pose la question.

Amendement trois : un appel tout simple à ce que la Commune encourage les entreprises locales à élargir leur recrutement vers toutes les communautés à cette journée du 21 mars, journée internationale contre la discrimination raciale. Je pense que c'est un appel tout à fait sain et même légal.

Amendement quatre : un amendement qui semble méticuleux, mais je voudrais qu'on se tienne à la formulation « migrants » du texte original et pas « étrangers » qui est utilisée dans le texte de la majorité parce que justement, c'est en lien avec les ressortissants étrangers, donc ça limite fortement toutes les choses qui sont dites dans cette partie du texte.

Amendement cinq : toute une partie sur les actes administratifs et là franchement, madame l'échevine Gilles-Goris, je vous avoue au niveau du mariage, je pense que vous avez fait des efforts. Je pense que c'est important et que c'est vrai que la Commune essaie de limiter le droit de mariage qui est dans les conventions internationales non liées aux statuts, c'est vraiment important qu'on ne puisse pas accepter que le mariage soit conditionné à ce que les gens aillent chercher les papiers nécessaires à un autre service qui est en train de les mettre dehors, donc, je trouve que c'est important. Je trouve que dans cette partie-là, des choses tout à fait essentielles qui sont, si on veut, que les citoyens puissent poser des actes administratifs, que ces actes administratifs ne soient pas utilisés pour contrôler leurs statuts et puis évidemment, leur donner un ordre de quitter le territoire.

Puis, une troisième petite suggestion. Je ne comprends pas pourquoi la Commune refuse de l'accepter, c'est-à-dire que pour le service Population, les gens puissent payer en liquide. Pourquoi pas ? Cela pourrait rendre un accès à plein de gens.

Amendement six : donc l'amendement cinq, c'était toute la série de propositions pour l'administratif, l'amendement six, c'est améliorer, soutenir en fait la capacité de la Commune et de la LES à donner des informations nécessaires. On a eu un conseil d'administration de la LES dans les locaux du SAMPA où on a pu avoir quelques témoignages des gens qui sont responsables et ils disent qu'ils sont débordés. La dame à l'accueil est surhumaine avec tout ce qu'elle doit faire au niveau de l'accès à l'information, à l'orientation et donc je pense que la Commune fait des choses, mais en même temps, on a dû constater que les gens sur le

terrain disent qu'ils sont débordés. En fait, on a demandé un diagnostic de toutes les demandes non abordées, non répondues par le service et donc cela mérite d'être investi.

Amendement 7 : la santé, il faut le dire, pas tous les gens ont droit et ont un accès à la santé et il y a des contraintes légales que le CPAS applique et je crois que la motion vous demande d'en changer quelques-unes et une je crois que vous l'appliquez, c'est-à-dire que l'aide médicale urgente soit liée à un domicile. On sait que pour les SDF, il y a déjà une solution. Je me rappelle que c'était un des problèmes lors du transfert des gens qui occupaient le Léopold II quand certains ont été transférés et qui après sont revenus. Tant qu'ils n'avaient pas leur domicile, ils n'avaient pas droit à l'aide médicale urgente et la difficulté de faire constater son domicile empêchait à toute une série de gens l'accès à cette aide médicale urgente. La demande que la motion fait, c'est une des demandes, c'est d'appliquer le système pour les SDF et l'aide médicale urgente pour les SDF ou aux sans-papiers. Très concrètement, je pense que ce n'est pas le cas. Je pense que c'est une demande précise que le CPAS n'applique pas encore et qui je trouve mérite réponse.

Amendement 8 : là, je trouve que la Commune s'est engagée déjà deux fois à défendre des cas individuels à pouvoir terminer le cycle. Je trouve qu'avec cet amendement, l'individuel devient une règle et je trouve aussi une consigne que nos élèves, on ne les abandonne pas. Mais je rajoute en plus qu'on aimerait bien que les enfants et les personnes sans papiers puissent aussi participer à part entière à la vie associative, qu'ils puissent aller à la bibliothèque, qu'ils puissent participer à des formations, qu'ils puissent faire du sport et qu'on enlève les obstacles pour la participation à la vie entière pour ces personnes.

Amendement 9 : le logement et là, je dois dire j'ai fait une petite erreur, j'ai oublié un amendement que je propose de rajouter oralement lié à cela. Je pense que la Commune a, à un moment, fait une démarche pour le Léopold II, mais que depuis lors, d'autres initiatives de ce genre, alors que la demande est énorme, je connais des gens qui ne font qu'appeler et appeler tout Bruxelles pour trouver des endroits pour éviter que des gens doivent bouger ou déménager sept fois en deux ans. C'est complètement déboussolant pour les familles, pour les enfants, c'est complètement dé-sécurisant, le stress que ça amène de ne pas savoir si dans le mois, vous aurez encore le même endroit où vous reposer. En fait, c'est une caravane continue de déplacement. Là, je trouve que la Commune, je vous pose la question, Karim, si vraiment à Molenbeek, il n'y a aucun bâtiment vide. Je n'y crois pas dans le sens que j'ai vu un rapport régional avec des amendes de bâtiments vides et de choses comme ça et donc, je voudrais que la Commune soit beaucoup plus volontariste à ce niveau-là. Il y a une demande qui a été faite précisément et que j'ai cru comprendre il y avait un accord, mais qui ne se trouve pas dans la version de la majorité et c'est la suivante : c'est-à-dire que faire une convention avec une ou plusieurs agences immobilières sociales pour le logement d'un quota de demandeurs d'asiles ou de réfugiés protégés subsidiaires reconnus respectant les conditions requises. C'est juste éviter que les gens qui ne sont pas très longtemps dans ce pays, pour garantir un accès au logement, doivent se taper une file d'attente de dix ans qui, évidemment, par l'accès nouveau au pays, rend difficile une attente de 10 ans. Je pense que c'est une question et une proposition concrète aussi qui a été faite et je trouve qu'elle mérite réponse.

Amendement 10 : je fini, désolé, c'est la majorité qui a décidé d'enlever pas mal de petits points. Là, un sous point police. Je pense que la majorité dit qu'elle veut continuer à respecter le fait des convocations des gens que le motif de la convocation soit notée. Je marque cela, mais je pense qu'il faut encore aller un pas plus loin et dire clairement et hautement que les citoyens avant tout méritent protection. Quand quelqu'un, une personne est victime de quoi que ce soit, elle mérite d'être protégée par notre police. Cette occasion ne peut pas donner lieu à un contrôle d'identité, de statut et donc peut en fait fragiliser, mettre en danger la personne par la suite de faire un dépôt de plainte.

Je pense que la Commune doit aussi oser dire qu'on ne fait plus le profilage ethnique. C'est interdit, mais je me rappelle, il y a quelques années, quand j'ai eu des entretiens avec le commissaire de l'époque, qu'il reconnaissait qu'un certain profilage se faisait et je trouve que c'est important, parce que si ce promener, aller chercher du lait au coin, aller déposer ses enfants à l'école, si tous ces simples actes de la vie du quotidien, prendre le métro, peuvent donner lieu à devoir quitter, à devoir retourner dans un pays qu'on ne connaît plus, où on est menacé, je pense que la vie devient un enfer et une insécurité.

Pour la police, Madame la bourgmestre, madame l'échevine Sarah Turine, je voudrais vraiment avoir une précision sur l'aspect du save heaven. Le conseil précédent, j'ai posé la question est-ce que la bourgmestre, notre police locale peut donner des consignes claires à ses policiers quand ils participent à certaines actions décidées ou accompagnées par la police fédérale ? Est-ce qu'on peut donner des ordres que la police locale ne peut pas dépasser le cadre de ce contrôle en, par exemple, commençant à vérifier le statut des gens présents, par exemple, quand ils sont en train de faire un contrôle administratif d'une asbl ou d'une mosquée ? La bourgmestre a dit non, c'est impossible, je ne suis que le chef administratif et je n'ai aucune autorité sur ma police locale. Voilà la réponse de la bourgmestre. Version de madame l'échevine Sarah Turine aujourd'hui : appliquer aujourd'hui à la LES, c'est que non, on amène le chef de cabinet de la bourgmestre et on signale aux policiers le stricte cadre de leur mission. Alors, de deux choses l'une et je voudrais entendre l'engagement de la majorité que ce genre de comportement exemplaire s'applique pour l'ensemble des associations légales et reconnues comme le demande la motion et pas juste pour l'asbl para communale de la commune-même.

Je pense que j'ai été assez long je m'en excuse, mais il y avait tellement de choses qui méritaient d'être expliquées dans la motion des citoyens et de les mettre en valeur, merci.

**M. le président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame Tahar puisque la motion qui vient d'être défendue par monsieur De Block l'est également par le Parti Socialiste et que c'est madame Tahar qui prend la parole à cette occasion.

**Mme Tahar :**

Merci monsieur le président. Je vais être très brève parce que je pense que ça fait quand même, il est 21h38 et ça fait donc plus de 2h30 que nous discutons, que nous débattons. Bien sûr que je me réjouis qu'il peut y avoir un débat. Par contre, je suis quand même interpellée qu'on puisse autant mettre en question l'aspect même de l'hospitalité d'une commune.

Pour moi, c'est de facto, une commune devrait être hospitalière, devrait porter ce projet, devrait en être fière, devrait vraiment ce réjouir que des citoyens viennent nous proposer courageusement un texte plein d'humanisme qui rappelle simplement des fondamentaux, rien de plus.

Effectivement, mon collègue l'a dit précédemment, monsieur Jamal Ikazban, nous regrettons la façon dont on a mené le débat aujourd'hui. C'est-à-dire vous nous mettez devant le fait accompli de discuter d'une motion d'une majorité qui n'a pas été préalablement concertée et donc en fait, aujourd'hui, on doit dire oui ou non.

Ce qui est très difficile comme exercice, c'est que finalement, on n'est pas contre cette motion, mais c'est qu'on ne peut pas soutenir une motion qui dénature l'originale et donc, c'est la raison pour laquelle nous allons soutenir les amendements qui sont proposés par monsieur De Block, bien que ce soient des amendements qui sont proposés par le PTB, il s'agit ici de sortir de positions partisans, de voir quel est l'intérêt général, il s'agit de parler de migrants, de personnes, de rappeler que ce sont des personnes qui demandent juste l'accès à la santé, l'accès à l'éducation. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Donc, passer 2h30 de conseil communal à devoir finalement nous présenter une motion qui ne n'a pas été concertée préalablement, c'est quelque chose que nous déplorons.

Nous, le groupe PS, nous allons soutenir les amendements portés par le PTB et par le PS qui s'est joint à ces propositions et nous espérons qu'au sein de la majorité, vous allez revoir votre position également parce que ce que vous nous proposez dans votre motion est tout à fait inacceptable, en tout cas pour nous, merci.

**M. le président :**

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Le parti Islam se joint à cette motion proposée par monsieur De Block qui est plus conforme, qui est plus, je vais dire, plus respectueuse de celle qui a été déposée par les citoyens. Je soutiens ces amendements parce que la manière...

Madame Sarah Turine a dit qu'il y a eu un débat qui s'est ouvert depuis déjà plus d'un an avec le CNCD et puis elle attendait une réaction des citoyens. La réaction des citoyens est arrivée. C'est ce que j'ai entendu et je pense que les conseillers communaux ici ont entendu la même chose. Alors, elle a attendu une réaction des citoyens qui s'est faite, ils ont construit leur texte et puis en fin de compte, voir une proposition de motion, leur proposition de motion qui est refusée et puis la majorité amène sa motion sans consulter les chefs de groupe et j'en donne la preuve, en fait, le texte qui a été proposé par les citoyens nous a été communiqué par email, par voie électronique. On n'a pas le texte dans l'ordre du jour. Il y a quand même quelque chose qui ne vas pas dans la manière, dans cette épuration du texte. Comme vient de dire monsieur De Block, on se limite aux choses légales ou en voie de légalisation et donc la majorité ne se mouille pas, l'exécutif ne se mouille pas. Ici, les citoyens sont présents pour des personnes qui ne sont pas en situation régulière, qui n'ont pas été légalisées, qui sont fragilisées, qui sont doublement fragilisées et c'est ceux-là pour lesquelles les citoyens se battent et ils ont raison de se battre.

Pour ma part je rejoins complètement ce qui vient d'être dit par monsieur De Block et je suis signataire également de cette motion, si toutefois les citoyens sont d'accord, merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci monsieur le président.

Cette motion rejoint de très près la motion des citoyens et c'est une réponse aux démunis que nous voulons ce soir et c'est la raison pour laquelle je rejoins en tout cas au nom de la SP.A la motion de Dirk De Block qui est beaucoup plus complète et beaucoup plus humaine, merci.

**M. le président :**

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Comme les intervenants l'ont souligné, le débat a déjà été extrêmement fourni et donc les amendements présentés par monsieur De Block se retrouvent pour l'essentiel dans la motion qui a été proposée ce soir, que ce soit pour les considérants, que ce soit dans les engagements.

Ainsi, par exemple, dans les considérants, vous avez justement toutes les initiatives, toutes les motions qui ont déjà été votées par ce conseil communal dans la défense des primo arrivants ou des migrants et donc je pense que la motion qui est présentée ce soir rencontre les différents objectifs qui ont été présentés par les citoyens qui sont à l'initiative de l'interpellation commune hospitalière, et je vous propose de voter cette motion et de ne pas s'engager sur les amendements qui ont été présentés par l'opposition.

**M. le président :**

Merci madame la Bourgmestre.

Il n'y a plus d'intervenants, pouvons-nous passer aux votes ? Nous allons d'abord voter les amendements et je propose qu'on vote les amendements en bloc.

Allez-y pour votre motion d'ordre, monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je sais que le vote passera vite. On n'a pas besoin d'en débattre, mais je voudrais vraiment que ce soit amendement par amendement.

**M. le président :**

Vous en aviez combien ? Vous en aviez onze, je pense ?

**M. De Block :**

Douze, avec celui que j'ai rajouté par oubli.

**M. le président :**

Monsieur De Block nous allons passer amendement par amendement donc.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Pour que les choses soient quand même claires, les amendements qui sont proposés, qui vont passer les uns après les autres, sont les amendements qui en fait viennent compléter la motion de la majorité pour la rendre, pour la faire redevenir la motion citoyenne qu'elle était au départ, en tout cas plus au moins.

**M. le président :**

Merci monsieur Kazan.

Nous passons aux votes. Est-ce que je peux demander aux conseillers de regagner leurs places.

Deux minutes de suspension ! Merci.

*(La séance est suspendue 2 minutes - De zitting wordt 2 minuten geschorst)*

**M. le président :**

Je rouvre le conseil communal.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je voudrais faire une remarque et vous soumettre une proposition. Ah vous êtes déjà d'accord ? Parfait, je vais maintenant m'expliquer parce que vous êtes d'accord. On avait fait la remarque au préalable, de voilà, on aurait préféré de partir de la motion citoyenne, ça n'a pas été le cas.

Deuxièmement, on aurait quand même préféré qu'on se concerte sur des sujets aussi larges et importants entre majorité et opposition. On l'a déjà fait à plusieurs reprises en bonne entente et puis, je suis sensible aussi à tous les conseillers qui me disent dans l'oreille bon, on ne donne pas un super beau spectacle du conseil communal de cette façon-là.

Maintenant, ce qu'on pourrait faire au lieu de se lancer dans un bras de fer, vu qu'il y a quand même des points et des décisions enfin des décisions, des points dans la motion qui concernent quand même le CPAS notamment, mais qui n'est pas représenté aujourd'hui, enfin le président, pardon je viens de faire un blasphème, vous voyez, je voulais être tellement prudent que j'ai quand même fait une bêtise. En fait, l'âme du CPAS est là, mais pas son président.

La proposition est la suivante, chers collègues :

Donnons-nous du temps. Ne votons pas ce soir. Mettons-nous d'accord entre nous et le mois prochain, venons avec un texte qui rassemble le plus grand nombre d'entre nous pour ne pas avoir une motion portée simplement par les partis de la majorité. Je pense que c'est une proposition qui est sage, qui est raisonnable, qui respecte à la fois tous les conseillers communaux, mais qui respecte surtout les citoyens qui ont fait l'effort de venir ici présenter leur motion.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

J'ai dans l'oreille énormément de bruits qui me disent non, on passe au vote. Donc, on y va.

**Mme la bourgmestre :**

Mais la motion présentée ce soir est encore ouverte à la co-signature, hein.

**M. le président :**

Nous sommes aux votes. Monsieur Ikazban, vous avez fait une proposition et elle n'est pas acceptée par la majorité.

On continue l'ordre du jour, monsieur Ikazban. L'ordre du jour est de voter. On vote d'abord la proposition de Monsieur Ikazban, puis les 12 amendements présentés par monsieur De Block, et enfin sur le texte de la motion qui vous a été soumis.

*Monsieur Ikazban propose le report du point : refusé par 21 votes négatifs, 7 votes positifs et 2 abstentions, Monsieur Vossaert n'ayant pas participé à ce vote.*

*Mijnheer Ikazban stelt het uitstel van het punt: geweigerd door 21 negatieve stemmen, 7 positieve stemmen en 2 onthoudingen, Mijnheer Vossaert heeft niet deelgenomen aan deze stemming.*

*Les douze amendements déposés par Monsieur De Block sont refusés par 19 votes négatifs, 7 votes positifs et 4 abstentions, Monsieur Vossaert n'ayant pas participé à ce vote.*

*De twaalf amendementen ingediend door Mijnheer De Block worden geweigerd door 19 negatieve stemmen, 7 positieve stemmen en 4 onthoudingen, Mijnheer Vossaert heeft niet deelgenomen aan deze stemming.*

*Le Conseil approuve le point.*

*31 votants : 23 votes positifs, 8 votes négatifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*31 stemmers : 23 positieve stemmen, 8 negatieve stemmen.*

**M. le président :**

Merci.

Madame Tamditi vous vouliez justifier votre abstention pour les amendements, je vous donne la parole.

**Mme Tamditi :**

Bien sûr, la motion qui a été proposée par l'ensemble des chefs de groupe de la majorité est assez ambitieuse et tient en grande partie compte des demandes qui ont été émises par l'interpellation et la motion citoyenne.

Toutefois, je m'abstiens au nom de mon groupe puisque bien sûr que nous aurions pu aller plus loin dans les questions liées à la santé, liées aux save haven et c'est pour toutes ces raisons que j'ai choisi, au nom de mon groupe, de m'abstenir par rapport à ces amendements.

**M. le président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je justifie mon abstention, d'abord parce qu'il y a un manque total de considération et de respect à l'égard des citoyens. Deuxièmement, vous avez confisqué le texte des citoyens et vous avez fait un jeu politique parce qu'en vérité, ECOLO est mal à l'aise dans cette majorité et le CDh n'existe plus, le président du CPAS n'est même pas là pour ce débat, mais alors le summum, c'est l'hypocrisie ECOLO. Au collège, vous présentez une motion où vous prenez en otage celle des citoyens et ici, vous vous abstenez. Quelle hypocrisie, quelle belle démonstration d'hypocrisie ! La commune de Molenbeek-Saint-Jean a toujours été hospitalière, ce que vous venez de faire, est une honte.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

**M. Lakhloufi :**

On devrait quand même s'excuser par rapport au spectacle que nous avons donné ici. Je suis un peu déçu par rapport à ça.

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Monsieur le président, j'avais été clair lors de l'interpellation citoyenne et j'avais lancé un message qui n'a pas été entendu, ce n'était pas de la récupération politique d'une motion citoyenne qui était louable dans ses intentions et on aurait pu tout simplement discuter en amont, entre les différents chefs de groupe. Voilà une attitude qui aurait pris de la hauteur et voilà une attitude qui aurait pu permettre d'avoir un débat serein aujourd'hui. On a passé trois heures, et après, ce que j'ai déjà vu et déploré avec les syndicats qui quittaient la salle, je le vois encore aujourd'hui avec les citoyens qui quittent la salle, écœurés du spectacle que certains ont donné. Je ne m'estime pas du tout là-dedans et c'est pour cette raison que je me suis abstenu. Il y avait pas mal d'amendements qui ont été déposés et qui étaient tout à fait concrets et pertinents, mais encore une fois, à quoi joue-t-on ? Quelle image donne-t-on à l'extérieur, nous sommes une commune hospitalière, il y a des dispositifs qui existent, on peut améliorer les choses, on pouvait encore faire un meilleur suivi et bien sûr Molenbeek ne s'arrête pas à 2018, Molenbeek continuera selon les compétences qui seront assumées par certains, on pourra faire l'état des lieux dans les années qui viennent.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

On va voter sur la deuxième motion ?

**M. le président :**

Non, il n'y a pas nécessité puisque la première a été adoptée.

**M. De Block :**

On devrait.

**M. le président :**

Non, vous avez introduit votre motion avec les amendements, c'est donc le texte qui a été adopté, celui de la majorité.

**M. De Block :**

Je voudrais justifier mon abstention parce que je trouve que même les choses les plus innocentes, je ne comprends pas pourquoi la majorité a juste là, refusé ne fût que l'écoute. Je suis certain que sur deux ou trois points, que même les membres de la majorité voulaient nous appuyer. Là, on a vraiment joué la carte de la force, du pouvoir. Nous avons proposé de nous réunir avant, ça a été nié.

**Mme Tamditi :**

Mais je n'ai rien reçu !

**M. De Block :**

Vous étiez au courant, c'est à la majorité d'inviter les gens de l'opposition. J'étais au courant depuis tout un temps et je n'ai pas fait le malin, je n'ai pas introduit de motion avant...

**M. le président :**

Monsieur De Block, on vous a demandé de justifier votre vote, pas de justifier le fait que l'email n'est pas arrivé chez les bonnes personnes.

**M. De Block :**

Je voudrais voter sur la motion citoyenne.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Si les citoyens qui avaient déposé la motion sont partis, c'est bien sûr à cause du spectacle qu'on leur offre, mais surtout parce que le texte de leur motion n'a pas été respecté. C'est ça le problème, ils ont vu le vote sur les amendements, ça a défilé, les

conseillers communaux de la majorité n'ont peut-être même plus en tête les amendements. Je regrette cette façon de voter. On parle de liberté, liberté, liberté, de conscience individuelle, collective et les membres de la majorité, je suis désolé, vous n'êtes pas libres. Vous n'êtes pas libres, vous ne votez pas en âme et conscience. Qu'est-ce qu'on peut faire face à ça ? Une motion citoyenne qui vient des citoyens, qui vient de ceux chez qui on va aller sourire et on refuse qu'ils viennent nous demander. C'est triste, c'est vraiment triste. Je me suis abstenu, effectivement, parce que le texte en soi n'est pas à rejeter, mais la Commune ne se mouille pas.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Monsieur le président, effectivement c'est vraiment dommage, ce spectacle que nous avons eu ce soir et l'image que nous avons donnée à nos citoyens. Je m'abstiens par rapport au fait qu'il n'y a pas assez de courage par rapport à cette motion. J'aurais aussi voulu ce soir voter la motion déposée par les citoyens.

**M. le président :**

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos, les seules personnes qui peuvent justifier leurs votes sont celles qui se sont abstenues. Vous êtes abstenue, Madame Bastin, je n'ai pas vu ?

**Mme Bastin :**

Sur la proposition de Monsieur Ikazban, je me suis abstenue et j'aurais bien voulu dire pourquoi. J'estimais que le texte de la majorité était sans aucun doute un texte intéressant et qui reprenait énormément de choses. Mais par rapport aux amendements proposés Monsieur De Block, je trouve que ça aurait peut-être mérité une étude, une lecture, voir ce que ça impliquait financièrement etc. Je me suis abstenue parce que je trouvais que l'idée d'un report éventuel était une proposition intéressante.

*(Applaudissements - Applaus)*

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Manzoor.

**Mme Manzoor :**

Je tiens aussi à expliquer que je me suis abstenue sur le premier point et effectivement, j'avais d'autres raisons puisque j'ai dû partir d'urgence. Donc effectivement, je n'ai pas suivi tous les débats et donc il me semblait logique, j'aurais voulu reporter pour pouvoir mieux analyser, mais malheureusement, la situation est telle qu'elle est, et je voulais quand même préciser la raison pour laquelle je m'étais abstenue.

**M. le président :**

L'incident est clos. Bon, je donne encore la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Oui, je me permets de prendre la parole pour préciser quand même que ce soir, nous avons consacré plus de 2h30, 3h15 exactement, à l'interpellation citoyenne concernant la commune hospitalière. Le conseil communal de Molenbeek est un lieu d'échanges et de débats. Une motion a été votée, il est 22 heures et les points à l'ordre du jour de ce conseil n'ont pas encore été abordés. Je crois qu'il concerne aussi tous les Molenbeekois et qu'on doit y consacrer le temps nécessaire. Souvent, je regrette que justement, comme les questions d'actualité ou les premières interventions prennent beaucoup de temps, les derniers points sont souvent expédiés très rapidement et je le regrette parce que ce n'est pas toujours non plus au bénéfice de tous les citoyens. C'est une considération d'ordre personnel.

Quoi qu'il en soit, une motion a été votée ce soir, à la majorité. Mais nécessairement, le dialogue avec les citoyens qui ont déposé cette interpellation, doit se poursuivre. Ça nous semble tout à fait essentiel. Même si le vote sur la motion est clos, le dialogue doit nécessairement se poursuivre.

**M. le président :**

Merci madame la bourgmestre. L'incident est clos.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert, pour une motion d'ordre.

**M. Vossaert :**

J'avais déposé une question le 1<sup>er</sup> février, une question écrite et je n'ai pas reçu de réponse. J'ai déjà relancé les services, mais je n'ai pas encore reçu cette réponse et comme le délai est quand même dépassé...

**M. le président :**

Moi, j'ai vu passer un email qui disait que le texte était à la signature de Madame la bourgmestre.

**M. Vossaert :**

Oui, mais je n'ai pas reçu la réponse. Il s'agit des statistiques d'accidents sur le boulevard Machtens. Comme on en a fait une voie prioritaire, je voulais un peu évaluer la chose. Ce n'est pas encore arrivé dans ma boîte email ou dans ma boîte aux lettres.

**M. le président :**

On fera le nécessaire pour mettre un gyrophare sur la lettre.

**Question d'actualité posée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, et par Madame Tahar, conseillère communale PS, relative à l'absence de savon à la crèche Fabiola.**

**Actualiteitsvraag gesteld door Mijneer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, en door Mevrouw Tahar, gemeenteraadslid PS, betreffende het gebrek aan zeep in de creche Fabiola.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Si j'ai bien compris, il y a eu une période où la crèche reine Fabiola était sans matériel essentiel pour faire fonctionner une crèche, là, c'était le savon.

**M. le président :**

Est-ce que je peux demander au public de bien vouloir se taire et s'ils veulent tailler une bavette, qu'ils sortent, merci.

**M. De Block :**

Si j'ai bien compris la bourgmestre, elle dit dans un article que c'est la faute de la directrice qui n'a pas commandé assez lors de sa commande annuelle. J'ai une question : est-ce qu'il n'y a eu aucun signal avant que la crèche ne tombe sans matériel, sans stock ? Est-ce qu'il n'y a eu aucun signal qui a été donné de la crèche, du personnel vers la Cellule Crèches pour signaler qu'il y avait une rupture de stock ? Ça c'est ma première question.

Ma deuxième question, c'est que d'une façon plus générale, je remarque que dans l'enseignement primaire et maternel, et même parfois les crèches, j'entends qu'il y a du matériel qui manque : des lingettes, du savon, du papier toilette. J'entends qu'il y a du personnel qui stocke des papiers toilette dans leur bureau pour être certain qu'au moment venu, il leur reste du papier. Je trouve que ce n'est pas du tout correct pour nos écoles. Je vais développer une interpellation le mois prochain, mais j'ai entendu qu'en fait, la directrice en question, elle aurait voulu être exemplaire et suivre les consignes d'être plus sévère, d'être économe avec le matériel et elle s'est fait dépasser à tel point qu'elle a commandé trop peu pour le fonctionnement normal d'une crèche. Ni dans un cas, ni dans un autre ça ne devrait se passer. C'est-à-dire qu'une directrice qui essaye d'être plus économe que ce qu'il faut et de toute façon donner des consignes d'économie qui dans plusieurs institutions cause cette pénurie, je trouve que c'est inacceptable.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le président, effectivement je vous ai envoyé hier soir une question d'actualité parce que comme beaucoup d'entre nous certainement, nous avons pris connaissance malheureusement, notamment par la presse, d'une insuffisance de stock en savon au sein de la crèche Fabiola. C'est une crèche qui accueille plusieurs enfants, qui depuis le mois de décembre, se trouve sans produits d'hygiène, notamment des savons. Ça

veut dire que depuis le mois de décembre, l'équipe de puéricultrices utilise uniquement de l'eau pour laver les bébés. Vous allez me dire que l'eau est pure, c'est clair. N'empêche, je me pose quand même la question que depuis le mois de décembre, laver des bébés, je vous passe les détails de ce qu'on peut retrouver dans un lange, uniquement avec de l'eau quand normalement le service de l'Economat est censé prévoir à l'avance des commandes en suffisance pour ne pas tomber dans des situations pareilles, c'est quand même interpellant ! Et donc effectivement, je vous ai envoyé cette question pour en savoir davantage, notamment par rapport aux dires de madame la bourgmestre, puisque dans un article de La Capitale, vous dites que vous n'étiez pas au courant de ce sujet. Déjà ça, c'est interpellant. Vous dites également que vous allez tout mettre en œuvre pour pouvoir résoudre cette problématique et qu'en attendant, la commande qui est seulement prévue pour le mois de juin, ça aussi c'est interpellant, vous dites que vous allez pouvoir compter sur la solidarité d'autres crèches communales. Moi je me demande pourquoi dans certaines crèches communales il en reste en suffisance et que dans la crèche Fabiola, on est en rupture de stock depuis décembre ? Je suis également interpellé par le fait que des parents ont dû porter plainte ou en tout cas on dut se plaindre de cette situation-là, et donc j'aimerais connaître le nombre, si vous le connaissez bien sûr, de pouvoir nous estimer le nombre de plaintes éventuelles introduites par les parents, ainsi que le nombre d'enfants impactés par cette problématique que je souhaite bien sûr ne plus voir se reproduire dans nos crèches communales et j'espère que de votre côté, vous allez tout mettre en œuvre, comme vous le dites dans la presse, pour pouvoir nous éviter qu'une situation pareille ne se reproduise, puisque gouverner, c'est prévoir, Madame la bourgmestre. Donc faites appel à votre service Economat pour commander ces produits d'hygiène à temps et à heure. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Madame Tahar, Monsieur De Block, je vais vous expliquer comment fonctionne l'approvisionnement de savon dans les crèches. C'est une procédure que nous pouvons retrouver pour tous les services, Monsieur Haouari, me complétera s'il le souhaite.

Chaque année, au mois de juin, les directions introduisent auprès de la Cellule Crèches, leurs besoins en fournitures. Celle-ci relaie les demandes auprès du service Economat, qui assure les fournitures dans le cadre de la législation sur les marchés publics. Je peux vous assurer qu'il n'a jamais été fait mention à aucun moment de réflexion à l'égard des différents services. Les crèches sont dès lors fournies sur base de leurs demandes pour une période d'un an. Dans le cas spécifique de la crèche reine Fabiola, qui compte une septantaine d'enfants, la directive a fait une demande de six cartons de 12 bouteilles. Elle a reçu intégralement ces six cartons au mois de juin, comme chaque année. Cela semble cohérent, puisqu'en 2016, elle avait commandé cinq cartons et qu'elle avait terminé l'année sans aucune difficulté. Ainsi, il s'est avéré cette fois, que les six cartons reçus en juin étaient presque déjà épuisés en décembre. Il y aurait donc eu une sous-estimation, dont nous prenons acte.

Lorsque la Cellule Crèches a été informée de ce fait, elle a demandé les autres directions de compenser les besoins de la crèche Fabiola, si cela était possible pour elles. La crèche Louise Lumen vient de fournir un lot permettant à la crèche Fabiola d'attendre la prochaine livraison. Un bon de commande a été en parallèle lancé par l'Economat afin de fournir la crèche dans l'urgence et indépendamment du marché. La crèche devrait donc recevoir le colis assez rapidement.

Je voudrais quand même vous préciser, qu'à ma connaissance, il n'y a pas eu de plaintes de parents concernant cette situation. C'est la directrice qui a constaté à un certain moment qu'il n'y avait plus suffisamment de bouteilles.

Je voudrais également apporter des précisions importantes car je ne souhaiterais pas vous laisser avec des inquiétudes, ni permettre de propager des inquiétudes chez les parents. Cette question de savon utilisé pour nettoyer les enfants et particulièrement leurs fesses, n'a évidemment pas empêché les puéricultrices de laver les bébés à l'eau, avec un gant de toilette. Nos bébés dans la crèche sont propres. Je dirais même plus, l'eau et le gant de toilette sont nettement préférables aux lingettes que l'on trouve dans les supermarchés, car ils n'agressent pas la peau des bébés. Il est recommandé aux puéricultrices d'utiliser de l'eau claire plutôt que du savon qui peut justement irriter la peau des bébés. Ça fait longtemps que j'ai passé le cap, mais voilà, ce sont les conseils qui sont donnés par l'ONE. Il paraît que le savon, on doit être utilisé si la commission, le popo si vous voulez, est importante, ou en cas de diarrhées. Voilà, je pense que le secrétaire communal pourra confirmer la procédure utilisée.

*(Rires - Gelach)*

**Mme la bourgmestre :**

Et donc, pour l'année prochaine, la crèche a demandé huit colis et il y aura donc deux colis en plus et elle recevra ses huit colis.

J'entends bien Monsieur De Block que vous avez lancé sur les réseaux sociaux un appel aux parents pour dénoncer les situations problématiques, pour dénoncer les cas de maltraitances éventuelles avec les enfants.

**M. le président :**

Monsieur De Block, s'il vous plaît, faites attention à votre vocabulaire ! Madame la bourgmestre ne vous a pas insulté.

**Mme la bourgmestre :**

Il paraît que, on me dit que mal nettoyer les fesses des enfants pourraient être un signe de mauvais traitements de ces enfants. Moi, je m'en tiens au vocabulaire. Quoi qu'il en soit, vous nous avez annoncé une interpellation pour le mois prochain, j'entends que vous avez fait un appel aux citoyens pour dénoncer les situations qui seraient, selon leurs ressentis personnels, problématiques. Je pense que ce n'est pas le meilleur moyen, la meilleure formule pour relayer les difficultés et pour véritablement mener un débat transparent, positifs, au sein de cette assemblée.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Juste une petite précision, je me rassure, madame la bourgmestre, de vous entendre dire que vous allez être soucieuse, en tout cas que vous êtes soucieuse de la santé des enfants et que vous allez probablement commander des savons bios, donc sans agent nocif pour nos enfants.

**Mme la bourgmestre :**

C'est le cas. Le secrétaire communal me précise que c'est le cas.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

On a appris plein de choses aujourd'hui, mais aucune réponse sur la question. Monsieur le président, rappelez les échevins à l'ordre, on se calme. On a appris comment fonctionne l'Economat, c'est bien. Des commandes une fois par an, je comprends. On a même appris qu'on a agi pour résoudre le problème, ma question est, puisque j'ai compris qu'il y a eu une période sans savon, comment se fait-il que pendant plusieurs semaines, si c'est vrai, on tombe sans savon et il n'y a rien qui se fait ? On agit peut-être, oui, mais trop tard. Comment se fait-il, et j'ai posé la question explicitement, comment se fait-il que lorsqu'une crèche où le stock descend, tombe à zéro et qu'on n'anticipe pas cela ? Franchement, c'est la moindre des choses. Quand moi je vois que mon rouleau de papier toilette va vers zéro, je n'attends pas de mois avant qu'ils soient à zéro, avant de le remplacer. Ça pose des questions sur la gestion et je n'ai pas eu des réponses. J'ai eu des réponses sur la façon dont on a réagi, plusieurs temps après, mais je n'ai pas eu de réponse pour savoir pourquoi on n'a pas pu anticiper la situation. Je n'aurai pas de réponse.

Mais alors le comble, on dit que même l'eau est meilleure. Je veux bien le croire, mais alors, madame la bourgmestre, soyons très concrets et interdisons d'acheter cette nouvelle commande de savon. C'est l'un ou l'autre, soit vous dites que ce sont les consignes et on le fera sans savon, mais alors vous avez fait l'erreur de commander le savon. Ou alors vous dites commandez du savon et alors je veux savoir comment il se fait que pendant plusieurs semaines, il n'y a pas eu de savon, qu'on n'a pas pu anticiper ? Ce n'est pas une usine avec 1.000 employés, ce n'est pas quelque chose de complexe, il y a du savon ou il n'y a pas de savon et on le remarque le jour même. Voilà j'ai posé les questions et je n'ai reçu aucune réponse et ça m'inquiète quand, pour des choses aussi simples, des signaux ne sont pas donnés et des solutions sont pas apportées, le jour où la semaine même. Et donc oui, pour votre information, je pose la question et alors quelqu'un me répond dans la minute. Parce que dans cette crèche-là aussi, j'ai dû amener, proposé d'amener du matériel parce qu'on se plaignait qu'il n'y en avait pas assez. J'ai eu une autre personne qui m'a dit, à cette école-là, il y a un problème de...

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block, votre temps de parole est terminé.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Pour cette question d'ordre administratif, je pense que le secrétaire communal est le plus habilité à vous répondre.

**M. le président :**

Monsieur le secrétaire communal, vous avez la parole.

**M. le secrétaire communal :**

Il est clair que je dois confirmer qu'il s'agit ici purement d'une procédure administrative. Ce n'est pas le collège qui s'occupe des commandes de savon. Je sais bien qu'ils ont la responsabilité de tous, mais quand même, les commandes de savon ou suivre si les stocks sont bien gérés au sein des crèches, c'est un travail de l'Administration.

**M. De Block :**

Quelle administration, l'Economat ou la Cellule Crèches ?

**M. le secrétaire communal :**

Les deux, et même la crèche elle-même. Il doit y avoir une communication correcte entre la crèche, la Cellule Crèches et l'Economat. Si j'ai bien compris la situation, ici, à un moment donné, la crèche dit nous n'avons quasiment plus de savon. Ça se passe au mois de décembre. À partir de ce moment-là, les services s'interpellent et se disent comment est-ce possible qu'au mois de décembre, même pas six mois après la livraison de la commande globale, ils se trouvent sans savon. Ils conseillent la directrice de s'approvisionner dans les autres crèches qui ont encore un stock. Là, s'arrête l'histoire. La directrice ne réagit plus, ni auprès de la Cellule Crèches, ni auprès de l'Economat. Il n'y a pas d'insistance pour commander de nouveaux produits. Donc tout le monde croit dans son coin que le problème est résolu. Mais le problème n'était apparemment pas résolu. Et c'est maintenant seulement qu'on découvre qu'il y a ce souci. Donc, c'est un problème purement de l'Administration. On doit déterminer en interne pourquoi la procédure administrative n'a pas correctement fonctionné.

**M. le président :**

Monsieur Vossaert, comme aux autres conseillers communaux, je vous informe que ce n'est plus le président qui a la mainmise sur la décision d'accepter ou de ne pas accepter une question d'actualité, c'est le collège qui est décisionnaire dans ce cadre-là . Monsieur Vossaert, vous avez introduit une question d'actualité, mais cette question d'actualité est développée également dans l'interpellation de Monsieur Ikazban. En conséquence, nous vous demandons de la joindre à son interpellation.

*La question d'actualité posée par Monsieur Vossaert, conseiller communal Défi, relative à la découverte d'un cadavre au parking Brunfaut, est transformée en interpellation (point 28).*

*De actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid Défi, betreffende de ontdekking van een lijk in de parking Brunfaut, wordt in interpellatie omgevormd (punt 28).*

**4. Secrétariat - CITIDEV BRUSSELS - Démission d'un mandataire politique et désignation d'un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.**

**Secretariaat - CITYDEV BRUSSELS - Ontslag van een politiek mandataris en aanduiding van een vertegenwoordiger van de gemeente bij de Raad van Bestuur en de Algemene Vergadering.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

C'est tout simple, j'aimerais bien que la personne précédente présente une fois un petit rapport ou même qu'elle nous envoie un petit rapport, ce serait sympathique.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'ai deux questions, premièrement j'aimerais bien que tous ceux qui ont des mandats quelque part présentent enfin un rapport ici. C'est la énième fois que nous le demandons. Et alors deuxièmement, est-ce qu'il ne faut pas être membre du conseil communal pour être désigné à CITIDEV ? Ici, vous proposez quelqu'un qui n'est pas du tout membre du conseil.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Monsieur Ikazban, en effet, il faudra consacrer une section réunie à la présentation des rapports des mandataires siégeant dans les différentes intercommunales.

En ce qui concerne CITIDEV, il y a toujours des équilibres aujourd'hui difficiles dans les conseils d'administration, parce qu'il faut la parité hommes et femmes, mais il faut aussi une représentation néerlandophone. Il faut donc un profil précis. Monsieur Gypers est un homme néerlandophone. Et donc il devait, pour assurer les équilibres, être remplacé par un homme néerlandophone. C'est le candidat que nous vous proposons ce soir.

**M. le président :**

Dans le cadre de CITIDEV, il n'y a pas d'obligation. Ce n'est pas commune pour une intercommunale comme Vivaqua.

**Mme la bourgmestre :**

Il n'y a pas d'obligation d'avoir un mandat communal pour pouvoir être désigné. La personne proposée est un Molenbeekois qui représentera l'Open VLD auprès de CITIDEV. Il est de surcroît Molenbeekois, alors que ce n'était pas obligatoire. Monsieur Gypers démissionne parce qu'il veut se consacrer pleinement à sa mission d'échevin. Il l'avait signalé depuis un certain temps, mais vous connaissez tous les lenteurs dans l'Administration, y compris chez CITIDEV.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
31 votants : 29 votes positifs, 2 abstentions.*

*De Raad keurt het punt goed.  
31 stemmers : 29 positieve stemmen, 2 onthoudingen.*

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

J'aime bien les débats, vous le savez très bien comme moi que je reste toujours jusqu'à la fin, je suis même présent quand d'autres ne sont plus présents, et là simplement, je voulais vous annoncer que je dois vous quitter. Merci et je vous souhaite encore une bonne soirée.

**M. le président :**

Merci monsieur Ait Jeddig, bonne soirée.

L'incident est clos, nous passons au point suivant.

**5. Service Prévention - Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention - Proposition pour le cycle 2018-2019.  
Preventie Dienst - Strategische veiligheids- en preventie plan - Voorstel voor de cyclus 2018-2019.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci Monsieur le président, il s'agit ici d'une augmentation, et je m'en réjouis bien sûr, même si elle n'est pas très importante, mais je souhaiterais si possible obtenir l'évaluation du précédent plan. Parce qu'ici, ça concerne les années 2018-2019, donc je suppose qu'il y avait un plan précédemment et donc j'aimerais bien en prendre connaissance, d'autant plus qu'il y a des objectifs opérationnels et stratégiques, des indicateurs intéressants qui sont définis préalablement et je trouve que ce serait intéressant pour les membres du conseil communal de pouvoir prendre connaissance de cette évaluation, si elle existe, avant de voter un plan pour le futur.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais comprendre, sur la radicalisation à portée violente, les objectifs qui sont mentionnés dans ce plan sont d'un formalisme. Par exemple, les indicateurs, ce sont le nombre de réunions auxquelles les fonctionnaires participent. Participation aux sous-groupes, ça, ce sont les résultats qu'on attend. Participation à la cellule de sécurité, contacts réguliers avec la Cellule de radicalisation, engagement effectif d'un responsable radicalisation, est-ce que c'est le même ou est-ce que ça veut dire qu'on veut changer, c'est quoi ?

J'ai une question de fond, que veut dire « actualisation de la stratégie d'action communale relative au phénomène de radicalisation sur le territoire communal » ? Qu'est-ce que ça veut dire, est-ce que ça veut dire qu'on trouve qu'il n'est plus d'actualité, qu'on veut changer de cap, de vision ?

Sur la toxicomanie, l'usage des drogues, à ce que j'ai pu lire, mais vous me corrigerez si ce n'est pas le cas, prévention envers les écoles, c'est absent. Complètement absent, je reste sur mon derrière.

La question abordée de la difficulté que nos travailleurs sociaux et qui a été signalée plusieurs fois dans les stations de métro, est-ce que finalement on se fixe un objectif et un résultat sur lequel on s'engage, qu'on veut un accord avec la Région pour que les travailleurs de la commune, les gardiens de la paix, les assistants puissent agir sans aucun problème, qu'il y ait une convention pour agir dans les stations de métro et faire ce qu'ils doivent faire. Tout le travail sur un local de shoot, je ne vois rien ou est-ce que je me trompe ? Je crois que la Commune avait plus ou moins dit que, en tout cas l'échevine Turine a défendu que la Commune était absolument pour, mais que c'était en négociation avec la Région, mais donc aucun résultat. Pourtant, nous avons eu ce débat ici. Est-ce qu'on va discuter ce plan, est-ce qu'on va discuter des objectifs parce que j'ai l'impression que chaque fois qu'il y a un plan, je demande quelle est l'ambition, qu'est-ce qu'on veut obtenir et chaque fois on me dit que c'est discuté dans ce plan-là. Et chaque fois, on me donne l'impression qu'ici, ce n'est pas le lieu d'en discuter. Est-ce que je peux faire des amendements ou est-ce qu'on doit simplement approuver telle quel ? Sinon, je vous propose deux phrases à rajouter.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Monsieur De Block, le plan stratégique de sécurité et de prévention est un plan développé par le ministère de l'Intérieur et qui accorde 592.000 € annuels à la Commune. Ce plan est reconduit selon les mêmes modalités pour la période 2018-2019. Donc vous avez parlé également des politiques régionales, je pense qu'ici, dans ce point, il faut s'en tenir aux politiques fédérales concernant la prévention et la sécurité.

En ce qui concerne les salles et toute la problématique de la toxicomanie, je propose que la question soit abordée à l'occasion de l'interpellation qui sera développée par Monsieur Ikazban.

Vous avez également relevé la question de la radicalisation violente, dans ce plan de prévention, il y a une adaptation des objectifs pour la situation 2018. Les résultats que nous avons, datent de 2014. Aujourd'hui, dans le projet de plan de prévention, il est intégré la réalisation de la cellule de sécurité intégrée locale et la participation à toutes les structures existantes pour la Commune, à savoir les structures qui sont développées par la Région, par le SPF Intérieur et la CAPREF. Voilà, ça ce sont les explications que je peux vous donner quant aux modifications qui sont apportées dans ce plan pour la période 2018-2019. Les objectifs sont les mêmes et donc, comme l'a demandé Madame Tahar, une évaluation sera communiquée dans les meilleurs délais.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Sur la toxicomanie, sur l'usage de drogues, est-ce que oui ou non, vu qu'il s'agit du plan de sécurité de prévention, est-ce qu'il y a eu de la prévention envers nos écoles ? Est-ce que ça ne serait pas l'endroit pour le faire ? On pourrait se donner l'ambition de faire un travail préventif. Je ne comprends pas pourquoi ce n'est pas dedans. Parce que, si ça n'est pas dedans, je vais avoir la réponse à la LES qui dit qu'ils doivent travailler dans le cadre d'un plan de sécurité de prévention qui a déjà été voté. Il aurait fallu répondre et intervenir à ce moment-là. Et donc j'interviens maintenant et je veux qu'une partie des moyens de ce plan soit investie dans un plan de prévention vers nos écoles et c'est une phrase, ce n'est pas un amendement compliqué. Je voudrais qu'on le rajoute au chapitre neuf, que par exemple, dans les objectifs opérationnels, on rajoute dans un des objectifs opérationnels, par exemple favoriser les synergies entre partenaires locaux, on dise qu'on veut prévoir que dans chaque école communale, ait lieu une activité de prévention. Est-ce que cet indicateur peut-être rajouté à la page 24 ?

**M. le président :**

Non.

**M. De Block :**

Mais alors, à quoi ça sert qu'on en discute ? Est-ce que je peux oui ou non, faire un amendement ? Est-ce que c'est quelque chose d'amendable ?

**M. le président :**

On me dit que non.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je pense que venir avec des amendements, je vous l'ai déjà dit, des amendements oraux en séance à l'occasion du conseil communal, c'est une mauvaise stratégie. Pour le reste, en ce qui concerne la prévention de la force dans les milieux scolaires, ça se fait. Nous avons, l'année passée, mené une campagne contre l'usage des capsules auprès des adolescents dans nos écoles. Chaque année, on adapte les politiques de prévention, programmes de prévention que nous faisons en fonction des nécessités.

**M. De Block :**

Mais Madame la bourgmestre, je ne sais pas si vous vous rappelez, mais on a déjà eu ce débat lors d'une section réunie. Je crois que c'est quelqu'un de votre parti politique qui a dit que ça ne se faisait pas. Le fonctionnaire de prévention qui était là, disait que ce n'était pas sa responsabilité de dire ce qui est bon ou mauvais. Il l'a dit textuellement comme ça, et ça m'a fait réagir. On a eu un débat et quelqu'un de votre parti politique a dû dire que c'est vrai, que ce n'était pas dans le programme et que les associations de parents ont dû se battre pour qu'il y ait une session de prévention. Et dans ce cas précis, heureusement que la

directrice a accepté. Cette personne de votre parti, a aussi dit qu'elle a dû faire avec d'autres parents une recherche pour trouver une association qui puisse intervenir. Donc peut-être que grâce à la vidéo que le PTB a faite sur les gaz hilarants, vous avez bougé et donc la motion qu'on a introduite, vous avez bougé une fois. Mais la pratique et les réponses, l'année passée, de votre propre fonctionnaire de prévention n'étaient pas cette réponse-là et en plus, je ne vois pas que cela est repris dans les textes, ni dans les plans de la LES. Alors vous me dites qui est responsable de cela, dans quel plan je peux le retrouver et comme ça, on peut évaluer après.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais répondre à Monsieur De Block, c'est l'inspection médicale scolaire, le PSE qui a dans ses missions de faire ce type de travail régulièrement dans les classes de cinquième et sixième primaire.

**M. De Block :**

Est-ce que c'est ce service qui a fait la réunion sur les gaz hilarants dont Madame la bourgmestre parle ?

**M. le président :**

Monsieur De Block, vous tournez autour du pot. Vous avez reçu une réponse.

**M. De Block :**

Monsieur Eylembosch, vous faites chaque fois la même chose quand j'interviens sur la question de la prévention et de la drogue.

**M. le président :**

Madame Turine va vous expliquer pourquoi on ne peut pas augmenter.

**Mme l'échevine Turine :**

J'estime irresponsable que l'on amende en séance un texte alors que nous avons un fonctionnaire de prévention dont c'est le boulot, je ne vais pas dire 24 heures sur 24, mais en tout cas cinq jours par semaine, de travailler là-dessus, d'être en contact avec l'administration régionale pour rendre ces rapports. Et donc nous, nous allons décider comme ça d'amender. Non, si vous voulez amender, vous devez faire une proposition à l'avance, qu'on ait le temps de consulter le fonctionnaire de prévention pour voir si c'est réalisable ou pas. Là, en l'occurrence, faire un amendement en séance d'un rapport qui est rédigé par le fonctionnaire de prévention, moi je n'en prends pas la responsabilité.

**M. le président :**

Monsieur De Block, on a bien pris acte de votre demande.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 29 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 29 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne suis pas toujours d'accord avec ce que dit Monsieur De Block, mais il a le droit de poser certaines questions et il a le droit d'avoir des réponses sans énervement.

**M. le président :**

Mais Monsieur De Block reçoit des réponses.

**M. Ikazban :**

Même si vous estimez qu'il est à côté de la plaque, c'est votre droit, mais il a le droit de poser des questions, il est conseillé communal. Moi, je n'ai pas voulu rajouter de l'huile sur le feu, mais maintenant que le point est passé...

Vous avez vu, je ne peux pas prendre la parole, tout le monde est en train réagir ici, alors que vous ne dites jamais rien et que vous votez toujours tous comme des moutons. Ça suffit, moi j'ai voté le point, mais je vous dis simplement que ça ne vous prive pas de respecter les conseillers communaux. En les conseillers communaux posent des questions, vous devez répondre avec respect, même si vous êtes fatigués et que vous en avez marre.

**M. le président :**

Monsieur Ikazban, calmez-vous.

**M. Ikazban :**

Moi, je suis très calme, c'est vous qui n'êtes pas calme du tout. Dès que je m'exprime, il y a tout le monde qui réagit.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban, on vous a bien entendu.

## **6. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°14. Franstalig onderwijs - Goedkeuring van de schoolprojecten nr. 14.**

---

### **M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block. Vous avez un amendement ? Pour vos amendements, on vous l'a déjà dit, rentrez ça à l'avance de telle façon que ça puisse être distribué.

### **M. De Block :**

Monsieur le président, je l'ai fait, tout le monde ici a reçu mon amendement par écrit et chacun l'a sur sa table. C'est un amendement tout simple, il n'y a pas six pages, comme pour l'autre : premièrement, l'école veut activement stimuler et soutenir la participation des parents au projet d'école. L'école stimulera la mise sur pied d'une association de parents. Dans ce but, l'école invitera les parents à une première réunion ou informera les parents des réunions, si une association de parents existe. L'école met à disposition un local pour les parents, pour qu'il puisse organiser en tant qu'association de parents ou pour des rencontres plus informelles. Si ça existe déjà, pas de problème de le mettre dans un petit paragraphe de projet pédagogique. Je vous signale que quand j'ai présenté le même amendement sur un projet pédagogique précédent, on a voté à deux fois contre. Donc, je remets ce simple amendement parce que je trouve que dans le projet pédagogique d'une école, ça a sa place. Donc ce sont deux projets pédagogiques, l'un ressemble à un PowerPoint, et l'autre...

### **M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

### **Mme Tahar :**

Je t'ai bien écouté Dirk, c'est vrai que sur le fond, on ne peut qu'approuver. Mais encore une fois, j'ai du mal, tu nous l'as bien dactylographié, mais l'amendement, on ne l'a pas reçu avant, on ne s'est pas concerté. D'autant plus que dans ton amendement, tu dis quand même que l'école doit mettre à disposition un local pour les parents, ce qui nous semble simple. Mais nous n'avons pas la garantie que ça puisse se faire et on n'a pas interrogé les personnes directement concernées. J'ai envie de dire que c'est dommage parce que moi, personnellement, je vais m'abstenir, et à mon avis, mon groupe politique aussi, mais l'idée est bonne. Faire un amendement, surtout que nous ne l'avons pas reçu dans les temps, c'est un peu regrettable. On reçoit l'amendement ici, au conseil communal, et dans ton amendement, tu demandes quand même des moyens et nous, on ne peut pas s'engager. Je sais, Dirk, un local, ça paraît simple, mais voilà, pour faire un amendement, il faut se concerter avec les écoles et avec les conseillers communaux. Sur le fond, je suis d'accord, il faut absolument soutenir la participation des parents, personne ne va te contredire sur cela.

### **M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme La bourgmestre :**

J'entends bien Monsieur Ikazban quand il dit que chaque conseiller communal a le droit à la parole, la liberté d'expression etc. Mais je pense que ça doit se faire de manière constructive et que les conseillers communaux ici, pour la majorité d'entre eux, ils donnent de leur temps, ils ont d'autres activités et donc, je crois que si on veut être constructif, il y a la possibilité d'intervenir de manière plus réduite. Donc apporter véritablement les arguments, mais il n'est pas nécessaire d'intervenir très longuement pour expliquer une situation qui peut être comprise, je pense, rapidement, par les membres du conseil. C'est une simple opinion, mais j'entends bien qu'évidemment tous les conseillers communaux ont la liberté d'expression. Je pense aussi que pour être constructif, communiquer les amendements au préalable auprès des membres du conseil, serait un plus, justement pour pouvoir aller de l'avant, pour pouvoir répondre à vos amendements, pour pouvoir consulter les services, pour pouvoir consulter les directions d'école dans le cadre de votre amendement. Or, ici, nous n'avons pas la possibilité de le faire, je le regrette, parce que c'est un amendement qui est intéressant. Je précise aussi qu'au contraire, il y a les conseils de participation et que toutes les directions d'école encouragent les associations de parents, notamment via la FAPEO. C'est un plus que d'avoir des associations de parents, que d'avoir des parents qui s'investissent dans le fonctionnement de l'école. Donc, ça se fait, on pourrait évidemment le rajouter, mais nécessairement, un projet pédagogique doit se faire en concertation avec l'équipe pédagogique de l'école. On ne peut parvenir au dernier moment avec un amendement. Vous auriez envoyé ces amendements un jour avant, nous aurions eu l'occasion de consulter les équipes pédagogiques des écoles dont le projet est présenté aujourd'hui. Ce n'est pas possible, et donc moi, je propose que votre amendement ne soit pas voté ce soir. Mais voilà, on peut apprendre et moi, j'encourage tous les conseillers communaux, s'ils veulent déposer des amendements, à le faire un jour ou deux jours avant, afin qu'on puisse consulter les services, pour le bon fonctionnement de la Commune.

**M. le président :**

Cela fait 6 ans qu'on le dit.

On peut approuver ?

**M. De Block :**

L'amendement ?

**M. le président :**

Non, pas l'amendement, le projet. Puisqu'on vient de vous dire qu'on ne va pas présenter l'amendement, Monsieur De Block. On ne sait pas passer votre amendement.

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Un amendement qui est déposé en séance doit être voté !

Votre réponse a duré plus longtemps que le vote qui est nécessaire pour le rejeter. Je l'introduirai dans une motion préalable que vous pourrez discuter avec les directions, parce que c'est chaque fois le même amendement que je dépose. Et chaque fois, vous êtes étonnés, vous dites qu'il faut en prendre connaissance etc. Je vais le déposer en motion,

vous pourrez en prendre connaissance, vous pourrez en discuter avec les directions. Je retire moi-même cet amendement, parce que vous n'avez pas le droit de ne pas le voter.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block d'avoir retiré votre amendement.

*Monsieur De Block dépose un amendement, puis le retire après discussion.  
Mijnheer De Block legt een amendement neer en trekt het terug in na overleg.*

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver le point ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**7. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°17.  
Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject school nr. 17.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**8. Sport - Chèques sport et culture visant à favoriser l'accès au sport et à la culture pour les jeunes molenbeekoïses âgés de 3 à 18 ans inclus - Approbation du règlement.  
Sport - Cheques sport en cultuur ten behoeve van de toegang tot de sport en de cultuur voor de molenbeekse jongeren van 3 tot 18 jaar - Goedkeuring van het reglement.**

---

**M. le président :**

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**9. Economat - Location et entretien des vêtements de travail pour le service de la Propreté publique - Approbation des conditions et du mode de passation.  
Economaat - Huur en herstelling van de werkkledij voor de Openbare reinheid - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**10. Informatique - Approbation du cahier spécial relatif à l'externalisation de l'infrastructure serveurs, stockage des données, backup et services pour le système informatique.**

**Informatica - Goedkeuring van het bijzonder bestek betreffende de uitbesteding van de infrastructuur servers, opslag van gegevens, back-up en diensten voor het informaticasysteem.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Est-ce qu'il y a une raison, est-ce que vous êtes légalement obligés de passer par là ? Est-ce que vous avez la liberté de dire que vous réglez cela avec le CIRB, pour ne pas dire le GIAL ? Est-ce que vous êtes obligés, est-ce qu'il y a une raison ?

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

J'aurais voulu demander au président de la Mission Locale si le point qui a été discuté ce matin, de l'externalisation de l'informatique, ne pouvait pas être jumelé avec le problème de l'informatique ?

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'échevin Mahy :**

Monsieur De Block, votre question à tout son sens, effectivement nous avons consulté IRISNET, c'est-à-dire le CIRB. On les a consultés, cela fait deux ans que nous sommes en tractations avec eux, en négociation, et au final, dans leur dernière analyse budgétaire, ils nous annonçaient des estimations au-delà de nos propres estimations les plus pessimistes, en termes budgétaires. Ils nous annonçaient, pour être totalement transparent, 450.000 € la première année de migration et 800.000 € les années suivantes. C'est-à-dire un budget totalement inenvisageable pour nous, et c'est pour ça qu'il nous a semblé important d'explorer d'autres offres. On ne dit pas qu'on va nécessairement choisir ce qui va sortir, mais on sait par ailleurs que d'autres opérateurs proposent des tarifs beaucoup moins importants, bien en deçà des 200.000 € pour une première année et quelques dizaines de milliers d'euros pour de la maintenance classique, de l'upgrade et tout ce que vous pouvez imaginer en contrôle d'accès et de sécurisation. Bien sûr que nous sommes passés par là, et c'est par défaut que nous passons par ce marché, c'est un appel d'offres général et donc IRISNET-CIRB pourrait encore répondre, et on va d'ailleurs les informer, ils pourraient répondre à ce marché. À ce stade, c'est uniquement pour la Commune, mais on pourrait envisager une centrale de marché, on peut très bien y inclure le fait d'incorporer tout autre paracommunal dans cette logique.

**M. le président :**

Merci Monsieur Mahy.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**11. Urbanisme - pl/cdc - Dénomination de l'espace délimité par l'angle formé par le boulevard E. Machtens et l'avenue De Roovere (côté logements) en "l'espace Loubna Lafquiri".**

**Stedenbouw - pl/cdc - Benaming van de afgebakende ruimte door de hoek gevormd door E. Machtenslaan en De Rooverelaan (kant woningen) als de "ruimte Loubna Lafquiri".**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je voudrais simplement, évidemment nous allons voter favorablement ce point, j'étais présent ce matin et je voudrais juste féliciter les autorités communales d'avoir pris cette initiative et de l'avoir organisée. Voilà, tout simplement, quand c'est bien, il faut aussi savoir le dire.

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Je voulais vous remercier pour votre présence, c'est vrai que nous avons assisté à un bel hommage qui était souhaité par la Commune, mais aussi par la famille de Loubna Lafquiri et cette cérémonie a d'ailleurs été réalisée en étroite collaboration avec Mohammed El Bachiri, tant pour le choix de la stèle, de la photo et des inscriptions du texte, et tout cela s'est fait en bonne entente, en bonne collaboration. Comme vous l'avez dit, c'était une commémoration émouvante, faites de fraternité et de tolérance.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**12. Mobilité - Parking Brunfaut - Règlement-redevance relatif au stationnement dans le parking Brunfaut - Modification.**  
**Mobiliteit - Brunfautparking - Retributiereglement betreffende het parkeren in de Brunfautparking - Wijziging.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Oui, je voulais juste obtenir quelques précisions parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait dans un premier temps une prise en charge par la Commune, pour le personnel communal et du CPAS, de ces parkings qui étaient estimée à 80 € par mois. Et aujourd'hui, on permet aux agents communaux et du CPAS de pouvoir bénéficier de ces emplacements de parking à raison de 20 € par mois. Ce que je voudrais comprendre, c'est ce qui a motivé ce changement de tarification, pourquoi en partant d'un système avantageux pour le personnel communal, on a finalement une proposition qui est un peu moins avantageuse. Donc je voudrais comprendre les raisons qui expliquent ce changement ?

Si je comprends bien également, c'est un parking qui est ouvert à tous, avec un tarif distinct. Avec un tarif et des montants beaucoup plus importants pour toute autre personne, c'est comme ça que vous le définissez dans le règlement, et puis un tarif uniquement pour le personnel, c'est-à-dire un traitement différencié dès le départ. Est-ce que vous pouvez me confirmer cela ? Aujourd'hui, on passe d'une tarification de 80 € par mois à 20 € par mois, ça pourrait paraître intéressant, mais ce n'est pas le cas, puisque jusqu'aujourd'hui, c'était la Commune qui prenait en charge ces montants et aujourd'hui vous demandez une intervention aux agents du CPAS et de la Commune. J'aimerais bien avoir des précisions ?

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

**M. l'échevin Haouari :**

Je vais essayer de répondre aux questions. Je voudrais juste d'abord rappeler un peu l'historique. 80 €, Madame Tahar, c'était la participation des agents communaux dans l'abonnement pour pouvoir stationner sur la voie publique à Molenbeek, ce n'était pas pour le parking. Il s'agissait des cartes de stationnement. Il y a eu une modification au niveau régional, il y a une ordonnance qui fin de l'année 2017, qui a fait que tous les agents communaux peuvent bénéficier d'un abonnement de la STIB. Donc le problème qu'il y avait, c'était le double avantage, donc maintenir cet avantage de 80 € pour la carte stationnement et l'abonnement de la STIB, ce n'était pas possible à cause du règlement de travail. Certains agents qui habitent en dehors de Molenbeek et d'ailleurs pour la plupart en dehors de la région bruxelloise ont dit qu'il leur était impossible de venir par les transports en commun, même s'ils sont pris en charge à 100 %, que ce soit via un abonnement de la STIB ou de la SNCB. Pour ne pas pénaliser ses agents, parce qu'ils doivent déposer leurs enfants à l'école ici et là, on a trouvé une solution intermédiaire, c'est de leur permettre d'accéder à un parking pour garer leur voiture, pour qu'ils puissent continuer de venir en voiture alors qu'ils disposent de l'abonnement de la STIB, même s'ils ne l'utilisent pas, c'est leur choix, mais ils en disposent. Donc, la solution qui a été trouvée, c'est une solution intermédiaire, c'est-à-dire de pouvoir accéder à prix raisonnable à un garage pour ne pas devoir payer la carte stationnement qui est, elle, à 600 € par an.

**M. le président :**

Merci Monsieur Haouari.

Je donne la parole à Madame Tahar.

**Mme Tahar :**

J'ai juste demandé des précisions, je ne m'oppose pas du tout à la mesure, mais j'ai besoin de comprendre avant de voter une mesure. Merci en tout cas pour les classifications, Monsieur l'échevin.

**M. le président :**

Merci Madame Tahar.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 30 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de quartier Rives Ouest - Projet BELIRIS (Opération T10/a/b/d/e) - Occupation temporaire du pavillon dans le parc Menin - Etangs Noirs par l'asbl CocoriCO.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract West Oevers - Tijdelijk gebruik van het paviljoen gelegen in het park Menen - Zwarte Vijvers door de vzw CocoriCO.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais juste savoir où vous en êtes avec la plaque pour les jeunes qui ont contribué à la réalisation du parc ? J'aimerais bien avoir une petite information, il ne faut pas nécessairement répondre maintenant.

**M. le président :**

On vous donnera l'information par écrit, Monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 30 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**14. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics – Réfection à l'identique des trottoirs et de l'asphalte ainsi que plantation d'arbres à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation des conditions du marché et de l'avis de marché - CSC 18.006.**

**Departement Infrastructuuren en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten – Herstelling in oorspronkelijke staat van de stoepen en van het asfalt alsook aanplanting van bomen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de voorwaarden van de opdracht en van de aankondiging van de opdracht - Bestek 18.006.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais simplement demander si les arbres qui ont été sélectionnés, ce sont bien ceux avec des enracinements actuels et qui ne détériorent plus autant les pavages, puisqu'il existe, paraît-il, des arbres qui sont adaptés aux trottoirs etc. ?

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Moi, je ne m'oppose pas du tout au point, mais puisque l'on parle de réfection de trottoirs et autres, je constate qu'à certains moments, certains panneaux d'indication et de signalisation, les mêmes, parfois on les place en bordure de trottoir et parfois on les place quasiment contre les façades. Est-ce qu'il y a une règle définitive ou y a-t-il une raison qui pousse à ce que ce soit une fois un cas où une fois l'autre ? Je rappelle quand même que parfois, les poteaux attirent des dépôts clandestins, ce sont des urinoirs pour les chiens et c'est vrai que quand c'est en bordure de trottoir ou contre une façade, ça crée une nuisance qui est différente.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais savoir, les arbres rue de l'Ecole, rue de la Borne, quel est le délai pour les planter ? Est-ce que ça va remettre en cause la possibilité pour que le bus 89 puisse repasser par-là ?

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

**M. de schepen Gypers :**

Dank u mijnheer de voorzitter, donc par rapport aux arbres, il y a deux conditions, d'abord ce doit être des arbres indigènes, et dans les arbres indigènes, évidemment on a une grande expérience maintenant sur le territoire, et donc on évite les arbres avec des racines traçantes et donc on privilégie les racines qui descendent verticalement dans le sol. On essaie de rester dans les essences qu'on utilise généralement à Molenbeek, c'est-à-dire le tilleul et le charme. On a une très bonne expérience avec ces arbres-là.

Par rapport aux panneaux, les panneaux de signalisation, pour nous, c'est toujours le service Mobilité qui nous donne un plan d'installation, le service va voir sur place et il essaie de trouver, en tout cas pour les automobilistes et pour les utilisateurs, le meilleur endroit où c'est le plus visible. C'est souvent un choix difficile et je comprends que les poteaux près des maisons qui peuvent inciter à vider autre chose tout près, je comprends, mais parfois ce n'est pas possible de les placer ailleurs. Il faut aussi garder une distance à partir des voitures, pour pouvoir ouvrir les portières et parfois les trottoirs ne sont pas suffisamment larges pour contenir tout ce qu'on doit y mettre. À chaque fois qu'on voit ce genre de situation, et je m'adresse à tous les conseillers ici, si vous avez des situations de ce type, et qu'on peut améliorer les choses, signalez-le, on modifiera. C'est toujours possible, mais au départ, on suit le plan de mobilité. Il n'y a rien de définitif et on peut toujours nous envoyer les endroits où on constate un problème au niveau du placement des panneaux. Si on peut améliorer les choses, on va certainement le faire.

**M. le président :**

Merci Monsieur Gypers.

Est-ce que je peux demander dans la salle qu'on arrête les conversations et les réunions. Si vous voulez faire ça, sortez de la salle, s'il vous plaît. Ça fait un brouhaha, on entend jusqu'ici et on reconnaît même les voix.

**M. l'échevin Gypers :**

Par rapport au bus 89, c'est de nouveau un problème de mobilité, donc c'est à Monsieur Mahy de répondre.

**M. De Block :**

Je voudrais quand même appuyer le fait que ce serait bien que le bus 89 puisse reprendre sa route, c'est un axe très densément peuplé, avec beaucoup de logements sociaux et donc c'est un bus hyper important pour tout ce quartier là et le dévier comme on le fait maintenant, ça enlève une possibilité de transport public pour beaucoup de gens qui en ont besoin.

**M. l'échevin Gypers :**

Mais la déviation a été faite pour les travaux de la rue de Ribaucourt. Après, le bus reviendra.

**M. De Block :**

Je sais, mais j'ai cru comprendre que les travaux de la rue de l'Ecole sont terminés et donc la STIB attend le feu vert de la Commune. Je voudrais aussi vérifier si les plantations rue de l'Ecole et rue de la Borne n'empêchent pas le bus de revenir par-là ?

**M. l'Echevin Gypers :**

Non, pas du tout, il s'agit d'un marché de réfection de grands tronçons, de voiries, et il s'agit de trottoirs, en tout cas pour la rue de l'Ecole. Ce n'est pas la réfection total de la rue, ce sont des morceaux de rue, ce ne sont pas quelques dalles que l'on répare, ce sont des tronçons entiers qu'on remplace, à l'identique. On ne modifie pas les plans et donc le bus, dès que les travaux seront terminés rue de Ribaucourt, il pourra reprendre son itinéraire habituel.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**15. Département Infrastructures et Développement urbain - Marchés Publics - Réparation du pavage à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Approbation de l'avis de marché et des conditions du marché - CSC 18.018.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdrachten - Herstel van de bestrating te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en de voorwaarden van de opdracht - Bestek 18.018.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**16. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à la construction de la nouvelle école néerlandophone primaire et maternelle à la rue Jean-Baptiste Decock, 54 - Approbation de l'avis de marché, des conditions et documents du marché.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende de bouw van een nieuwe Nederlandstalige kleuterschool en lagere school in de Jean-Baptiste Decockstraat 54 - Goedkeuring van het ontwerp van aankondiging van de opdracht, de voorwaarden en documenten van de opdracht.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**17. Action Sociale - Chèques-taxi à valeur universelle sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale - Convention pour l'année 2018.**  
**Sociale Action - Taxicheque met universele waarde op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Overeenkomst voor het jaar 2018.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le président, ma question est toute simple, est-ce que je peux demander à l'Echevine de nous envoyer des chiffres...

**M. le président :**

Vous envoyez des chèques ?

**M. Ikazban :**

Monsieur le président..., s'il-vous-plaît ! Donc je voulais demander à l'Echevine de nous envoyer les chiffres du nombre d'utilisateurs, du type d'utilisation. J'aurais bien savoir qui en bénéficie, est-ce que ce sont toujours les mêmes personnes, est-ce qu'il y a de nouvelles personnes et puis on me dit qu'il y a aussi des chèques dormants et j'aimerais savoir quelle est la proportion. Il y a parfois des gens qui gardent des chèques et qui ne les utilisent pas. Je sais que vous n'allez pas pouvoir répondre à tout maintenant.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je ne vais pas m'opposer du tout, mais j'aurais voulu demander si par rapport à l'an dernier, la subvention était moins importante ou plus importante et au niveau de la société, y a-t-il une société qui est spécialisée dans ce type de transport ou bien est-ce qu'on peut faire appel à n'importe quelle société ?

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

**Mme l'échevine Gilles-Goris :**

Merci beaucoup pour ces quelques questions, la subvention est la même, mais l'année dernière, elle avait été augmentée. Ce sont les chèques qui sont produits par la Région, mais après, ils peuvent être donnés à n'importe quel taxi. Il apparaît parfois que certains taximen ne veulent pas les accepter. Mais légalement, normalement tout le monde est censé les accepter. Ils ont une valeur de cinq euros. Il faut diviser le nombre de bénéficiaires (16 x 5), c'est-à-dire 80. Comme c'est pour des personnes en difficulté ou des

personnes âgées, chaque année, il y a des personnes qui meurent ou qui partent en maison de repos, et il y a aussi beaucoup de nouvelles personnes parce qu'on a fait pas mal de publicité et donc, on a beaucoup de nouvelles personnes qui viennent pour une demande de chèques taxi.

**M. le président :**

Le règlement du conseil communal est très clair, le public se tait. Si vous voulez parler, vous pouvez sortir. C'est dans la nouvelle loi communale, ce n'est pas quelque chose qui sort du conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

**Mme l'échevine Gilles-Goris :**

Et donc oui, il y a de nouvelles personnes qui viennent faire la demande et oui il y a effectivement des personnes qui les gardent au chaud pour être sûr d'en avoir encore et puis qui laissent passer la date et qui arrivent tout penauds après en disant : les chèques sont périmés. Ça, c'est le souci des personnes qui, toute leur vie, on fait attention à ne pas trop dépenser et donc, qui veulent vraiment garder leurs petits chèques jusqu'au bout et puis voilà. Mais il faut reconnaître que maintenant, on a aussi établi le règlement, qu'après un deuxième rappel, si les personnes ne sont pas venues chercher les chèques ou s'ils n'ont pas demandé qu'on leur renvoie, ils étaient donnés à d'autres personnes, pour justement permettre à ce qu'il n'y ait pas de chèques qui dorment non plus au service de l'Action sociale.

**M. le président :**

Merci Madame Gilles-Goris.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**18. Service Prévention - Participation citoyenne - Subside à l'asbl L'Epicerie dans le cadre de la journée internationale des femmes.  
Preventie Dienst - Burgerparticipatie - Toelage aan de vereniging L'Epicerie in het kader van het Internationale Vrouwendag.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**19. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Fédération des Espoirs d'Al Hoceima - Soirée de solidarité "La Journée Internationale de la Femme".  
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw "Fédération des Espoirs d'Al Hoceima" - Solidariteitsavond - "De internationale dag van de vrouw".**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**20. Relations internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Academy Tiger Club.  
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Academy Tiger Club.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**21. Relations internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Action Dialogue Bruxelles - ADiB.  
Internationale betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Action Dialogue Bruxelles - ADiB.**

---

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**22. Relations Internationales - Octroi d'un subside à l'asbl Souffle d'Espoir.  
Internationale Betrekkingen - Toekenning van een subsidie aan de vzw Souffle d'Espoir.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je rassure, je ne m'oppose pas au point, qu'on ne vienne pas raconter sur les réseaux sociaux qu'on est contre les subsides, mais je me demande ici, relations internationales, on soutient des associations qui viennent avec des projets en lien avec les

partenariats, de la solidarité internationale et autres, et donc ici, on accorde un subside de 1.000 €. Mais quand on regarde le projet, le projet c'est pour aider à construire un centre d'appareillage orthopédique dans les milieux ruraux du nord du Maroc. Je sais que 1.000 € à l'échelle du budget communal, c'est certainement quelque chose qui n'est pas négligeable, mais je ne pense pas qu'avec 1.000 €, on arrive à construire un centre d'appareillage orthopédique dans le milieu rural. La question que je me pose c'est, parce que l'Echevin a déjà dit ici, est-ce qu'il ne faut pas à un certain moment essayer d'intégrer ce type de projet-là dans tous les projets qui sont subsidiés, d'ailleurs fortement d'après ce que l'Echevin a dit, dans la DGSE, c'est comme ça ?

**M. le président :**

Non, la DGSE, c'est autre chose.

**M. Ikazban :**

Non, mais l'échevin a expliqué ici en sections réunies et donc, est-ce qu'il ne faudrait pas, quand on a des projets aussi importants, au lieu d'accorder un subside qui est quand même symbolique, c'est une goutte d'eau pour un tel projet, essayer d'intégrer ces gens-là dans une possibilité de subventions structurelles, soutenues par la Commune, au niveau de la Coopération au développement. C'est une réflexion, mais encore une fois, je suis favorable aux subsides, mais ça ne m'empêche pas de poser des questions.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Je voulais demander pour ce point-là, comme pour les trois autres, qu'est-ce qui avait justifié de choisir ces villes-là. Est-ce qu'ils s'adressent particulièrement à Molenbeek, qu'est-ce qui fait que c'est ce choix-là qui s'est opéré ?

**M. le président :**

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, je ne pense pas que ces points nécessitent de longs débats, ici, il s'agit effectivement de subsides ponctuels, donc les associations que vous avez citées introduisent des demandes de subsides dans le cadre de leurs activités et souvent, elles sortent du cadre des partenariats que nous avons et qui sont financés par un programme bien défini qui nous cadennasse. On ne peut pas sortir de ce programme, les moyens qui sont dévolus sont attribués à des choses très précises qu'on doit développer dans le cadre du partenariat avec Mokrisset et avec M'Bour et ici, comme vous le voyez régulièrement, ce sont des associations molenbeekoises ou qui viennent organiser des activités sur le territoire de Molenbeek et qui souvent fonctionnent en association avec d'autres associations et qui sollicitent notre soutien. Effectivement, ce sont des moyens relativement limités, parce que comme vous l'avez dit, Monsieur Ikazban, nous possédons des enveloppes qui sont relativement réduites et ces moyens sont attribués en fonction du projet qui est rentré et

nous essayons d'avoir une certaine équité pour pouvoir subsidier un maximum d'associations qui ont évidemment des projets qui sont d'utilité pour les pays partenaires, et on le voit ici à travers ces différents projets. Il y a une évaluation qui est faite par les services et souvent, ce sont des associations qui tissent des liens avec d'autres associations et qui ont une activité sur le territoire de la commune de Molenbeek, c'est ce qui explique que nous les soutenons. D'ailleurs, vous le voyez, que ce soit la Fédération des Espoirs d'Al Hoceima, ça fait de très longues années que nous les soutenons, ainsi que toutes les autres associations qui sont reprises dans la liste qui vous est présentée aujourd'hui.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Donc voilà, ma question c'est vraiment, parce que je me dis, quand on est échevin des Relations internationales, à un moment donné, quand on reçoit ce type de demande, je pense que leurs rôles, c'est aussi d'aider à ce que ces gens-là puissent obtenir des subventions plus importantes. Le sens de ma remarque, c'est vraiment ça. Parce que je sais qu'avec 1.000 €, ils ne vont pas aller très loin par rapport à ce projet qui est certainement très bien. En plus, il y a une expérience assez importante à Molenbeek, au niveau des Relations internationales, une expertise intéressante est importante, pour aiguiller et aider les gens. C'était ça le sens de ma réflexion, de pouvoir donner un peu plus, ce n'est pas péjoratif, mais ça reste quand même une goutte par rapport au projet que ces gens portent.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*30 votants : 30 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

### **23. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel à l'asbl Collectif Résonances. Jeugdendienst - Bijzondere subsidie aan de vzw Collectif Résonances.**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Premièrement, un point positif, ces armées pour une fois, on nous soumet une proposition avant que l'activité n'ait lieu, parce que souvent, on vient après que l'activité ait eue lieu, je fais un compliment, vous ne devez pas râler, Madame Turine.

Pour le reste, au départ j'ai critiqué parce que ce n'était pas une association de Molenbeek, et puis j'ai vu que c'était une organisation qui allait se dérouler ici, sur le territoire de la commune.

**Mme l'échevine Turine :**

Oui, c'est la troisième année, ce sont des étudiants, qui de façon tout à fait bénévole, montent ce festival. Je trouve que c'est injuste, parce que de temps en temps c'est après, mais la plupart du temps, en tout cas moi dans mes subsides, la plupart du temps, les subsides passent bien avant les activités.

**M. Ikazban :**

Je vais vous faire la liste...

**Mme l'échevine Turine :**

Oui je veux bien que tu me fasses la liste.

**M. Ikazban :**

Je vais la faire, tu ne seras peut-être pas la dernière de classe, ça, je veux bien le reconnaître dans le collège actuel. Enfin, il n'y a que Sarah et El Khannouss qui donnent des subsides à tout le monde.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Et avant ça, c'était Monsieur Ikazban.

**M. le président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**24. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Gjanaj, conseiller communal PS, relative à la participation citoyenne. (Complémentaire)  
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Gjanaj, gemeenteraadslid PS, betreffende de burgerparticipatie. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**25. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à un plan d'action contre la discrimination et le racisme. (Complémentaire)  
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB-PVDA, betreffende een actieplan tegen discriminatie en racisme. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

C'est la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

**M. le président :**

Une question Monsieur De Block, vous avez parlé avec tous les chefs de groupe pour arriver à un accord sur la motion, n'est-ce pas ?

**M. De Block :**

Je l'ai envoyée en invitant tout le monde à se joindre. Je n'ai pas déposé un texte par surprise aujourd'hui.

Je pense que c'est quelque chose qui ne nécessite presque pas de discussions. Je l'ai envoyé, je suis désolé, peut-être pas au MR, mais j'imagine que quand je l'envoie à la majorité, je suppose, peut-être faussement, que quand je l'envoie à la majorité, que le MR, quelque part, est au courant. Je ne le ferai plus, la prochaine fois je l'enverrai à tout le monde, je le jure.

**M. le président :**

C'est ce qu'on appelle de la discrimination...

**M. De Block :**

Tout à fait, et ce n'est vraiment pas mon but parce que je crois que le MR peut être d'accord avec mon texte. Je vais vous lire mon texte : considérant que le 21 mars est la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ; considérant que plusieurs études qualitatives et quantitatives démontrent que la discrimination est encore bien réelle pour les Molenbeekois ayant des racines dans l'immigration ; que sur le marché de l'emploi bruxellois, jusqu'à une entreprise sur trois favorise les candidats sur base de leurs apparences et je peux rajouter sur base de leurs origines supposées ; que sur le marché locatif bruxellois, selon une étude réalisée à la demande de la ministre Fremault, jusqu'à 44 % des candidats locataires au nom à connotation nord-africaine sont discriminés ; je rajoute qu'une étude molenbeekoise faite par la Rue et le Foyer ont abouti à des résultats pareils, il y a quelques années ; considérant que la Région de Bruxelles-Capitale a voté le 16 novembre 2017 une ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi ; que cette ordonnance prévoit d'effectuer des tests de discrimination par les inspecteurs sociaux ; que la Région attend d'avoir suffisamment de place pour réaliser ce test ; que dans 9 cas sur 10, des victimes de discrimination ne déposent jamais plainte ; qu'aux Pays-Bas, un réseau de guichets locaux a été créé pour faire baisser le seuil pour déposer plainte pour les victimes de discrimination localement, donc c'est un rajout, en plus d'une institution nationale ; qu'il existe une coalition européenne de villes contre le racisme, un réseau de villes échangeant des bonnes pratiques, que je crois que la ville de Leuven vient de voter cette semaine ; considérant que la commune de Molenbeek exprime son engagement pour les droits égaux et la lutte contre les discriminations et le racisme.

Article 1, le conseil communal décide de mandater le collège à faire les démarches nécessaires pour rejoindre la coalition européenne des villes contre le racisme, si ce n'est déjà pas fait, mais je n'ai pas eu d'écho, donc je vous demande de le faire, je pense que ça serait bien de pouvoir de temps en temps échanger des expériences à nous avec des autres villes.

Article 2, le conseil communal décide de mettre sur pied un groupe de travail dont font partie les chefs de groupe de tous les partis, pour élaborer un plan de lutte contre toutes les discriminations, quelles qu'elles soient, sur bas de la couleur de peau, les origines, religions, orientations sexuelles ou handicap.

Article 3, d'étudier, dans le cadre de ce plan, la possibilité de créer un guichet pour faire baisser le seuil aux Molenbeekois, victimes de discriminations, de déposer effectivement plainte, de les orienter vers des services ou associations qui pourront les accompagner dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits.

Ce sont trois revendications qui ne coûteront pas beaucoup à la Commune, participer à ce réseau européen de villes, mettre sur pied un groupe de travail et voir ce qui est possible à l'échelle de la commune et étudier spécifiquement si on ne peut pas recopier l'expérience hollandaise, des Pays-Bas, de donner la possibilité aux gens de déposer plainte à la Commune ou de signaler les problèmes et qu'on les aide, qu'on baisse le seuil, car les gens connaissent la Commune et c'est plus facile.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Monsieur le président, il y a deux solutions, ou bien on discute et on perd du temps, ou bien on vote pour et puis c'est tout et on passe au point suivant. Vous avez compris que mon groupe votera favorablement.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci Monsieur le Président, il manque quelque chose. Et toutes les discriminations pour les trop maigres, les trop gros, les handicapés... Je crois qu'on pourrait l'élargir. Je parle des gros, mais il y a des gens qui sont discriminés sur leurs apparences. Je crois qu'on devrait en discuter Parce que quand on veut discriminer, on trouve toutes les bonnes raisons. Je crois qu'on devrait en discuter et rajouter des choses.

**Mme l'échevine Turine :**

On est au café ou on peut ?

**M. Ikazban :**

Ah, mais si vous voulez nous offrir un café, pas de problème.

**M. le président :**

Mais alors, un vrai café, pas du jus de chaussette...

**Mme l'échevine Turine :**

Bon, on peut y aller ?

**M. le président :**

Oui, allez-y, Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Notre proposition, c'est que nous n'avons aucun souci de demander aux services de se renseigner pour rentrer dans le réseau des villes, la coalition des villes contre le racisme, et effectivement étudier la possibilité de créer le guichet en se renseignant sur ce qui s'est fait dans d'autres pays. On propose que les services nous reviennent d'abord sur ces deux propositions-là, avant de créer un groupe de travail avec les élus, d'autant plus que j'estime que créer un groupe de travail maintenant, alors que dans deux mois va y avoir des congés et puis après ce sera la campagne électorale, je ne suis pas sûr que ce soit les élus qui maintenant aient le plus de choses à faire là-dessus. Mais par contre, qu'on demande déjà aux services d'avancer sur le un et le trois et qu'ils nous reviennent assez rapidement sur ces deux propositions-là et qu'on voit comment le conseil communal peut éventuellement statuer. Si vous tenez absolument à ce qu'on crée ce groupe de travail, on n'a pas... On propose de statuer une fois que les services seront revenus vers nous. On ne demande pas que les services reviennent vers nous après 6 mois, mais avant. Donc, je propose que les services statuent sur les articles un et trois et reviennent vers le conseil communal et on verra à ce moment-là s'il y a lieu de créer le groupe de travail ?

**M. le président :**

Est-ce que ce ne serait pas mieux alors de reporter la motion au prochain conseil communal ?

**Mme l'échevine Turine :**

Mais non, puisque on garde l'article un et trois.

**M. le président :**

D'accord, pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
30 votants : 30 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
30 stemmers : 30 positieve stemmen.*

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, conseiller communal PS, relative à Molenbeek Sport. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Achaoui, gemeenteraadslid PS, betreffende Molenbeek Sport. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Je vais pouvoir parler.

**M. le président :**

Les murs sont déjà en rose.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le président de m'accorder cette possibilité. Mais je vais m'adresser à madame la bourgmestre, vous saurez pourquoi bien évidemment. Vous n'êtes pas sans savoir, chers collègues, que l'ASBL Molenbeek Sport représente une structure importante au sein de notre commune. Bien évidemment, elle est dotée de moyens financiers non négligeables et son champ d'action est important et diversifié.

Monsieur Majoros, ayez l'intelligence, s'il vous plaît, de m'écouter.

En effet, les dotations communales octroyées annuellement à ladite ASBL sont considérables et de ce fait, la gestion de l'ASBL, vous en conviendrez, exige toute la vigueur et le sérieux qui s'impose. Or, à mon grand étonnement, et je pense que je ne suis pas le seul, je constate avec inquiétude que depuis plusieurs mois maintenant, c'est le grand néant en matière de gestion telle que la réglementation le prévoit. En effet, en tant qu'administrateur de l'ASBL, et d'autres sont également administrateurs de l'entité, je ne reçois plus aucune convocation dans un conseil d'administration. Alors, c'est loin d'être un oubli ou une erreur d'e-mail, comme le président de l'ASBL l'a évoqué à un certain moment donné, car d'autres administrateurs comme moi de la majorité et de l'opposition, concernés par la gestion de l'ASBL sont dans le même cas. Face à cela, nous inquiétons sérieusement, Madame la bourgmestre. Lors d'un précédent conseil communal, j'avais déjà interpellé l'échevin des Sports qui, comme vous le savez, est président de l'ASBL en question, à ce sujet. À mon grand étonnement, il semblait lui-même étonné par mes propos et afin de m'assurer de la chose et de ne pas commettre d'intérêt, j'ai invité l'échevin à me procurer et à me prouver qu'il avait bien envoyé des convocations, chose qu'il prétendait et défendait avec force. Or à ce jour, je n'ai rien reçu.

Après vérification auprès des autres collègues du conseil, force est de constater qu'aucun conseil d'administration n'a été tenu depuis des mois. En 2017, j'ai reçu seulement deux emails de la part de la direction de cette ASBL, le premier le 14 juin 2017 intitulé « Conseil admin et AG du 21 juin 2017 » et le second le 15 juin 2017 intitulé « documents CA 23 mai 2017 ». Alors Madame la bourgmestre, si les éléments des questionnements faisant l'objet de mon interpellation s'avèrent exacts, parce qu'il faut les vérifier et j'attends impatiemment les réponses de l'échevin en la matière, nous sommes confrontés à un dysfonctionnement probable et inquiétant, constituant à mes yeux un manquement grave. C'est pourquoi, je me dois ce soir de faire appel à votre responsabilité de bourgmestre, non pas pour polémiquer, mais pour faire respecter les règles de la bonne gouvernance et de la transparence au sein de cette ASBL, en rappelant tout d'abord à l'ordre l'échevin concerné, directeur de l'ASBL, et ensuite convoquer en toute urgence un conseil d'administration pour faire le point global. Car comme on le savait, la responsabilité de l'administrateur que nous sommes, que je suis également, est engagée tant sur le plan de la gestion globale de l'ASBL que dans les décisions prises. Or, il me revient précisément que plusieurs initiatives et décisions ont été prises dernièrement sans décision préalable du conseil d'administration. Les médias nous informent également que l'ASBL finance de nouveaux projets.

Alors voici quelques questions : de quand date la tenue officielle du dernier conseil d'administration ? Pouvons-nous avoir l'historique et les dates prouvant la tenue des conseils

d'administration, et cela depuis 2014 ? Existe-t-il une gestion parallèle de l'ASBL, au cas où on ne serait pas au courant ? Est-ce que le comité de gestion de l'ASBL remplace le conseil d'administration, où le conseil d'administration a-t-il confié au comité de gestion un certain nombre de prérogatives que nous ne connaissons pas ? Quid de la responsabilité de l'administrateur dans ladite ASBL, si celui-ci n'est pas informé des décisions prises ? La question de la légalité ne se pose-t-elle pas en ce qui concerne les décisions prises dans le conseil d'administration ? Quelle est la date prévue pour la tenue du prochain conseil d'administration ? Pouvons-nous disposer de tous les procès-verbaux, s'il y en a ?

Récemment, au conseil communal, l'échevin des Sports saluai la bonne santé financière de l'ASBL avec un boni de plus de 400.000 € pour l'exercice antérieur. Comme vous le savez, madame la bourgmestre, monsieur l'échevin, la santé de nos infrastructures sportives est gravement malade et la souffrance des usagers très nombreux est pénible et perdure. Face aux besoins urgents en investissement, quel est concrètement le plan d'action prévu pour 2018 ? Merci d'avance pour vos réponses.

**M. le président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci Monsieur le président, je partage entièrement les constats qui ont été posés par mon collègue et je pense que c'est important de me joindre à cette interpellation parce qu'effectivement, je me pose et nous nous posons, je pense que ce n'est pas uniquement dans l'opposition, mais aussi dans la majorité, des questions concernant le fonctionnement de cette ASBL, si importante à Molenbeek. Il y a peu, nous avons assisté à une conférence de presse qui mettait en avant l'initiative qui était l'inauguration du Cruyff Court. On nous annonce qu'il y a des moyens financiers qui accompagnent l'inauguration de ce formidable outil pour les jeunes. Mais en tous les cas, on nous annonce en pleine conférence de presse un budget et je vous avoue, pas désagréablement étonné, que Molenbeek Sport puisse soutenir ce genre d'initiative, mais j'ai été étonné de ne pas être mis au courant, en tous les cas j'étais déjà étonné de ne plus avoir reçu de convocation. D'ailleurs, quand on s'y présentait, le quorum n'était même pas établi. Donc déjà ça, c'était dommageable, mais à côté de ça, c'était du fait de l'absence de convocation. J'ai appris des changements au sein même de la direction, de manière orale, informelle et non pas officiellement, et donc je vous avoue que ça me laisse perplexe et j'espère qu'aujourd'hui, on va avoir des réponses à toutes ces interrogations qui sont, je pense, légitimes. Merci d'avance pour tous les éclaircissements.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Merci, monsieur le président, ça va être très très court, rassurez-vous et je pense qu'on n'aura pas aujourd'hui l'occasion de rire comme le mois dernier parce qu'effectivement, ce sont des questionnements, des interpellations qui se justifient, d'abord par le souci qui est le nôtre d'avoir une transparence totale dans la gestion, mais aussi, et

vous l'avez rappelé, parce qu'en tant qu'administrateur, nous avons une responsabilité dans la gestion des ASBL, qu'elles soient publiques ou privées.

Alors ici, le mode de fonctionnement qui est le nôtre, il faut le reconnaître, que nous sommes ici dans une phase transitoire, j'ai déjà exposé ici à l'ensemble des membres du conseil, que nous sommes en train de moderniser cet outil qui est assez archaïque, qui fonctionne de la même manière depuis plus de 25 ans. D'ailleurs les dates du conseil d'administration, vous demandez que je puisse vous signifier les dates, vous allez recevoir très prochainement une réponse écrite qui reprend toutes les dates, et vous allez voir que ces 20 dernières années, finalement nous avons toujours un seul ou deux conseils d'administration par an et que la gestion quotidienne de l'ASBL, comme c'est prévu dans le cadre d'une délégation de pouvoir, est assurée par le comité de gestion.

Je tiens à rappeler, merci de le saluer, que tous les partis politiques sont représentés dans le conseil d'administration et que le vôtre, Monsieur Achaoui, est même représenté dans le comité de gestion. C'est vrai que depuis un certain temps, la personne représentant votre formation politique ne vient plus. On a demandé officiellement et c'est le secrétariat communal qui s'est adressé à votre formation politique pour demander qu'il soit remplacé. Nous attendons toujours et nous ne voyons pas de remplaçant venir. Ça a été fait officiellement par le secrétariat communal il y a huit à 12 mois. On peut vérifier.

En termes de fonctionnement, que tout le monde se rassure, nous fonctionnons de manière totalement transparente. Toutes les décisions qui sont prises, sont effectivement faites dans le cadre de la gestion quotidienne qui est assurée par le comité de gestion, dans le cadre d'une délégation de pouvoir, des PV existent, qui sont totalement faits et précis quant aux décisions, et monsieur Achaoui, consultables à loisir. Monsieur Achaoui, vous pouvez vous rendre au siège, à la piscine de Molenbeek, et vous allez avoir toutes les réponses nécessaires qui vont vous être transmises par le directeur et par les membres de l'administration, par rapport à tous les actes qui sont décidés par le conseil d'administration et par le comité de gestion qui a reçu cette délégation de pouvoir. Quant à la participation de l'asbl dans le projet du Cruyff Court, l'asbl est utilisée ici comme boîte aux lettres. C'est la commune qui cofinance le projet et pour des raisons de facilité, pour ne pas tomber dans des procédures de marchés publics qui peuvent durer très longtemps, une dotation a été allouée à Molenbeek Sport qui, en partenariat avec la Fondation Cruyff, dans le cadre du Cruyff Court, d'ailleurs je vous rappelle que vous êtes toutes et tous invités demain pour l'inauguration de celui-ci au parc des Muses, l'ASBL n'a servi que de boîte aux lettres et donc s'occupe évidemment de la mise en place, mais le financement, le subside a été alloué par la Commune, d'ailleurs c'est repris dans le budget 2018 qui vous a été présenté ici au sein du conseil communal.

Quant à toutes les questions plus précises concernant les PV, concernant des questions techniques, vous vous adressez directement soit à la direction, soit par courrier ou par email et vous vous recevrez les réponses. Je vous rappelle que vous êtes membres du conseil d'administration et qu'il vous est permis d'aller consulter tous les documents sur place, sans aucun empêchement. Je pense avoir répondu à toutes les questions quant au mode de fonctionnement. Le plus important qu'il faut retenir, je pense, parmi mes réponses, c'est que nous sommes dans une phase transitoire, nous allons très prochainement passer dans le cadre d'une nouvelle formule juridique, nous allons être reconnus comme Centre Sportif Local, avec un autre mode de fonctionnement, mais aussi et surtout, nous allons avoir un statut de Régie sportive qui va faire que nous sommes encore plus obligés d'avoir une rigueur dans la gestion et une gestion beaucoup plus moderne de cet outil qui est très important pour développer nos infrastructures sportives et même l'activité sportive à Molenbeek.

**M. le président :**

Merci monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Tout va très bien madame la marquise. En fait, monsieur l'échevin, vous avez dit quelque chose en préambule, on n'a vraiment pas envie de rire. Vous nous avez expliqué beaucoup de choses, et je n'ai pas très bien saisi. Vous nous avez parlé de la modernisation, qu'on est dans une phase de transition, de délégation de pouvoir, de boîte aux lettres, que les PV existent, qui si j'avais envie de les avoir, il suffisait de les demander, mais permettez quand-même, monsieur l'échevin, de vous rappeler avec tout le respect que je vous dois, que tout ce que vous venez de nous expliquer, sachez que je suis avant tout un administrateur de l'ASBL, au même titre que vous. Alors, si vous estimez que le comité de gestion, et ça, ça existe effectivement dans toutes les autres entités, ont effectivement la nécessité d'avoir un comité de gestion et un bureau pour les affaires hebdomadaires etc., néanmoins, sur le plan légal, le CA a cette responsabilité de valider, de s'opposer aux décisions éventuelles de ce comité de gestion en l'occurrence.

Alors la délégation de pouvoir que vous avez très rapidement évoquée, elle a son champ d'action, encore une fois dans le cadre de ce que je viens de vous expliquer. Néanmoins, le CA et les membres du CA sont amenés, encore une fois, à approuver et à acter éventuellement les propositions émises et proposées par ce comité de gestion. Or, vous semblez nous dire que si je dois être au courant de ce que le comité de gestion propose et acte, je dois m'adresser au directeur de l'ASBL en lui demandant de m'envoyer les PV pour lesquels je suis légalement responsable.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Je réponds à votre question, monsieur.

**M. Achaoui :**

Laissez-moi aller jusqu'au bout de ma réflexion. Je tenais à vous rappeler que ce n'est pas comme ça que le mode de fonctionnement doit s'opérer. Précédemment, encore une fois, et l'absence du CA ne date que de récemment. Je dois avouer qu'en 2015 ou 2016, on était amenés fréquemment à se rencontrer. D'accord avec vous, dans des moments de précipitation, mais néanmoins, on se voyait malgré tout, puisqu'on n'était pas dans une période de transition, mais on était quand même amenés à prendre des décisions importantes, puisque, j'ose le rappeler, c'étaient des décisions importantes.

Alors, vous nous avez dit qu'on était représentés à ce comité de gestion. Le parti est représenté, mais les administrateurs ne sont pas représentés. Ce n'est pas parce qu'on est représenté que la responsabilité de l'administrateur que je suis, elle est déchargée, ce n'est pas possible. Donc il y a une méconnaissance absolue.

Alors, monsieur l'échevin, je peux comprendre qu'on soit dans une période de transition, et qui plus est, vous nous parlez d'un méga projet aujourd'hui, quelque chose de conséquent. Ne pensez-vous pas que ce projet dimensionnel que vous êtes en train de nous expliquer, qu'il y a besoin de se concerter, de discuter avec les administrateurs pour lesquels ils sont responsables. Ou alors, on est devant le fait accompli. Le bébé est fini et puis il faut aller voir dans le PV pour apprendre que le dossier est finalisé. Permettez-moi, avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas ça le mode de fonctionnement. Je pense que les

membres de la majorité, ceux qui sont administrateurs, seront d'accord avec moi, à moins qu'ils aient une autre notion de la responsabilité en tant qu'administrateur.

Vous nous avez parlé des dotations, c'est bien de dire que c'est une boîte aux lettres, mais ça aurait été aussi intéressant en tant qu'administrateurs, de savoir que l'asbl est une boîte aux lettres. Je n'ai pas été averti de la chose, je l'ai appris aujourd'hui, avec aujourd'hui un montant de 80.000 € qui a fait la une des journaux, mais en tant qu'administrateur, je me suis demandé d'où venait ce montant, alors je me suis dit avec les moyens dégagés, des 400.000 €, on avait les moyens suffisants. Alors, je me suis dit pourquoi ne pas les investir au Sippelberg qui est dans un état délabré. Et donc, c'est mon droit de m'interroger, aujourd'hui, j'ai une réponse, c'est une boîte aux lettres. Merci pour la Commune ! Alors, écoutez, monsieur l'échevin, soyons un peu sérieux quand même, vous avez une responsabilité, j'ai demandé à madame la bourgmestre de rappeler à l'ordre un certain nombre de choses, parce qu'elle est garante du bon fonctionnement qui doit s'inscrire dans la bonne gouvernance et dans la transparence et que tout un chacun ici, sera d'accord avec moi. Vous nous avez apporté quelques réponses, et j'entends très bien qu'ultérieurement, je recevrai tous les PV que j'aurai envie de consulter. Monsieur l'échevin, excusez-moi encore une fois, vous avez répondu sans y répondre, puisque je reste sur ma faim et je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur Achaoui.

L'incident est clos, nous passons à l'interpellation de monsieur Ikazban.

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à un événement de solidarité avec la Palestine. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, betreffende een solidariteitsevenement met Palestina. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Monsieur le président, madame la bourgmestre, chers collègues, j'apprends qu'une autorisation d'utiliser la salle du CCM pour un événement en lien avec la Palestine a, dans un premier temps, été accordée et puis après, a été refusée. Plusieurs associations luttant contre la politique de colonisation de la Palestine, se réjouissaient déjà de la tenue de cette rencontre qui s'intitule « comment être solidaire avec la Palestine ». Elle était prévue le 28 avril prochain. Tout cela évidemment met à mal une organisation de plusieurs mois pour laquelle des invitations ont d'ailleurs été envoyées et des présences confirmées, et des présences de personnalités venant aussi d'assez loin. Cette décision, si elle se confirme, est assez surprenante. Je rappelle quand même que notre conseil communal a déjà, à plusieurs reprises, adopté un certain nombre de motions, de textes, sur des questions liées à la Palestine. Je pense qu'à plusieurs reprises, nous avons montré combien nous étions solidaires des souffrances du peuple palestinien, que ce soit par rapport à la reconnaissance de la Palestine, on a eu ici un formidable débat et le vote d'une motion. Et puis, plus récemment aussi, une motion historique contre la désignation dans les marchés publics d'entreprises qui collaborent avec la colonisation. J'avais d'ailleurs proposé à maintes reprises que la Commune puisse organiser un jumelage avec l'une ou l'autre ville

palestinienne, puisque je l'ai dit tout à l'heure, notre service des Relations internationales est assez actif et j'avais à plusieurs reprises, fait cette suggestion.

Je rappelle encore une fois que la Palestine vit sous occupation, une occupation sans fin et sans limite qui ne fait que grandir. Alors, madame la bourgmestre, j'aurais voulu savoir, pourquoi avoir d'abord dans un premier temps accordé l'utilisation de la salle du CCM pour cet événement et puis faire marche-arrière ? J'avoue aujourd'hui que cette question me dérange d'autant plus que j'apprends qu'au départ, c'était pour des raisons qui ne sont pas dignes d'un pays démocratique, et aujourd'hui, j'apprends en fait qu'on a changé de version et qu'on vient avec d'autres éléments. Mais encore une fois, l'objet de mon interpellation, c'est d'avoir des réponses aux questions, plutôt qu'avoir à faire à des bruits de couloir. Pour le dire autrement, pourquoi la Commune ne veut-elle pas autoriser, la tenue d'un tel événement ? C'est un événement tout à fait pacifique, qu'en est-il de la proposition concernant l'éventualité d'organiser un jumelage ou une collaboration poussée, renforcée avec une ville palestinienne. Voilà, madame la bourgmestre, je vais m'arrêter à ces questions-là et j'attends avec impatience vos réponses pour éventuellement en rajouter d'autres.

Je conclurai simplement avec un élément, cette organisation m'a été communiquée il y a déjà longtemps, il y a déjà un petit temps, parce que je pense que presque tous les groupes démocratiques qui composent ce conseil communal, qui à mon avis ont sollicité pour y participer. Quand j'ai eu les premiers échos de ces éléments d'inquiétude, je n'ai pas réagi directement, je n'ai pas réagi directement, je préférerais être certain et en avoir le cœur net et je constate qu'il m'a été confirmé ces éléments, qui s'ils se confirment, je le dis, sont purement scandaleux. Voilà madame la bourgmestre, j'ai dit et je vous remercie pour vos réponses.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais me joindre aux questions et surtout avec le but de trouver une solution pour l'événement. Ils s'y sont pris, je crois, relativement à l'avance, avec une première autorisation et maintenant, on se retrouve de plus en plus juste pour trouver des alternatives, et donc je pense que s'il est vrai que la salle n'est plus disponible, est-ce que la Commune a réfléchi à des alternatives éventuellement qui pourront convenir aux organisateurs ?

Pour le jumelage, je propose qu'on concrétise, il y a plusieurs propositions, nous, on a des partenaires, avec la Maison médicale, des partenaires médicaux dans deux villes palestiniennes. Je serais ravi de pouvoir contribuer à ces discussions pour concrétiser. Les gens en ont besoin !

**M. le président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

**Mme la bourgmestre :**

Voilà, je vais répondre à l'interpellation, et ensuite madame Turine me complétera. Le CCM a été saisi d'une demande d'occupation émanant de Michel Colon, pour l'occupation d'une conférence le 28 avril. Cette demande a été faite, de mémoire, il y a deux mois et dans un premier temps, un accord de principe non formel et sous réserve d'agenda, a été donné. Je préciserai aussi que le courrier de Michel Colon était très vague quant aux dispositions qu'il demandait pour l'organisation de cette manifestation. Il avançait également le soutien d'autres associations et puis par la suite, le programme a été modifié.

Quoi qu'il en soit, la garantie de l'occupation est apportée à la signature d'une convention, fixant toutes les conditions liées à cette occupation. Très vite, l'intéressé a été informé que la location ne pouvait se faire. Par ailleurs, je rappelle que le CCM est un espace dédié prioritairement aux activités organisées par les habitants du quartier : les fêtes de quartier, des ateliers créatifs, les écoles de devoirs. Celle-ci on évidemment priorité par rapport aux nombreuses demandes d'associations qui malheureusement ne peuvent pas être rencontrées. Certaines, nous avons de plus en plus de demandes d'occupation et que le centre communautaire maritime devient véritablement un lieu de rencontre de manifestations, d'activités et donc, le fait qu'on ne puisse pas répondre à toutes les demandes, c'est une réalité qui frustre parfois même les associations molenbeekoises, que nous essayons d'orienter ailleurs.

Il se fait qu'à cette date, le CCM est occupé. La veille, le 27 avril, dans le cadre des festivités liées aux pays africains, la salle accueille la fête de l'indépendance du Togo, cette fête se déroule de 17 heures à minuit, avec des dégustations, une exposition, une conférence débat, de la danse et le lendemain, après le nettoyage qui sera nécessaire, les habitants et plus particulièrement les enfants du quartier, préparent la zinneke parade. En effet, après les répétitions, le rassemblement au CCM, ils se rendront dans les rues de Molenbeek et de Laeken. Vous savez certainement que même les parents apprécient cette manifestation qui se déroulera le 12 mai et que nous soutenons par ailleurs financièrement.

Je suis évidemment désolée que la conférence sur la Palestine ne peut pas avoir lieu, mais le CCM est d'abord un espace dédié au quartier, à ses habitants et il a été conçu pour cela. Pour le reste, nous sommes évidemment tous solidaires de la Palestine. Toute la commune de Molenbeek est solidaire. Il y a de nombreux événements, de nombreuses activités qui ont été organisées et ma collègue Turine vous les rappellera puisque nous investissons beaucoup. Il y a encore 15 jours, nous avons reçu le maire de Tubas qui est une ville palestinienne, avec un représentant de l'autorité palestinienne, et je pense vraiment que Molenbeek n'a pas de leçons à recevoir quant à son attitude de soutien pour les palestiniens.

**M. le président :**

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Je vais juste compléter, pour rappeler effectivement les différentes actions qui ont été menées à côté des motions que vous connaissez puisque vous avez évidemment participé au débat. Il y a eu l'accueil de Via Palestina, donc la brigade cycliste qui fait le tour de Bruxelles et elle a terminé deux fois son tour ici à Molenbeek, avec une fois un gros événement sur la place communale qui a permis de sensibiliser avec toute une série de stands. On a soutenu également Cirkus Zonder Handen qui avait invité le cirque de

Palestine pour participer à des stages pendant un été à Molenbeek. On a organisé avec l'UPJB un débat qui permettait notamment de parler de la question des refuzniks, on a également organisé leur comédie musicale qui parle de la création de l'État d'Israël. Il y a également eu plusieurs événements sur le conflit israélo-palestinien dans le cadre du festival judéo-arabe, sans parler de tout ce qui a été mené dans le cadre du dialogue interculturel pour travailler parallèlement à la question d'une meilleure compréhension du conflit, travailler à la question de la lutte contre l'antisémitisme. Donc, je pense effectivement quand même pas mal de choses.

Par rapport à la question du jumelage, je cède la parole à Monsieur El Khannouss.

**M. le président :**

Monsieur El Khannouss vous avez la parole.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Très rapidement, merci Sarah, comme vous le savez, depuis de très nombreuses années, nous réfléchissons et travaillons à énormément de partenariat avec des associations qui militent pour la cause palestinienne et une éventualité d'un partenariat était en gestation depuis quelques années et enfin, celui-ci va se concrétiser, au mois de juin, nous avons signé un accord de partenariat. La bourgmestre a rappelé les contacts que nous avons eu avec le maire de Tubas récemment, que nous avons rencontré dans le bureau de la bourgmestre. Mais il a été, avec les autorités palestiniennes, décidé de finaliser un travail qui a débuté il y a quelques mois déjà, un accord de partenariat avec la ville de Djénine, au mois de juin. Dans le cadre de ce partenariat, il va y avoir une identification des axes d'action qu'on pourrait développer avec la commune de Molenbeek, avec les moyens qui sont les nôtres évidemment, sur différentes thématiques et ce sera repris évidemment dans le cadre de cette convention de partenariat qui sera concrétisée au mois de juin. Une délégation molenbeekoise est attendue à Djénine pour signer cet accord de partenariat.

**M. le président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le président, mon interpellation n'avait pas pour objet de vous demander le catalogue de tout ce que la Commune fait pour la Palestine. La question, elle était précise sur cet événement-là. Maintenant, j'entends que cet événement ne pose pas de problème en tant que tel, mais que la salle n'est pas disponible à cette date. C'est une autre version que j'ai reçue, moi j'ai reçu une autre version, une version qui m'a dérangée, puisqu'il semblerait que certains ne trouvaient pas normal qu'on organise un événement autour de la Palestine sans inviter les autorités israéliennes, ce qui est un peu curieux puisque on parle de solidarité avec la Palestine. Et donc inviter l'occupant, c'est un peu spécial. Mais vous me confirmez que ce n'est pas du tout ça et je prends acte de votre réponse et de toute façon, on poursuivra.

Mais moi, je demande deux choses, je demande qu'on trouve une solution pour que cet événement ait quand même lieu, ici à Molenbeek, qu'on essaye de trouver une solution dans une salle quelque part. Je pense que c'est le plus important. Par rapport à tout ce qui est été énuméré par Sarah Turine, je la remercie, mais je le savais déjà puisqu'on a initié pas mal de choses. Mais je constate que l'accueil des enfants qui se faisait il y a quelques

années, ne se fait plus. Je remercie l'échevin pour sa réponse et pour le fait d'avoir pu concrétiser et prendre en considération les suggestions des membres du conseil communal, parce que j'ai plusieurs fois demandé qu'on travaille à un partenariat ou à un jumelage, donc je suis très content d'entendre que tout cela va se concrétiser.

Mais concernant l'événement du 28 avril, Madame la bourgmestre, puisque celui-ci ne pose aucun problème à la majorité, je vous invite vraiment à trouver une solution pour que ces associations puissent organiser les événements de solidarité avec la Palestine, je vous remercie.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, et par Monsieur Vossaert, conseiller communal Défi, relative à la découverte d'un cadavre dans le parking Brunfaut. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, gemeenteraadslid PS, en door Mijnheer Vossaert, gemeenteradslid Défi, betreffende de ontdekking van een lijk in de parking Brunfaut. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban, dans le cadre de son interpellation sur la découverte d'un cadavre dans le parking Brunfaut.

**M. Ikazban :**

Madame la bourgmestre, dans l'après-midi du 6 mars, on a découvert un cadavre dans le parking Brunfaut. Et quand je dis le parking Brunfaut, petite précision, il s'agit des places de parking du côté du Logement Molenbeekoïse. Il ne s'agit pas du parking Brunfaut géré actuellement avec des tickets et des abonnements.

J'aurais voulu avoir des informations supplémentaires parce que la police évoque certains éléments, mais on n'indique pas du tout l'heure de la découverte, ni de la mort de cette personne. J'apprends qu'il n'y a pas eu d'autopsie, est-ce qu'on est certain qu'il s'agit vraiment d'un toxicomane ? Je m'interroge par rapport à la sécurité des lieux...

Si ça vous dérange, vous pouvez sortir ou aller prendre un café. Ce n'est pas respectueux, vous le faites quand il s'agit du public, mais il faut le faire aussi quand il s'agit des membres du collège.

Donc je trouve que ça pose un certain nombre de questions en matière de sécurité, sécurité des lieux, il n'y a pas eu d'autopsie donc on ne sait pas dire si ce cadavre était là depuis une heure, deux heures ou toute la journée, c'est quand même un très gros point d'interrogation. Si jamais, vous confirmez qu'il s'agit bien d'un toxicomane, pour moi, ça amène une double réflexion. Ça amène une réflexion par rapport au fait qu'on a observé depuis quelque temps une fréquentation plus importante de personnes atteintes de toxicomanie qui viendrait pour une part en tout cas, du quartier Ribaucourt. Ceci tend à démontrer qu'en réalité, tous ces arrêtés d'interdiction de rassemblement que vous avez votés, finalement ils ne servent pas à grand-chose, à part faire disparaître un problème dans une rue et le repousser dans la rue voisine. C'est un peu comme cacher de la poussière sous un tapis, vous ne réglez aucun problème en réalité, nous l'avons déjà dit à plusieurs puisque nous avons toujours refusé de voter cette proposition-là, pour cette raison-là. Je pense que s'il s'agit d'un toxicomane, ça doit aussi nous amener une réflexion par rapport à

la prise en charge de ces personnes et je fais une distinction complète et totale entre les dealers qui vendent du poison à nos jeunes et vis-à-vis desquelles il faut être sans pitié, et les personnes qui sont atteintes de toxicomanie et qui ont plutôt besoin d'aide. Ils ont besoin de soutien et ça fait des années que ce problème existe, il n'est pas né avec la majorité actuelle et il ne va pas disparaître avec la majorité actuelle non plus. C'est un problème qui dure depuis des années et des années. Moi j'ai grandi à deux pas et j'habite de nouveau tout près, je pense que même dans le quartier, les gens en ont marre de voir des gens qui traînent dans la rue, qui errent et qui consomment leur drogue. Ce sont des gens qui sont dans un état quand même assez avancé, de difficulté et de décomposition. On peut s'interroger sur ce qu'on fait concrètement, qu'est-ce que la Commune fait concrètement pour s'inscrire dans un projet de prise en charge de ces gens. On l'a évoqué à plusieurs reprises ici, je sais qu'il y a une échevine qui avait l'air très motivée par rapport à ce type de projet-là, il y avait un commissaire aussi qui était motivé et qui avait compris qu'il y avait un aspect préventif et un aspect d'encadrement médico-social qui était important à réaliser. Ce commissaire n'est plus là, l'échevine est toujours là, elle sera peut-être encore là en 2018, je n'en sais rien, mais je pense qu'il ne faut pas se voiler la face, on peut prendre des arrêtés d'interdiction, on ne solutionne pas le problème avec ça. On peut fermer les yeux, ne rien faire, ce n'est pas non plus une solution pour le casting. Je pense qu'il faut essayer de réfléchir et de s'inscrire dans tout ce qui peut être proposé au niveau de la Région, au niveau d'autres communes, au niveau d'autres niveaux de pouvoir pour essayer de trouver le moyen de s'occuper de ces gens. Ces gens, ce sont des victimes, ce sont des personnes que nous connaissons, pour les anciens Molenbeekois, pour ceux qui connaissent bien le quartier, il y a quand même des gens qu'on a vu grandir, qu'on voit vieillir et qui sont toujours dans ce problème de toxicomanie. Je pense que même dans le quartier, les habitants ont conscience de cette nuance à faire entre les dealers qui posent des problèmes et les toxicomanes qui restent des victimes, et qui ont besoin d'un encadrement médical, social. J'évoquais tout à l'heure dans le cadre de l'interpellation citoyenne, des auditions que nous avons eues au Parlement sur les problématiques des personnes qui se retrouvent à la rue, sans abris, et ces personnes sont aussi régulièrement évoquées, ces toxicomanes pour lesquelles il n'y a pas d'autres solutions qu'une solution d'encadrement médico-social. Voilà mes questions, Madame la bourgmestre.

**M. le président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci Monsieur le président, sans vouloir vous demander de jouer au professeur parce que parfois vous prenez cette posture quand on vous interroge sur quelques problématiques, et je sais qu'ici, c'est quand même une de vos ambitions, c'est-à-dire de lutter contre le trafic de drogue et je pense qu'au-delà ici du fait qu'on a retrouvé un cadavre dans ce parking, cadavre d'un toxicomane, il y a toute l'évaluation de la lutte contre la toxicomanie et la manière dont ici aujourd'hui vous l'abordez. Vous avez mis ça en tête de vos priorités, vous avez mis la barre très haut et donc, c'est normal qu'à un moment, on n'est quand même pas en début de la législature, on est plutôt à la fin, on a plusieurs fois rappelé ce soir, et donc moi je me disais que c'était le temps de l'évaluation des dispositifs, même si vous avez déjà été interrogés, même si des projets sont encore en cours. De toute manière, mon message, c'est de se dire que vous avez une approche pluridisciplinaire qui doit se faire au niveau de la prévention, on a parlé des écoles, de la sensibilisation. Mais comment on valorise le travail de nos gardiens de la paix dans le cadre de cette mission ? Moi j'avais juste une interrogation concernant leurs présences dans les stations de métro, et notamment à Ribaucourt, est-ce que c'est réellement pour vous la priorité ou une des priorités ? Ensuite,

je ne peux pas conclure trop vite, et vous le savez très bien que moi j'avais été clair sur l'interdiction de rassemblement qui n'était pas la bonne méthode, notamment pour Ribaucourt, ce n'était pas ma vision des choses et donc je voulais voir si vous aviez analysé ce phénomène, parce qu'on dit qu'il y aurait un déplacement depuis Ribaucourt et d'autres quartiers ? Est-ce que vous avez des éléments objectifs qui peuvent confirmer ou infirmer ces faits ? Vous avez évoqué la Région, je sais que dans le cadre de l'implantation du centre intégré, il y a une collaboration avec CITIDEV et je voulais voir où ça en était ? Enfin, j'aimerais bien voir comment, dans le cadre de l'ASBL transit, la Commune est véritablement associée ? Comment la Commune peut-elle peser de son poids dans le travail qui est mené par les associations ?

J'espère avoir été clair dans l'ensemble des questions que je vous ai posées et j'espère bien entendu avoir des réponses concrètes.

**M. le président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Ça fait quelque fois que la question de la toxicomanie revient à l'ordre du jour, malheureusement encore une fois à l'occasion de ce décès, j'avais posé une question qui a été transformée à l'époque, sur entre-autre ce fameux local de consommation et sur la présence dans les stations de métro des équipes socio-médicales. Vous avez répondu que ce qui bloque actuellement pour le local, c'est la loi fédérale qui interdit l'usage. J'ai lu qu'il y a une étude qui dit qu'il y avait moyen de suivre une autre option, sous la tutelle de la ministre de la Santé, est-ce que vous avez étudié cette piste-là ? Après une fermeture de quelques années je crois, Liège se dit prêt à rouvrir une salle ou un projet d'encadrement. Est-ce que vous êtes au courant des démarches qui ont été faites et si un accord existe avec le Fédéral ? Vous avez dit dans votre réponse que la Région a mandaté CITIDEV à trouver des locaux appropriés pour le centre intégré, ce qui n'était pas encore très clair pour moi, c'est si oui ou non, le centre intégré, est-ce qu'il y a vraiment une volonté dans ce centre intégré d'offrir une consommation encadrée ? Ce n'était pas clair dans certains articles.

Sur l'aspect des stations de métro, j'avais demandé s'il existe et donc pourquoi on intervient si peu dans les stations de métro. Entre temps, ce n'est pas que Ribaucourt, c'est Comte de Flandre et aussi Etangs Noirs. Ça fait déjà au moins trois stations de métro affectées. Votre réponse est que la STIB ne possède pas d'équipe d'intervention propre à ce phénomène. Effectivement, je n'ai pas vu des gens de la STIB intervenir. J'ai vu que vous dites que nos gardiens de la paix peuvent entrer dans les stations, mais vous dites plus loin et en plus, je les vois très peu aussi, mais soit, qu'ils seront accompagnés du service Pont, c'est-à-dire un service spécialisé pour les gens avec des problèmes d'assuétude, à raison de trois heures par semaine. Je comprends pourquoi il n'y a rien qui bouge, pourquoi je vois les gens se défoncer et que personne n'intervient. J'aimerais bien qu'il y ait une intervention un peu plus solide et avec plus de temps.

**M. le président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Je vais d'abord vous faire part du rapport de police que j'ai demandé à la suite de ce décès dans ce parking. Le 5 mars, à 15h39, la police a été requise par le concierge du Logement Molenbeekois pour le parking et ce, pour tapage. Sur place, le concierge informe les policiers que des jeunes squatteraient le parking en vue de consommer des stupéfiants. Pendant la fouille, des policiers constatent au niveau moins 1, la présence d'une personne allongée, inconsciente. Les policiers font appel au 112 pour une ambulance et quand le SMUR arrive, le médecin ne peut que constater le décès de la personne. Il s'agit d'un décès suspect et le parquet a été avisé des faits. Un périmètre de sécurité a alors été installé et le labo de la PJF est descendu sur place, ainsi que le médecin légiste. L'homme a été identifié, il n'y a pas eu de trace de lutte ou de violence à l'encontre de la personne. La cause du décès est indéterminée, mais une overdose est possible. A 19h25, le corps a été transféré à la morgue communale de Molenbeek. L'intéressé qui a été identifié avait été radié de son adresse à Bruxelles. Ça, ce sont les informations que j'ai sur ce drame et ce dossier est en ce moment entre les mains du parquet.

Quant à vos questions sur la prise en charge des toxicomanes, l'échevine complètera ma réponse, mais je peux vous dire qu'en ce qui concerne la personne décédée, elle était connue comme toxicomane et était connue pour occuper depuis longtemps le parking Brunfaut. Laissez-moi vous dire qu'évidemment, la police, la Commune ne chasse pas les toxicomanes, mais bien les dealers. C'est l'objectif des arrêtés de rassemblement qui ont été pris et nous avons obtenu des résultats, de bons résultats notamment à Beekkant. La difficulté est bien sûr la proximité des stations de métro, en ce qui concerne les pratiques de deal. C'est là que se développe plus particulièrement le trafic de drogues. Il est important de casser au plus vite ce trafic avant que des habitudes ne se prennent, comme c'est aujourd'hui le cas de Ribaucourt durant des décennies. Cela demande beaucoup de travail à nos policiers. Mais il faut soutenir la police dans ses actions, car il en va de la tranquillité des habitants, des familles et de la préservation de nos concitoyens. Donc, je pense qu'il ne faut pas mélanger les problématiques et que les arrêtés de rassemblement que nous prenons, nous en avons pris concernant les présences de trafiquants, nous en avons pris aussi concernant des tapages nocturnes, des nuisances dans les quartiers suite à l'usage de boissons alcoolisées. Ça, c'est l'aspect préventif de sécurité, mais évidemment, il y a tout l'aspect préventif de l'accompagnement et Sara Turine va me compléter sur cet aspect-là.

**M. le président :**

Merci madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Turine.

**Mme l'échevine Turine :**

Vous avez rappelé, monsieur De Block, vos questions vous les posez régulièrement, donc on donne régulièrement les mêmes réponses. Donc par rapport à ce fameux centre intégré, ce qui a évolué depuis le mois de janvier, c'est que le bâtiment pour lequel CITIDEV avait effectivement été mandaté pour négocier pour le projet financé par la Région, et qui était porté par Transit, on avait des vues sur un bâtiment qui n'était pas très loin de Ribaucourt, sur le territoire de Molenbeek, mais malheureusement, les négociations ont capoté, et donc ils ont des vues maintenant sur un bâtiment le long du canal, du côté de Bruxelles-Ville, mais toujours sur l'axe entre Yser et Simonis, puisque c'est là où il y a la scène ouverte de toxicomanes, mais également la problématique de prostitution, etc. L'enjeu était qu'il se trouve quelque part sur cet axe, personnellement, j'aurais préféré qu'il se trouve plus près de Ribaucourt, mais ils leur faut une surface très grande, puisque comme c'est un centre intégré, c'est-à-dire que c'est quand même multidisciplinaire, avec une possibilité

d'accueil pour des nuits, différents types de bureaux et d'accompagnement au sein du bâtiment, donc ils ont besoin de plus de 1.500 m<sup>2</sup> et donc ce n'est pas nécessairement évident à trouver. On avait une autre piste, pas loin de Ribaucourt, mais qui est trop petite.

Alors maintenant, est-ce que ça va pouvoir accueillir une salle de shoot, dans un premier temps non, puisque c'est interdit, mais l'idée, c'est que le bâtiment et le centre soient prêts le cas échéant pour que dès que ça sera autorisé, la salle de consommation puisse être intégrée à ce dispositif, en sachant qu'en attendant, il y a quand-même tout ce qui est distribution de produits de substitution etc., et tout le travail de réduction des risques. Ça, c'est par rapport à cet enjeu-là.

Pour le reste, je peux répéter ce qui a déjà été dit dans d'autres interpellations, il y a toute la collaboration entre la Commune, la Région et la STIB, notamment le soutien au projet de Medibus qui fait tout un travail de réduction des risques avec des maraudes sur le quartier de Ribaucourt. Il y a un début de synergie entre les agents de la STIB autour de la station Comte de Flandre, une attention particulière des gardiens de la Paix dans des patrouilles dans les stations autour de Ribaucourt et de Comte de Flandre, et puis il y a eu le développement de la collaboration, mais qui est encore assez neuve puisque ça date du mois de janvier et donc je ne peux pas encore vous donner beaucoup d'informations supplémentaires, si ce n'est que ça continue et que ça avance, donc le développement de maraudes communes entre les gardiens de la paix et le service du Pont, et également la collaboration avec les gardiens de la paix et les travailleurs de rue pour travailler sur cette problématique-là, avec une formation qui est en cours pour les équipes, formation avec Dune. Je ne fais que répéter ce qui a déjà été dit par ailleurs. Ça peut paraître insuffisant, je pense que la question de la toxicomanie sur les aspects prévention, tant qu'on ne débloque pas la question d'une salle de consommation, mais je pense qu'il y a aussi la question de la légalisation du cannabis qui permettrait décriminaliser toute une consommation, en renforçant par ailleurs le travail de sensibilisation sur un type de consommation. Tant qu'on n'avance pas sur ces deux enjeux-là qui dépendent malheureusement de lois fédérales, je crains que le travail de prévention ne se limite qu'à du saupoudrage en attendant.

**M. le président :**

Merci madame Turine.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci monsieur le président, j'ai bien entendu les réponses aux questions, ce que je voulais dire ici, c'est que oui, il faut de la sécurité dans le quartier, pour l'ensemble de nos habitants, dans tous les quartiers, dans chaque quartiers de la commune. Il faut être impitoyable avec les dealers, la justice doit jouer son rôle également, mais il faut aider les toxicomanes, il faut aider ces personnes qui sont victimes de la toxicomanie, de la drogue. J'entends que ça reste la volonté de la majorité, mais ça avance très lentement, malheureusement. Mais je trouvais important de venir avec ça, parce que ça restait quand-même une des priorités de la majorité actuelle. Je continue à dire que s'il faut avancer sur un projet de prise en charge de ces personnes, j'attire simplement l'attention sur le fait que les arrêtés d'interdiction de rassemblement pour ce phénomène-là, ne solutionnent rien. La preuve, mon collègue l'a répété ici, c'est qu'on avait des difficultés à Ribaucourt, et aujourd'hui, il est vrai qu'il y a eu des déplacements vers Comte de Flandre. Il y a également quelques présences aux étangs noirs. Beekkant, pour moi, c'est autre chose, on n'a pas à faire au même type de phénomène.

Je terminerai, monsieur le président, avec un élément, c'est le fait qu'on a contesté à plusieurs reprises vos arrêtés de rassemblement, c'est vous dire simplement que la prise en charge préventive et de ces problématiques-là, dans certains pays dans le monde, a donné des résultats extrêmement positifs, diminution du nombre de seringues dans l'espace public, à Sydney moins 50 %, à Barcelone moins 76 %, diminution du nombre de personnes consommant des drogues dans l'espace public, à Vancouver moins 50 %, à Rotterdam, plus près de chez nous, moins 83 %. Voilà, je voulais terminer avec ces chiffres-là pour indiquer combien je pense que ce genre de politique, ce sont des politiques nécessaires, qui nécessitent du courage, mais qui sont certainement plus efficaces en tout cas que des arrêtés d'interdiction de rassemblement dans les quartiers. Je vous remercie.

**M. le président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le président, moi je pense que sur la prise en charge des personnes, nous sommes sur la bonne voie. Bien sûr, il y a encore des collaborations en train de se mener avec la Région et je pense que c'est une bonne chose, mais là où je suis quand-même assez dubitatif, c'est pour ça que je vous avais posé la question, je n'avais pas conclu en disant que l'interdiction de rassemblement, même si moi j'étais opposé au principe, parce qu'on nous l'a vendu comme ça, on nous a dit que c'était pour lutter contre le trafic de drogues à Ribaucourt, vous ne nous avez pas dit ça autrement. Et par rapport à Beekant, on était totalement dans un autre objectif, donc moi, je distingue bien les deux débats, ce que vous n'avez pas fait, vous avez tout mis ensemble. Et je dirais que ce qui manque ici dans la réponse, je vous ai simplement demandé si on peut constater au travers de cette interdiction s'il y a un déplacement, oui ou non, vers d'autres quartiers de la commune. Ici, je pense qu'il est assez intéressant d'avoir des éléments objectifs qui peuvent confirmer que vous allez dans la bonne voie par rapport à cette interdiction de rassemblement ou voir si c'est une mauvaise option, à vous de revoir votre copie.

Par rapport aux gardiens de la paix, je vous avais juste posé une question sur le fait de savoir si c'est opportun, oui ou non, de les faire descendre jusque dans les stations de métro ? Pour finir, bien sûr que la police de proximité, elle est plus qu'importante dans ce genre de problématiques, mais c'est une police de quartier, ce n'est pas une police fédérale, c'est une police qui connaît les réseaux et qui permet de travailler auprès des gens et ça, on doit s'efforcer à le répéter ici et sur le terrain.

**M. le président :**

Merci monsieur Vossaert.

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC-GGB, relative à la découverte d'un cadavre dans le parking Brunfaut. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende de ontdekking van een lijk in de parking Brunfaut. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Le point est transformé en question écrite à la demande de Monsieur Berckmans.

**30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative aux remplacements des professeurs absents dans les écoles communales. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de vervangingen van de afwezige leraars in de gemeentescholen. (Aanvullend)**

---

**M. le président :**

Suite à sa demande, Monsieur De Block reçoit une réponse écrite en séance.

Je clos la séance publique.